

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone : 5517 700

Fax : 5517844

Website : [www.au.int](http://www.au.int)

---

CP18676 – 64/15/24

**CONSEIL EXÉCUTIF**  
**Trentième session ordinaire**  
**22 - 27 janvier 2017**  
**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/994(XXX) Final**  
Original : anglais

**RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE DE LA**  
**COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

**POUR LA PÉRIODE DE**  
**JANVIER À DÉCEMBRE 2016**

# Table des matières

---

## **PARTIE A. VUE D'ENSEMBLE (Pages 1 – 21)**

Introduction ; le paradoxe africain ; l'Agenda 2063 ; état de l'intégration africaine ; libre circulation des personnes et le passeport africain ; 2017 – les perspectives d'avenir ; mots de remerciement

## **PARTIE B. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION**

Les grands axes de la Commission en 2016 ; le troisième plan stratégique de la Commission de l'UA (2013-2017) ; réunions des organes délibérants ; visites de haut-niveau (**Pages 21-29**)

**Résultat 1. Démocratie, Paix, Gouvernance et Droits de l'homme (pages 30 - 46) :** *Introduction ; Autonomisation et participation des femmes ; Démocratie, droits de l'homme et gouvernance ; promotion des élections libres, justes et pacifiques ; Architecture de la gouvernance africaine ; Année des droits de l'homme ; Constitutionnalisme et état de droit ; Fonctions publiques africaines et gouvernement local ; Conseil de haut niveau de l'UA sur le gouvernement local ; Position africaine commune sur l'Habitat III ; Processus de décolonisation ; Paix et Sécurité ; Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue et la criminalité (2013-2017) ; Appui juridique aux organes de l'UA ; La lutte contre l'impunité.*

**Résultat 2. Agriculture, gestion des ressources humaines et sécurité alimentaire (pages 47 - 66) :** *Introduction, Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ; Agriculture biologique et écologique ; Denrées agricoles et agro-industrie ; Sciences et recherches agricoles ; Conseil phytosanitaire interafricain de l'UA ; Bureau pour la promotion de la recherche agricole et le développement des zones arides ; Partenariat pour la lutte contre l'aflatoxine en Afrique ; Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition ; Partenariats internationaux sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ; Politiques foncières et financement des associations de paysans ; Environnement, changement climatique, eau et gestion foncière ; Conservation de la biodiversité ; Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel ; Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 ; Stratégie régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophe ; Programme de surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique ; Services météorologiques et climatologiques ; Gestion des ressources animales ;*

**Résultat 3. Développement économique inclusif, infrastructure, commerce et industrialisation (pages 67 - 92) :** *Introduction ; Programme de développement de l'infrastructure en Afrique ; Transport ; Marché unique du transport aérien en Afrique ; Projet intégré africain de réseau de train à grande vitesse ; Énergie, Initiative d'énergie renouvelable en Afrique ; Initiative d'Énergie durable pour tous ; Politique bioénergétique en Afrique ; Cadre régulateur, harmonisé pour le secteur énergétique au niveau continental ; Partenariat énergétique Afrique-UE ; Programme géothermique régional ; Hydroélectricité 2020 ; Information, communications et la société de l'information ; Projet d'échange internet africain ; Réseau panafricain en ligne pour la télémédecine et le télé-enseignement ; Dot Africa ; Cybersécurité et la gouvernance électronique, l'économie bleue ; Intégration économique et la zone de libre –échange continentale ; Vision minière africaine ; le secteur privé africain et le développement des activités commerciales ; Plateforme économique africaine ; négociations commerciales multilatérales et le commerce africain avec le reste du monde ; Le code des investissements panafricains et les institutions financières continentales ;le renforcement des statistiques africaines et la révolution des données.*

**Résultat 4. Éducation, une révolution des compétences africaines et santé pour tous (pages 93 - 115) :** *Introduction ; Éducation et une révolution des compétences africaines ; Stratégie globale décennale d'éducation continentale ; Formation professionnelle des enseignants ; Éducation scientifique et mathématiques ; Programme d'alimentation scolaire ;Gestion de l'éducation et systèmes d'information ;Institut panafricain de développement de l'éducation ; Transformation de l'enseignement supérieur ;Autonomisation de la jeunesse africaine ; Éducation et formation techniques et professionnelles ; Santé pour tous ; VIH, SIDA, malaria et maladies infectieuses ; Centre africain de contrôle et de prévention des maladies ; Santé néonatale et infantile ; Statistiques de la santé ; Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique ; Nutrition ; Sécurité sociale et groupes vulnérables ; Stratégie de la science, de la technologie et de l'innovation ; CTS sur l'éducation ; la science et la technologie ; Programme de Prix scientifique Kwame Nkrumah ; Financement de la recherche en Afrique ; Programme phare spatial de l'Agenda 2063 ; Contrôle mondial de l'environnement et de la sécurité ; Biodiversité, biosécurité et accès aux ressources génétiques ; Partenariat UE-Afrique sur la science, la technologie et l'innovation ; Observatoire africain sur la science, la technologie, l'innovation et le changement climatique ; Conseil africain sur la recherche et l'innovation ; Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle ;Renforcement des capacités de la recherche sanitaire en Afrique ;*

**Résultat 5. Mobilisation des ressources pour permettre le développement et l'autosuffisance (pages 116-120) :** *Introduction ; financement de l'Agenda 2063 ; financement de l'Union africaine ; Budgets 2016 et 2017.*

**Résultat 6. Bâtir une Union des peuples (pages 121 - 132) :** *Introduction ; Société civile africaine ; Dialogue interconfessionnel sur l'extrémisme violent; Programme et réseaux de la diaspora africaine ; ECOSOCC; Culture ; Arts et patrimoine : Communications et vulgarisation*

**Résultat 7. Capacité institutionnelle et réformes (pages 133 - 142) :** *Introduction ; Renforcement de l'efficacité et de l'efficience de la Commission ; Intégration de la dimension genre dans la Commission, Rationalisation des Sommets et des réformes de l'UA.*

**L'Afrique et le reste du monde (pages 143 -146) :** *Accréditation à l'UA ; Représentants et bureaux de liaison de l'UA ; Partenariats stratégiques ; interactions avec les organisations multilatérales ; Hommage de l'Afrique à la mémoire de feu Fidel Castro.*

## **PARTIE C**

### **CONCLUSION ET DÉCISIONS TIRÉES DU RAPPORT ANNUEL (pages 147)**

# Abréviations

---

3ADI	Initiative africaine pour le développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie
AAEA	Association africaine des autorités électorales
AAU	Association des universités africaines
ABC	Conseil africain des affaires
ACB	Banque centrale africaine
ACBF	Fondation africaine de renforcement des capacités
ACDEG	Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance
ACDC	Centre africain de contrôle des maladies
ACDE	Conseil africain d'apprentissage à distance
ACS	Charte africaine sur les statistiques
ADEA	Association pour le Développement de l'éducation en Afrique
AEP	Plateforme économique africaine
ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
AFCAC/CAFAC	Commission africaine de l'aviation civile
BAD	Banque africaine de développement
AFDEG	Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance
AFRIPOL	Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération policière
AFR100	Initiative africaine pour la restauration du paysage forestier
AGA	Architecture africaine de la gouvernance
AIB	Banque africaine d'investissement
AIR	Institut africain pour les envois de fonds
AGOA	Lois sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique
AIDA	Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique
AMCEN	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMF	Fonds monétaire africain
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
AMLA	Atlas de la législation minière en africaine
AMV	Vision minière de l'Afrique
ARIA	Évaluation de l'intégration régionale en Afrique, rapport annuel de la BAD, de la Commission de l'UA et de la CEA
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité

ARC	Agence africaine de renforcement des capacités de risque
ARIS	Système d'information sur les ressources animales
ASEOWA	Programme de soutien à la lutte contre Ébola en Afrique de l'Ouest
ARSO	Organisation africaine de la normalisation
AUC	Commission de l'Union africaine
AUDVC	Corps des volontaires de la diaspora de l'Union africaine
AU-YVC	Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine
AXIS	Projet de système d'échange Internet en Afrique
BIAT	Stimulation du commerce intra-africain
BRIDGE	Bâtir les ressources en démocratie, en gouvernance et élections
CAADP	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
CAHOSC	Comité des chefs d'État et de gouvernement sur le changement climatique
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CARMMA	Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique
CAR	République Centrafricaine
CESA 16-25	Stratégie continentale d'éducation en Afrique (2016-2025)
CIDO	Direction des Citoyens et de la diaspora
CFTA	Zone continentale de libre-échange
CHSTP	Projet continental de train à grande vitesse
CODG	Comité des directeurs généraux
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CTC	Comité technique sur les douanes
CTS	Compétences techniques indispensables
DIC	Département de l'information et des communications
DPA	Département des Affaires politiques
DREA	Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture
DSA	Département des Affaires sociales
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
ECCAS	Commission économique des États d'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
EFA	Campagne d'éducation pour tous
EMB	Organe de gestion des élections

EMIS	Systèmes d'information de gestion de l'éducation
EOA	Agriculture écologique et biologique
EPA	Accords de partenariat économique (Union européenne)
EU	Union européenne
FAO	Organisation des Nations pour l'agriculture et l'alimentation
FTA	Zone de libre-échange
GHoA	Grande Corne de l'Afrique
HATC	Comité africain de haut niveau sur le commerce composé des chefs d'État et de gouvernement
IBAR	Bureau interafricain sur les ressources animales
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
HRO	Observateur des droits de l'homme
HRST	Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie
IDEP	Institut pour le développement économique et la planification
IUCEA	Conseil interuniversitaire pour l'Afrique orientale
JLMP	Programme conjoint de la migration de la main-d'œuvre
KAP	Plan de Kigali sur l'eau et l'hygiène
LAP	Programme de l'UA des associés juridiques
LiDeSA	Étude sur le développement de l'élevage en Afrique
LOI	Lettre d'intention
LPI	Initiative de la politique foncière
MDG	Objectifs du Millénaire pour le développement
MESA	Projet de surveillance de l'environnement et la sécurité en Afrique
MOU	Protocole d'accord
NPCA	Agence de planification et de coordination du NEPAD
OAATU	Organisation de l'unité syndicale en Afrique
OLC	Bureau du Conseiller juridique
PACA	Partenariat pour la lutte contre l'aflatoxine en Afrique
PAFO	Organisation panafricaine des paysans
PAIC	Code panafricain d'investissement
PANVAC	Centre panafricain des vaccins vétérinaires
PAQAAF	Cadre panafricain de l'assurance de la qualité et de l'accréditation

PASE	Bourse des valeurs panafricaine
PAU	Université panafricaine
PIDA	Programme pour le développement de l'infrastructure en Afrique
PMPA	Plan de fabrication pharmaceutique pour l'Afrique
PRC	Comité des Représentants permanents
PSC	Conseil de paix et de sécurité
PSD	Département de Paix et de Sécurité
RUFORUM	Forum des universités régionales pour le renforcement des capacités
SAAM	Marché unique de l'aviation en Afrique
SAATM	Marché unique du transport aérien en Afrique
SADC	Coopération pour le développement en Afrique australe
SDG	Objectifs pour le développement durable
SDGEA	Déclaration solennelle sur l'égalité hommes-femmes en Afrique
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
STATAFRIC	Institut de l'Union africaine sur les statistiques
STISA	Mise en œuvre de la stratégie pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique
STC	Comités techniques spécialisés, organes de l'UA conformément à l'article 14 de l'Acte constitutif
TVET	Enseignement et formation techniques et professionnels
UMA	Union du Maghreb arabe
UNECA	Commission économique pour l'Afrique
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNGA	Assemblée générale des Nations Unies
WAHO	Organisation de la santé de l'Afrique de l'Ouest
WCO	Organisation mondiale des douanes
WIMAfrica	Women in Maritime Africa (Les femmes travaillant dans le domaine maritime africain)
WTO	Organisation mondiale du commerce



## **PARTIE A : VUE D'ENSEMBLE**

### **Introduction**

1. Au cours de l'année 2016, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les États membres et d'autres partenaires continentaux et les CER, s'est attelée à l'examen d'un certain nombre de priorités continentales majeures qui sont, entre autres, l'appropriation de l'Agenda 2063, la promotion de l'éducation et des systèmes de santé comme étant des priorités continentales essentielles, la rude marche vers l'autosuffisance, le plaidoyer permanent pour les jeunes et l'autonomisation des femmes et l'attention portée sur les piliers principaux de la croissance inclusive : agriculture, développement des infrastructures, compétences, intégration économique et industrialisation.
2. Ces efforts ont été consentis en dépit de certains inconvénients, il faut inclure les conditions climatiques extrêmes, la poursuite des cycles de récession de produits de base, les élections et l'instabilité post-électorale, la menace du terrorisme et les troubles sociaux en Libye, au Mali, au Burundi et au Soudan du Sud.
3. Malgré cela, le continent renforce sa résilience, en œuvrant aux solutions communes pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, pour réaliser et maintenir la paix, bâtir des sociétés inclusives et démocratiques et la prospérité partagée.
4. 2016, la dernière année du mandat de cette Commission, s'articule donc autour de la consolidation et de l'institutionnalisation des priorités précitées, fixées au début de son mandat. Ces priorités ont été prises en compte dans les activités de la Commission couvertes dans le rapport annuel, et dans les réflexions stratégiques par le Conseil exécutif dans ses diverses retraites organisées en 2016.

### **Le paradoxe africain**

5. L'une des questions stratégiques que ne cesse de se poser le Conseil exécutif de l'Union africaine, lors de ses retraites ministérielles sur l'Agenda 2063 au cours de ces dernières années est la résolution du paradoxe africain, identifié par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) il y a trois décennies. Le paradoxe est celui d'un continent qui regorge de ressources naturelles, et pourtant en amorçant le nouveau millénaire, sa population fait partie des plus pauvres de la planète et il demeure en marge de la production mondiale, sauf qu'il est le fournisseur des matières premières.
6. D'autres symptômes et causes de ce paradoxe comprennent les niveaux toujours faibles de l'intégration économique, la fragmentation de cinquante-cinq petites économies, le grand retard accusé en termes d'infrastructure, et les insécurités alimentaires conséquentes et le volume disproportionnellement élevé des factures d'importation alimentaire, les faibles niveaux de création d'emplois et les inégalités croissantes.

**7.** Au cours des luttes contre la traite des esclaves, le colonialisme et l'apartheid, le projet politique de la libération et de l'indépendance et le projet socioéconomique de l'autosuffisance et de la prospérité étaient considérés comme les deux différentes faces de la même médaille. Par conséquent, la résolution du paradoxe africain a été au centre du projet panafricain des cinquante dernières années – tel que défini dans la Charte de l'OUA, le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja, le NEPAD, et l'Agenda 2063.

**8.** La fin de la période des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015 aidant, les évaluations indiquent que malgré le progrès accompli pour changer la trajectoire de plusieurs indicateurs sociaux et économiques, le nombre de populations africaines vivant dans la pauvreté augmente, en raison du fait que la croissance économique ne suit pas le rythme de la croissance démographique exponentielle.

**9.** L'éradication de la pauvreté est donc un objectif central de l'Agenda 2063, et une mesure principale du progrès pour bâtir l'Afrique que nous voulons. Dans le document consacré à l'Agenda 2063, au lieu de se servir du dollar comme indicateur pour mesurer la pauvreté, l'approche s'est concentrée sur une définition de 'vivre dans la pauvreté qui se réfère à tout Africain incapable de satisfaire aux besoins fondamentaux suivants : l'alimentation et la nutrition adéquates, le logement et les vêtements pour eux et pour leurs familles, la scolarisation de leurs enfants, l'accès aux soins de santé de base, à l'eau potable, à l'énergie et à l'hygiène à bon marché.

**10.** Cette définition de la pauvreté est en conformité avec l'approche des droits de l'homme de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui accorde la même importance aux droits à l'éducation, à la santé, au logement, à la nutrition tout comme aux libertés de se constituer en associations, de circuler et de s'exprimer.

**11.** Les perspectives économiques africaines en 2016 :92, ont identifié trois facteurs qui contribuent à la persistance de la contre-performance en matière de pauvreté et de développement humain en dépit des tendances sociales positives et de croissance : (a) l'inégalité fragilise l'impact de la croissance sur la pauvreté ; (b) la faiblesse de la transformation structurelle limite les opportunités de travail ; et (c) les progrès limités en parité homme/femme entravent le développement des compétences et de l'entrepreneuriat.

**12.** L'Afrique abrite sept des économies à croissance plus rapide dans le monde, mais elle est malheureusement le continent des treize sur les quarante pays les plus inégaux au monde, la plupart en Afrique subsaharienne<sup>1</sup>. Les populations vivant en zones rurales sont toujours susceptibles d'être plus démunies que celles des villes et face à la persistance des inégalités salariales entre hommes et femmes et aux écarts de revenus, les femmes ne sont pas épargnées.

---

<sup>1</sup> Namibie, Afrique du Sud, Lesotho, Botswana, Sierra Leone, République Centrafricaine, Zambie, Swaziland, Gambie, Zimbabwe, Madagascar, Rwanda et Mozambique.

13. Ce qui précède signifie que la poursuite de la croissance ne suffit pas même si nous avons besoin de la croissance soutenue d'au moins 7% afin de doubler l'échelle de l'impact économique et créer les conditions d'une réduction drastique de la pauvreté. L'inégalité a un impact sur les opportunités, la stabilité et éventuellement la croissance et la capacité de réduire la pauvreté. Afin de réduire l'inégalité et encourager l'inclusion, la qualité de la croissance est donc importante. Dans le cadre de la transformation structurelle africaine, cela inclut la politique économique qui mène à la diversification, au développement des infrastructures et à la création d'emplois, aux politiques fiscales et monétaires qui facilitent délibérément l'investissement dans les capacités de production ainsi que les avantages sociaux (logement, nutrition, éducation, soins de santé, etc.).

14. La priorité principale du *Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063* est donc que chaque citoyen africain soit à l'abri du besoin, de la faim et de la maladie. Il s'agit d'assurer des conditions de vie décentes et de la prospérité partagée.

#### L'AVENIR QUE NOUS VOULONS POUR L'AFRIQUE

1. Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable
2. Un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux de panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique
3. Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit
4. Une Afrique pacifique et sécurisée
5. Une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte
6. Une Afrique où le développement est axé sur les populations et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes
7. Une Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale.

Figure 1. Les 7 aspirations de l'Agenda 2063

15. La vision et l'appel pour l'action de l'Agenda 2063 portent essentiellement sur la résolution du paradoxe africain, par l'action conjointe et la participation de tous les États africains, des institutions, des secteurs et des citoyens.

## **Agenda 2063**

16. La Commission est consciente du fait que l'orientation et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ont commencé en 2013, comme étant la première année du trajet continental de cinquante ans. Les activités devant conduire à l'avancée de la révolution agricole et agroindustrielle, au développement de l'infrastructure, à l'industrialisation et à la valeur ajoutée et à la création de richesse, à la révolution des compétences et au progrès des projets phares de l'Agenda 2063 font toutes partie de ce dynamisme enclenché pour la mise en œuvre. Il en est de même de la popularisation en cours au sein de tous les secteurs de la citoyenneté africaine.

17. Les sept aspirations de l'Agenda 2063 (Figure 1) englobent chaque aspect du comportement humain, depuis la démocratie, les droits de l'homme et la paix, à la croissance inclusive et au développement durable, de la position africaine dans le monde aux valeurs partagées africaines pérennes qui tiennent compte de nos divers riches patrimoines et cultures. L'Agenda 2063 est donc une vision de l'Afrique que nous voulons et un appel à l'action.

18. Le Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2013-2023) prévoit un cadre principal et intégré assorti de priorités, les projets phares et des cibles et des calendriers d'exécution progressifs en vue de la réalisation des objectifs panafricains durables de développement, d'intégration économique et d'unification politique. Il reconnaît les responsabilités complémentaires de différentes parties prenantes – les gouvernements, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions continentales. En particulier, l'Agenda 2063 permet la participation de tous les Africains à sa mise en œuvre et des mesures de responsabilisation réciproque.

19. Au cours de l'élaboration de l'Agenda 2063, le cadre continental a tenu compte des plans nationaux de développement d'au moins trente-trois États membres. Suite à son adoption, un autre processus d'appropriation a démarré en 2015, et s'est poursuivi en 2016 avec d'autres missions d'internalisation avec les États membres et les CER. Les objectifs des missions d'adoption sont :

- renforcer les institutions étatiques/la sensibilisation de la société civile, la participation et l'appropriation de l'Agenda 2063 pour promouvoir et soutenir le dynamisme de la transformation et du changement ;
- veiller à ce que les États membres tiennent compte des engagements de l'Agenda 2063 dans la vision et leurs plans de développement national pour la transformation socioéconomique à moyen terme ; et

- faciliter les approches communes à la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 2063.

**20.** Le schéma 2 indique les trente-et-un (31) pays où ont été conduites les missions d'appropriation pour la sensibilisation. Un atelier d'évaluation pour les pays qui ont accueilli ces missions, avec les CER, a été organisé en décembre 2016 au Royaume du Lesotho.

**21.** Les processus d'appropriation interne ont été également effectués en 2016 au sein de la Commission, et de concert avec les divers organes, en préparatif de leurs plans stratégiques pour la prochaine phase, harmonisés avec le premier Plan de mise en œuvre décennal. Au cours de cette année, des missions d'appui ont été effectuées avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le Parlement panafricain, la Commission de lutte contre la corruption, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission de l'UA des droits de l'homme, la Commission africaine sur le bien-être et les droits de l'enfant et avec l'ECOSSOC.

**Figure 2 : Missions d'internalisation auprès des États membres (2014-2016)**

Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest
Cameroun	Comores	Algérie	Botswana	Bénin
République du Congo	Djibouti	République Sahraouie	Lesotho	Burkina Faso
RDC	Érythrée		Malawi	Cote d'Ivoire
Sao Tome et Principe	Kenya		Mozambique	Ghana
	Maurice		Namibie	Gambie
	Rwanda		Swaziland	Liberia
	Seychelles		Zambie	Nigeria
	Soudan		Zimbabwe	Sénégal
				Togo

**22.** Le Sommet de Malabo de l'UA en juillet 2014 a donné mandat à la Commission de faciliter la mise en œuvre des projets phares essentiels de l'Agenda 2063, à savoir les projets à impact stratégique sur l'intégration et le développement. Un certain nombre de ces projets ont été examinés et priorisés par leurs CTS respectifs avec des études de préfaisabilité et de rentabilité conclues ou en cours de mise en œuvre pour orienter leur mise en œuvre.

**23.** En 2016, la Commission a également commencé la distribution d'un certain nombre de documents complémentaires à l'Agenda 2063 aux États membres et à d'autres parties prenantes. Il s'agit entre autres, de l'Evaluation du Risque, le Financement du document de discussion de l'Agenda 2063 et d'une étude par la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) sur les Capacités de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

**24.** La Commission de l'UA conduit également l'élaboration du Cadre de Responsabilisation et d'Evaluation de l'Agenda 2063, en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le PCA, la CEA, la BAD, l'ACBF et le Symposium africain sur le développement des statistiques. Cette activité s'emploie

également à promouvoir le cadre intégré pour la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2063 et les ODD. Au nombre des progrès accomplis à ce jour, citons :

- L'élaboration des indicateurs essentiels et des sources de données du Plan de mise en œuvre décennale de l'Agenda 2063, validés par les directeurs généraux des bureaux nationaux des statistiques à Tunis en novembre 2016. L'Agence de planification et de coordination du NEPAD et la STATSSA ont pour tâche de dresser un profil des indicateurs et d'élaborer les métadonnées.
- L'élaboration des fiches d'évaluation de l'Agenda 2063 dans les régions ciblées, y compris les fiches d'évaluation africaine sur le genre présentée aux Sommets en 2015 et 2016, et les travaux sont en cours sur l'élaboration des fiches d'évaluation sur le Silence des armes d'ici 2020 ; sur la gouvernance et sur la culture.
- Les travaux techniques conjoints avec les CER pour harmoniser leurs systèmes de contrôle et d'évaluation avec ceux de l'Agenda 2063, y compris le rapport annuel pour les États membres et les rapports semestriels pour les CER.

**25.** Enfin, un projet de matrice de l'Agenda 2063 pour la rédaction de rapport conjointe sur les priorités nationales, l'Agenda 2063 et les ODD a été mis au point, avec le cadre entier à présenter au CTS en mars 2017 et au Sommet en juillet 2017.

## **Agenda 2063 et les ODD**

**26.** Dans une grande mesure, il existe un alignement entre l'Agenda 2063 et les ODD, et la Commission collabore avec les institutions des Nations Unies par le mécanisme de coordination régionale (MCR) ainsi qu'avec les autres forums des Nations Unies sur l'importance de la mise en œuvre et le suivi conjoints dans les États membres.

**27.** Au nombre des défis à relever se trouvent la nécessité d'une plus grande visibilité et le financement des Objectifs de développement durable mondiaux (ODD) ; ceci est aggravé par les retards accusés dans l'élaboration du cadre des résultats et des indicateurs de l'Agenda 2063. La résolution de la 9<sup>ème</sup> réunion du CTS sur le financement, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, organisée du 4 au 6 avril 2016 à Addis-Abeba (Éthiopie), a reconnu la nécessité d'un seul cadre intégré pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et les ODD. Il a été entériné par la 27<sup>ème</sup> Conférence de l'Union à Kigali (Rwanda) en juillet 2016.

**L'Agenda 2063** est à la fois une Vision et un Plan d'action. C'est un appel à l'action pour toutes les couches de la société africaine pour bâtir une Afrique prospère et unie basée sur les valeurs partagées et un destin commun.

**28.** À cet égard, la publication conjointe par la Commission de l'UA, la CEA, la Banque africaine de développement et le PNUD, des ODD de l'Agenda 2063, le *Rapport de Transition 2016*<sup>2</sup> permet l'adoption de certaines approches pour assurer les synergies entre les programmes mondiaux et continentaux, notamment :

- la nécessité de la sensibilisation en cours sur les deux agendas, y compris les messageries efficaces, la sensibilisation des communautés de base, les consultations de suivi ciblé avec les ministères de tutelle et les commissions de planification ;
- un cadre des résultats intégrés entre les ODD et l'Agenda 2063 ;
- une approche intégrée à la mise en œuvre, et un projet de guide mis au point par la CEA qui définit les ODD et l'Agenda 2063 au niveau des buts, des cibles et des indicateurs, et en fournissant un outil de diagnostic pour intégrer les deux agendas dans les cadres nationaux de planification ;
- des arrangements institutionnels efficaces aux niveaux national, régional et continental ;
- l'alignement des cycles de planification : la Commission de l'UA et les autres plans stratégiques des organes se transformeront en plans à moyen terme de l'Agenda 2063, sur la base des plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063, le premier de 2018 à 2023 ;
- la coopération sur le suivi et la présentation de rapport.

**29.** Par ailleurs, lors d'un forum organisé par Save the Children et la Mission permanente du Ghana sur l'Agenda 2063 et les ODD au début du mois de décembre 2016 à Addis-Abeba, un accent a été mis sur l'importance des enseignements dégagés des ODD et un cadre commun de responsabilisation, afin de rationaliser les conditions difficiles de présentation des rapports de l'UA et du système des Nations Unies sur les États membres.

**30.** Dans toutes les participations aux partenariats et aux réunions, la Commission et le Comité des Représentants permanents (COREP) ont également assuré que l'Agenda 2063 est au centre des participations et des priorités de l'Afrique. Les sous-comités du COREP sur la coopération multilatérale et sur les programmes et les conférences ont été particulièrement utiles à cet égard. Toutes les déclarations des sommets de partenariat et d'autres réunions tenues au cours des dernières années se réfèrent spécifiquement à

---

<sup>2</sup> Les ODD à l'Agenda 2063/ODD, *Rapport de Transition*, publiés par la CUA, la CEA, Banque africaine de développement et PNUD, Septembre 2016

l'Agenda 2063 comme cadre de développement et les plans d'action reflètent les priorités de l'Agenda 2063.

**31.** Toutefois, une question importante porte sur l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui reconnaît l'Agenda 2063 comme le cadre de transformation et de développement africain (comme ce fut le cas du NEPAD), afin qu'il serve de base aux institutions des Nations Unies plus généralement à appuyer les pays dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

**32.** La mission de l'UA à New York en collaboration avec le Groupe des Ambassadeurs devrait soulever cette question à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2017, en y associant la nouvelle Commission.

### **État de l'intégration africaine**

**33.** Le fondement de tous les cadres continentaux depuis la création de l'OUA en 1963, en fait du panafricanisme, est la promotion d'une Afrique intégrée et unie. Ceci est traduit dans les aspirations de l'Agenda 2063, ses priorités et ses buts et dans les projets phares. Le projet d'intégration africaine entend fédérer non seulement les efforts des pays, mais plus essentiellement des populations, des institutions et des marchés. Une évaluation de l'état d'intégration doit par conséquent tenir compte de tous ces éléments.

**34.** En 2016, nous avons continué d'avancer lentement mais sûrement avec le projet d'intégration et forts de quelques progrès évidents. Des progrès remarquables se sont poursuivis en matière de développement des infrastructures, notamment le transport transfrontalier, les communications et les oléoducs, et un coup de pouce concerté sur les énergies renouvelables.

**35.** Des progrès sont accomplis dans plusieurs pays pour étendre et améliorer les réseaux de transport routier interne. Le réseau routier africain s'est développé de plus de 35% depuis 2000, bien que sur une faible base. Après des décennies de désinvestissement dans les chemins de fer, plusieurs pays rénovent les réseaux de chemin de fer, notamment les tronçons Djibouti-Nairobi, Mombasa-Nairobi et Dakar-Bamako en Afrique orientale et en Afrique de l'Ouest.

**36.** La CEEAC, la SADC et les pays de l'Afrique orientale ont créé des réseaux uniques de téléphonie mobile à travers plusieurs pays, dans le souci de réduire les coûts du roaming. En 2016, la Tanzanie et le Burundi se sont associés à l'initiative de l'EAC, une décennie après que le premier groupe constitué du Kenya, du Rwanda et de l'Ouganda a démarré. Le réseau unique en Afrique de l'Est a été non seulement matérialisé par une baisse des coûts, mais également une augmentation au centuple des abonnés et des appels transfrontaliers et du trafic des messageries.

**37.** Des progrès sont non seulement accomplis en matière d'énergies renouvelables (géothermie, solaire, hydraulique, biomasse et éolienne), mais également dans l'expansion des gazoducs et des oléoducs pour satisfaire les besoins continentaux et



d'exportation, y compris une étude de faisabilité du gazoduc depuis le Mozambique vers d'autres régions de la SADC ; d'autres développements du gazoduc ouest-africain, depuis le Nigeria vers le Bénin, le Ghana et le Togo ; la construction de l'oléoduc de la Corne de l'Afrique pour transporter le kérosène, le diesel et du gasoil du port de Djibouti vers l'Ethiopie ; construction d'un oléoduc chauffé de l'Ouganda vers l'océan indien, desservant le Kenya, le Soudan du Sud, l'Ouganda et éventuellement l'Ethiopie ; et les travaux sur le gazoduc transsaharien depuis le Nigeria vers l'Europe, en passant par le Niger et l'Algérie.

**38.** Par l'Architecture africaine de paix et de sécurité, des efforts politiques conjoints pour aider au règlement des conflits nationaux ainsi que les menaces régionales telles que le terrorisme et la sûreté et la sécurité maritimes sont la règle et non l'exception. Le continent a déployé plus de 45.000 Casques bleus dans les missions de l'UA et des Nations Unies et renforce sa capacité pour la riposte rapide par la Capacité volontaire africaine de réaction immédiate aux crises (ACIRC) et la Force africaine en attente.

**39.** Un certain nombre de projets phares de l'Agenda 2063, tels que le processus vers la création de la Zone de libre-échange continental, le Projet panafricain d'échange, le grand barrage d'Inga, l'Université virtuelle panafricaine, le réseau de train à grande vitesse, la libre circulation des personnes et le passeport africain, le programme spatial panafricain, le Marché unique du transport aérien, et d'autres sont également en cours de réalisation.

**40.** S'agissant de l'état de l'intégration économique, la publication annuelle conjointe UA, CEA et BAD, *Assessing Regional Integration in Africa VII* (2016 :2) (Evaluation de l'intégration régionale en Afrique VII (2016 :2), affirme que l'engagement « des pays africains' à l'intégration de leurs économies demeure sans faille, ... et que le progrès se poursuit dans le cadre des dimensions de l'intégration identifiée dans le Traité d'Abuja (quoique) inégale dans les communautés économiques régionales et les pays.»

**41.** Le rapport souligne les messages importants suivants sur l'intégration économique en 2016 :

- *La Zone de libre-échange tripartite et la Zone de libre-échange continental sont les principaux jalons dans l'intégration commerciale de l'Afrique : l'Accord tripartite contribuant à rationaliser les accords commerciaux régionaux au sein des trois CER participantes et les négociations de la ZLE qui ont démarré en 2016, couvrant le commerce des biens et des services, l'investissement, les droits de la propriété intellectuelle et la politique concurrentielle.*
- *Les CER continuent d'adopter les mesures du commerce formel : un accent particulier porte sur les cadres juridiques pour approfondir l'intégration commerciale avec les CER, telle que l'opérationnalisation de l'union douanière de la CEDEAO lancée en 2015 avec l'introduction d'un tarif*

extérieur commun au sein des huit sur les quinze États membres et la libre circulation dans l'Union du Maghreb arabe vers la zone de libre-échange.

- *La part du commerce intra-africain dans le produit intérieur brut augmente, bien que lentement : la SADC fait partie de l'accord commercial régional le plus performant au plan mondial (six sur trente-deux), et les importations intra-africaines comme part du PIB africain a augmenté de 2,7% en 1995 pour atteindre plus de 4,5%.*
- *Les pays africains ont pris des mesures pour stimuler le commerce des biens sur le continent : il s'agit, entre autres, de la baisse des tarifs sur les importations régionales. La Communauté de l'Afrique de l'Est dispose d'un tarif moyen zéro appliqué sur les importations au sein du bloc, tandis que la CEDEAO et le COMESA appliquent des tarifs moyens d'environ 1.9%. Le COMESA, l'EAC, la CEDEAO et la SADC ont tous adopté des mesures pour faciliter le transport et réduire les barrières non tarifaires.*
- *Augmentation du commerce intra-régional des biens intermédiaires et d'équipement : la croissance du commerce intra-régional des biens intermédiaires et d'équipement à plus de 11% par an depuis 1995 (bien supérieur à la croissance du PIB moyen de 4,4%) est une indication du développement des chaînes de valeur régionales, en particulier en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.*
- *Potentiel non encore exploité bien que croissant du commerce intra-africain des services : les services représentent de plus en plus un PIB national croissant dans un certain nombre d'économies sur le continent. Toutefois, les pays africains importent environ 98 milliards de dollars en termes de services en dehors du continent. Le continent doit par conséquent mettre les bouchées doubles pour baisser les barrières aux services entre les pays africains, permettre à plus d'entreprises africaines de capter ce marché. Il s'agit d'une composante importante des négociations de la ZLEC. Le commerce des services est également axé sur le progrès de la libre-circulation des personnes, permettant aux prestataires de service de faire les affaires en ligne et de permettre aux bénéficiaires des services d'être en contact avec les prestataires sur le continent (éducation, soins médicaux, tourisme, etc.).*
- *Les accords commerciaux méga-régionaux et les accords de partenariat économique avec l'UE rendent impérieuse la nécessité pour l'Afrique d'achever rapidement la Zone continentale de libre-échange : aucun des accords commerciaux méga-globaux actuels n'incluent l'Afrique et compte tenu de l'éventualité que les APE sapent l'intégration, le mouvement rapide vers la ZLEC non seulement consolidera le marché africain, mais contribuera également à atténuer l'impact de ces accords.*

- *Les investissements directs intra-africains demeurent limités même si les banques panafricaines émergent* : le Nigeria, l'Afrique du Sud et le Kenya font partie des principaux investisseurs directs étrangers sur le continent. Davantage de banques africaines ouvrant des succursales sur le continent, le potentiel de l'intégration financière est grand, à condition que les barrières aux emprunts transfrontaliers baissent.
- *Certaines CER harmonisent les politiques et normes de l'extraction minière* : cela est particulièrement vrai pour la CEDEAO et la SADC, mais non pas pour d'autres, où davantage devrait être fait pour mettre en œuvre la Vision minière de l'Afrique comme matrice des normes minières continentales. La décision du Sommet de Kigali en juillet 2016 en vue d'une législation type sur les droits miniers et la présentation du projet de stratégie africaine des denrées à la 5ème Retraite ministérielle d'Addis-Abeba du Conseil exécutif en décembre 2016 devraient accélérer ce processus.

### **Évaluation de l'intégration régionale en Afrique VII, 2016**

L'engagement des pays africains à l'intégration de leurs économies demeure sans faille, le progrès s'inscrit dans le cadre des dimensions de l'intégration identifiées dans le Traité d'Abuja, (bien) qu'inégale dans les communautés économiques régionales et dans les pays.

### **Rapport de l'indice d'intégration régionale africaine, 2016**

Une intégration plus profonde signifie de plus grands marchés, l'industrialisation et la productivité comme faisant partie des chaînes de valeurs. Cela implique la mobilité des compétences vers une plus grande ouverture en matière de visa. Les investissements en infrastructure signifient moins d'embouteillage le long des corridors régionaux et la facilitation du commerce en faisant des économies de temps et de coûts

**42.** Les trois institutions continentales à savoir la Commission de l'UA, la CEA et la banque africaine de développement ont piloté le premier Rapport d'indice de l'intégration régionale africaine en 2016. Il mesure les cinq dimensions de l'intégration : l'infrastructure régionale, l'intégration commerciale, l'intégration productive, la libre-circulation des personnes et l'intégration financière et macroéconomique.

## **Le passeport africain et la libre circulation des personnes**

**43.** L'une des avancées majeures en 2016 a été la libre circulation des personnes, comme l'un des projets phares de l'Agenda 2063. La Commission a présenté un rapport fait en concertation avec les CER sur la libre-circulation des personnes à la Retraite de Me'kele du Conseil exécutif en janvier 2016. Dès lors et afin de faciliter le commerce intra-africain, les activités économiques et l'investissement – à petite et à grande échelle - la décision a été prise au Sommet de janvier 2016 d'encourager tous les États membres à introduire une politique de visa de 30 jours à l'arrivée pour tous les pays africains frères,

à lancer le passeport africain en 2016 et d'adopter un protocole global sur la libre circulation des personnes d'ici 2018.

**44.** Cette initiative s'inscrit dans le cadre des travaux déjà en cours au niveau des Communautés économiques régionales sur la libre circulation des personnes. D'ores et déjà, les citoyens de la Communauté d'Afrique de l'Est jouissent d'un visa de séjour gratuit de trois mois dans les États membres pour les détenteurs de passeport national et de visa de séjour gratuit de 6 mois pour les détenteurs de passeport de l'EAC ; le COMESA octroie des visas de 90 jours à l'arrivée pour les citoyens de ses États membres de la ZLE ; les pays de la SADC accordent actuellement un visa gratuit de 90 jours à leurs citoyens même si cela se fait par des accords bilatéraux ; et la CEDEAO accorde des visas à l'arrivée à tous ses citoyens et 7 membres ont adopté le passeport de la CEDEAO qui permet aux citoyens de voyager sans visa. Les Seychelles, le Mozambique, le Rwanda, les Comores, l'Ouganda et Madagascar permettent soit l'accès sans visa soit des visas à l'entrée à tous les citoyens africains et ont été suivis en 2016 par le Ghana, le Bénin, le Togo et la Namibie.

**45.** Suite à la mise en œuvre de la politique de migration la plus libérale de l'Afrique, le Rwanda a enregistré une augmentation de 24% dans le secteur du tourisme provenant des pays africains et 50% d'augmentation du commerce avec les pays voisins, y compris une augmentation de 73% du commerce avec la RDC. Le progrès en matière de circulation des personnes dans d'autres régions, en particulier dans la partie centrale et septentrionale et entre les régions est beaucoup plus limité.

**46.** Le passeport africain a été lancé au Sommet de l'UA à Kigali en juillet 2016. Un processus pour le transformer en passeport électronique a commencé avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ce qui nous permettra de négocier avec d'autres régions du monde sur la reconnaissance du passeport africain. Le passeport électronique africain sera prêt en février 2017. Les États membres sont également encouragés à entamer le processus dans le cadre de leur législation nationale pour délivrer le passeport et la Commission a distribué des guides et le prototype à tous les États membres en 2017 dès que le processus de passeport électronique a été achevé.

**47.** Une récente étude sur l'impact potentiel de l'extension des passeports africains à toutes les nations africaines estime qu'il pourrait accroître les voyages sur le continent de 24% et les recettes découlant du tourisme de 20%.

**48.** Les travaux techniques avec les experts sur les préparations d'un projet de protocole sur la libre circulation des personnes ont démarré, et deux réunions d'experts indépendants ont été organisées. Les consultations avec les États membres sur le projet de protocole commenceront en 2017, avec des réunions prévues au niveau des experts des États membres, à examiner par le CTS sur la migration, les réfugiés et les PDI et le CTS sur les affaires juridiques avant la présentation au Sommet en 2018 en vue de l'adoption, conformément au Plan décennal de mise en œuvre.

## 2017 – LES PERSPECTIVES D’AVENIR

**49.** En 2017, nous célébrerons quinze ans depuis la fin de la transformation de l’Organisation de l’Unité africaine en Union africaine. Il s’agit d’un jalon important pour le continent, et une opportunité pour évaluer le progrès dans la construction d’une Union qui nous aide à réaliser l’unité, la solidarité, la cohésion, la coopération au sein des populations africaines et des États africains dans la poursuite de la mission définie dans l’Acte constitutif.

**50.** Il est également approprié que le Sommet de janvier 2017 reçoive le rapport du Président Paul Kagame du Rwanda sur les réformes de l’UA, avec la mise en œuvre effective de l’Agenda 2063.

**51.** 2017 a été déclarée *l’Année où l’Afrique tirera pleinement parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse*. En tant que continent qui compte le plus de jeunes, l’année permettra de cogiter et de s’attaquer aux problèmes qui minent cette importante couche des citoyens africains. Ces problèmes ont pour nom l’accès à l’éducation, les compétences et la technologie, l’emploi et les opportunités économiques, et l’impact de leur participation au sein de leurs communautés et du continent. Les deux dernières années ont été marquées des pertes de vies humaines dans le Sahara et la Méditerranée, de jeunes Africains en quête de l’eldorado. L’accent de cette année, en parole et en action, devrait donner espoir à nos jeunes, hommes et femmes, qu’ils ont le privilège d’être les moteurs, et les innovateurs de l’Agenda 2063 et de la Renaissance africaine.

**52.** 2017 sera également marquée par l’installation d’une nouvelle Commission, suite à l’extension du mandat de cette Commission et des élections fixées en janvier 2017. La Commission a joué son rôle en procédant aux préparations nécessaires pour les nominations et les élections, conformément aux statuts et règlements pertinents. Elle collaborera avec la Commission entrante pour assurer une bonne transition.

## MOTION DE REMERCIEMENTS

**53.** Étant donné que ce rapport sera le dernier à présenter par la Commission pour ce mandat et sous mon leadership, je saisis cette occasion pour remercier les chefs d’État et de gouvernement et les membres du Conseil exécutif pour le soutien donné à la Commission au cours de cette période, pour la chaleureuse hospitalité et les engagements constructifs, toutes les fois que la Commission s’est rendue dans les États membres.

**54.** Nous avons apprécié le rôle joué par le Comité des Représentants permanents (COREP), dans notre élan collectif vers la réalisation du développement africain et de l’Agenda de l’intégration, et même si nous avons eu des moments de désaccord sur des questions tactiques.

**55.** Nous avons tissé d'excellentes relations avec les autres organes de l'UA notamment les Communautés économiques régionales, sur la base des rôles complémentaires que chacun devait jouer.

**56.** Un mot spécial de remerciements au Gouvernement et au peuple éthiopiens, siège de notre organisation continentale, pour la coopération au fil des ans. Depuis l'accueil chaleureux par la ville d'Addis-Abeba à notre arrivée, la coopération avec le Gouvernement fédéral dans l'organisation du 50<sup>ème</sup> anniversaire en 2013 avec les administrations régionales et urbaines et d'autres institutions, toutes les fois que nous nous rendons dans d'autres régions de l'Ethiopie. Il s'agit en fait de la seconde patrie de nous tous.

**57.** Les relations entretenues par la Commission de l'UA au cours de son mandat avec la Commission économique pour l'Afrique, sous le leadership du Dr Carlos Lopes et à présent le Dr Abdullah Hamdok, et avec la Banque africaine de développement avec le Dr Donald Kaberuka et à présent le Dr Akinwumi Adesina, se sont consolidées en une relation puissante et stratégique, ce qui a permis de promouvoir les initiatives continentales importantes, notamment le développement et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et les Objectifs de développement durable (ODD).

**58.** La Commission de l'UA et les fonctionnaires de toutes les institutions de l'UA sont importantes à la mise en œuvre de notre mission et programmes. En tant que fonctionnaires panafricains, en tandem avec les fonctions publiques des États membres, ils sont les fantassins de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

**59.** La société civile africaine et le secteur privé ainsi que la diaspora africaine, dans sa grande diversité, a fait preuve d'une grande volonté de coopérer avec l'Union africaine, sur une panoplie de priorités continentales.

**60.** Un mot de remerciements à nos partenaires internationaux avec qui nous avons collaboré dans les divers forums et qui ont apporté l'appui financier tant souhaité aux programmes importants de l'UA au moment où le continent explore les voies délicates menant à l'autosuffisance.

**61.** Enfin, dernier mot et non des moindres, au Vice-président, M. Erastus Mwencha et aux collègues commissaires, pour leur coopération et diligence, qui nous ont permis de souder la Commission en une équipe avec un objectif commun, conscients des responsabilités de leadership individuel et collectif.

Dr Nkosazana Dlamini Zuma  
**Présidente de la Commission de l'UA**

**PARTIE B**  
**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016**

## PARTIE B RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

### LES GRANDS AXES DE LA COMMISSION EN 2016

**62.** La Commission de l'Union africaine en 2016, dernière année du mandat de la Commission actuelle élue en 2012, a exécuté ses activités de représentation, de coordination et de facilitation des cadres continentaux, conformément à son mandat défini dans l'Acte constitutif et les statuts.

**63.** Les domaines importants de ses activités en 2016 comprennent :

- A.** L'organisation et la facilitation des réunions des organes délibérants, notamment les deux Sommets à Addis-Abeba (Janvier 2016) et Kigali (Juillet 2016), le Sommet extraordinaire sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement à Lomé (Togo) en novembre 2016, les réunions du Comité des Représentants permanents et les réunions des Comités techniques spécialisés (CTS).
- B.** La collaboration avec les États membres, les CER et l'Agence du NEPAD et d'autres institutions sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, et d'autres cadres continentaux notamment dans les domaines de l'éducation, de l'infrastructure, de la science et de la technologie, de l'agriculture, de la promotion des jeunes, de l'intégration, de l'autonomisation des femmes.
- C.** Les activités liées au thème de 2016, l'année des droits de l'homme avec un accent particulier sur les droits de la femme.
- D.** L'organisation de la première retraite de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Kigali en juillet 2016, sur le *Financement de l'Union*, et les préparations pour organiser la seconde retraite au Sommet de janvier 2017 sur les Réformes de l'UA sous la direction de S.E. Président Paul Kagame.
- E.** La sensibilisation de la société civile, de la diaspora et du secteur privé sur divers programmes de l'UA, notamment la redynamisation de l'ECOSSOC et l'organisation de deux forums avec le Forum des Éditeurs africains sur la popularisation de l'Agenda 2063, tenus à Kigali et Pretoria.
- F.** La mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063, en particulier :
  - la création de l'Unité de mise en œuvre de projet à l'Agence du NEPAD pour le Projet intégré de train à grande vitesse et les préparations pour la conduite de l'étude de pré faisabilité ;



- la décision prise en janvier 2016 relative au visa de 30 jours à l'arrivée au niveau des États membres et le lancement du passeport africain en juillet 2016, la demande adressée à l'OACI au sujet du passeport électronique, les préparations du projet de protocole dans le cadre de la campagne en vue de la libre circulation des personnes;
  - la présentation de l'Etude sur la libre circulation des personnes à la retraite de Mek'elle en janvier 2016 ; le lancement du passeport africain lors du Sommet de Kigali ; une demande adressée à l'OACI pour le passeport électronique, et les travaux sur un projet de protocole sur la libre circulation des personnes en vue de l'adoption en 2018 ;
  - l'organisation des forums de négociation de la ZLEC pour convenir du plan de travail et en vue l'objectif de lancement en 2017, y compris les rapports à la séance à huis-clos du Sommet ;
  - le lancement des centres du réseau d'échange panafricain dans les États membres ;
  - l'accord sur l'Université virtuelle panafricaine en tant qu'antenne de l'enseignement ouvert et à distance de l'Université panafricaine.
- G.** L'organisation des retraites ministérielles du Conseil exécutif sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et d'autres questions stratégiques à Me'kelle (Janvier 2016), à Nairobi (Mai 2016) et à Addis-Abeba (décembre 2016).
- H.** La poursuite de l'appropriation de l'Agenda 2063 avec les États membres, les organes délibérants et les CER, et le processus menant à l'achèvement du cadre des indicateurs et de la responsabilisation de l'Agenda 2063.
- I.** La collaboration avec le Conseil de paix et de sécurité, les CER et le Président de l'Union sur les divers aspects de paix et de sécurité, y compris le Soudan du Sud, la Somalie, la Libye, le Burundi et le Mali, ainsi que les relations avec le Conseil de sécurité des Nations Unies sur les questions de paix et de sécurité.
- J.** La collaboration avec les institutions des Nations Unies et autres sur les liens entre l'Agenda 2063 et les ODD et la mise en œuvre et le suivi conjoints.
- K.** Les célébrations d'une décennie depuis l'adoption de la Charte africaine sur la jeunesse ; la signature du protocole d'accord avec l'Union de la jeunesse panafricaine ; la vulgarisation de la formation des clubs de jeunes de l'UA, la collaboration avec l'Union panafricaine des étudiants et l'introduction d'un instrument d'intégration des jeunes dans la Commission.

- L.** Conformément à la *Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance* (2007), la Commission a coordonné les missions d'observation des élections et des référendums dans 23 pays en 2016 : Bénin, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée Equatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Sao Tome et Principe, Niger, Seychelles, Somalie, Soudan, Ouganda, Zambie et Zanzibar en République-Unie de Tanzanie.
- M.** Le verdict final du procès d'Hissène Habré, la création de la Cour d'Appel et une décision de création d'un fonds d'affectation spéciale pour les victimes ; l'élaboration des instruments pour le tribunal hybride du Soudan du Sud conformément à la décision du Sommet et l'initiation de la relation avec le Soudan du Sud sur sa création et les interactions en cours sur le Tribunal pénal international.
- N.** La poursuite des réformes institutionnelles y compris l'examen des Statuts et Règlement du personnel de l'UA, les améliorations du processus et les épargnes, l'adoption des documents administratifs importants et les modes opératoires standardisés.
- O.** Le suivi de la mise en œuvre des décisions des Sommets ;
- P.** Les préparations du budget 2017 au Sommet de Kigali en juillet 2016 et les préparations du Document-cadre du budget 2018 ; l'adoption des états financiers apurés de 2014 et l'achèvement de la vérification des comptes de 2015 par le Conseil de vérification externes des comptes de la Commission de l'UA et d'autres organes de l'UA.
- Q.** Présentation de l'évaluation des partenariats stratégiques au COREP ; préparations et traitement des domaines de partenariat suivants :
- Le partenariat du Forum de la coopération sino-africaine : la réunion de mise en œuvre avec les points focaux ministériels sur l'exécution, les préparations du plan de renforcement des capacités UA-Chine avec l'ACBF.
  - Les préparations du Sommet de la TICAD VI à Nairobi.
  - Les travaux en cours sur le partenariat avec l'UE, axés sur la mise en œuvre du programme conjoint.
  - L'accueil de S.E. Mme la Présidente Pak de la Corée du Sud à l'UA et les préparations de la réunion ministérielle Afrique-Corée du 6 au 7 décembre 2016.

- Les préparations du quatrième Sommet Afrique-Monde arabe à Malabo en novembre 2016.
- Les relations avec le Groupe des Partenaires de l'UA basé à Addis-Abeba ;
- Les relations entre la Commission de l'UA et le Département d'État américain en vertu du Protocole d'accord de 2013 et le Sommet des dirigeants américains et africains, l'attention portée sur les quatre domaines de coopération et les négociations de haut niveau vers la transition le 12 décembre 2016.
- Les travaux relatifs aux partenariats UA-Turquie y compris le Forum économique conjoint organisé à Istanbul.

R. L'évaluation du Troisième Plan stratégique de la Commission de l'UA (2012-2017) et le démarrage des travaux du Cadre à mi-parcours de la Commission axé sur l'Agenda 2063 (2018-2023).

**64.** Le Sommet de janvier 2016 a nommé le comité ministériel pour superviser les élections de la nouvelle Commission, conformément à l'Acte constitutif et les statuts pertinents. Les nominations ouvertes en février 2016, suivies d'une réunion du comité ministériel et la répartition des nominations finales à la Commission aux États membres. Malheureusement, le Sommet de Kigali n'a pas pu atteindre le seuil des deux-tiers pour élire un des candidats au poste de président. Les élections ont été reportées à janvier 2017, et le mandat de la Commission actuelle a été prorogé.

**65.** Le processus de nomination pour les élections en janvier 2017 a été relancé après le Sommet de Kigali, et les noms et les biographies des nominés ventilés aux États membres dès octobre 2016.

## **Réunions des organes délibérants de l'UA en 2016**

**66.** La Commission en sa capacité de Secrétariat de l'Union africaine a financé les travaux des organes délibérants. En 2016, elle a organisé et facilité les délibérations des sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil exécutif et de la Conférence comme suit :

**Tableau 1. Sommets ordinaires et extraordinaires en 2016**

N°	SOMMET	DATES ET LIEU
1	26 <sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement	Janvier 2016 Addis-Abeba, Éthiopie Siège de l'UA
2	28 <sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil exécutif	Janvier 2016 Addis-Abeba, Éthiopie Siège de l'UA
3	27 <sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement	Juillet 2016 Kigali, Rwanda
4	29 <sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil exécutif	Juillet 2016 Kigali, Rwanda
5	Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement	Novembre 2016 Lomé, Togo

**67.** Les réunions suivantes des comités techniques spécialisés ministériels ont été organisées au cours de l'année :

COMITÉ TECHNIQUE SPECIALISÉ	DATE ET LIEU
CTS sur le genre et l'autonomisation des femmes	16 janvier 2016, Addis-Abeba, Éthiopie
CTS sur le financement, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration	4-5 avril, Addis-Abeba, Éthiopie
CTS sur la justice et les affaires juridiques	1 <sup>er</sup> au 9 septembre 2016, Lomé (Togo)
Session extraordinaire du CTS sur la communication, l'information et les technologies de l'information	16 septembre 2016, Bamako, Mali
CTS sur la fonction publique, la gouvernance locale, le développement urbain et la décentralisation	7-9 décembre 2016, Addis-Abeba, Éthiopie.

**68.** Par ailleurs, la Commission a financé les réunions du Comité des Représentants permanents et de ses sous-comités au cours de l'année, à la Conférence et aux comités du Conseil exécutif, généralement en marge des Sommets.

**69.** La Commission a également assuré un éventail de services programmatiques, juridiques et administratifs aux autres organes, aux institutions spécialisées et aux opérations d'appui à la paix, notamment :

- l'assistance avec recrutement du personnel et la gestion des ressources humaines, l'approvisionnement, la logistique et les rapports financiers ;
- les négociations et l'achèvement des accords de siège et des interventions avec les gouvernements hôtes, le cas échéant ;

- l'appui à l'élaboration de leurs plans stratégiques et à l'appropriation de l'Agenda 2063 et d'autres programmes ; et
- leur participation aux activités programmatiques et réunions importantes.

### **Visites de haut niveau au siège de l'UA**

**70.** En 2016, la Commission a accueilli deux visites de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement non africains au siège de l'UA.

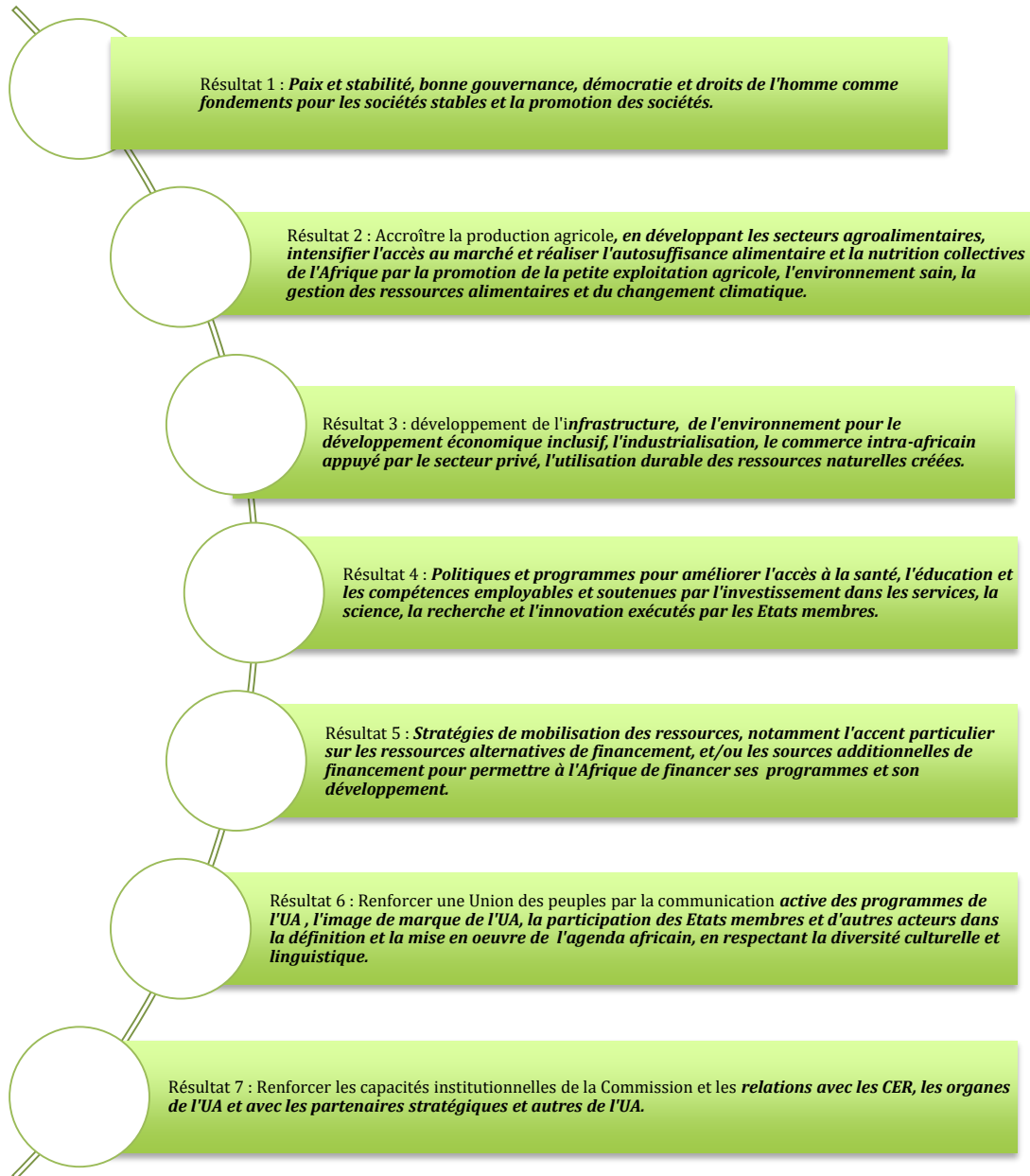
**71.** La première fut la visite de S.E. Pak Geun-hye, Présidente de la République de Corée, dont la visite a eu lieu le 27 mai 2016. S.E. Mme la Présidente Pak a prononcé son discours dans la salle Nelson Mandela sur les relations entre l'Afrique et la Corée du Sud, jetant les bases de la réunion ministérielle conjointe tenue en décembre 2016.

**72.** La Chancelière allemande, Son Excellence Mme Angela Merkel a visité le siège de l'UA le 11 octobre 2016, inaugurant ainsi l'Immeuble Paix et Sécurité Julius Nyerere avec la Présidente de la Commission, Dr Dlamini Zuma et le Premier Ministre de l'Éthiopie, S.E. M. Hailemariam Desalegn, et en présence des membres du Conseil de paix et de sécurité.

### **TROISIÈME PLAN STRATEGIQUE DE LA COMMISSION DE L'UA (2014-2017)**

**73.** La mise en œuvre du troisième Plan stratégique et son harmonisation avec le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ont été davantage consolidées en 2016 dans les travaux de la Commission, toujours basés sur les sept résultats du Plan stratégique 2014-2017 comme l'indique le schéma 3 ci-dessous.

### Schéma 3 : 7 résultats du troisième Plan stratégique de la Commission



74. En attendant l'élaboration du prochain plan stratégique de la Commission en vue de la présentation au Sommet en juillet 2017, une évaluation du troisième Plan stratégique a été effectuée au début du mois d'octobre 2016.

## Résultat 1

### Démocratie, droits de l'homme, bonne gouvernance et paix (Silence des armes)

*Promotion de la paix, de la stabilité, de la bonne gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme en tant que fondements du développement et de la stabilité des sociétés*

#### RÉALISATIONS

- Mise en place des capacités en matière de prévention et de gestion des conflits, d'intervention et de consolidation de la paix.
- Facilitation de la participation des femmes, des jeunes et de la société civile à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et aux efforts de relèvement et de développement après les conflits.
- Amélioration des mécanismes de reconstruction et de consolidation de la paix après les conflits.
- Promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie.
- Promotion d'instruments juridiques et de valeurs partagées fondés sur les instruments africains et internationaux pertinents.
- Renforcement des capacités de l'Afrique à coordonner ses interventions pour faire face aux crises humanitaires et à protéger les civils dans les zones de conflit et de catastrophe.

## Introduction

**75.** Nous avons célébré l'année 2016 sous le thème de l'Année des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les droits des femmes. Les diverses activités entreprises dans ce cadre par les organes, les gouvernements, les institutions régionales et la société civile de l'Union africaine ont mis en évidence l'indivisibilité des droits et le lien important qui existe entre les droits politiques et les droits économiques et sociaux. L'année a été l'occasion de réfléchir également sur les défis que posent la gouvernance et l'intégration sociale, ainsi que sur la discrimination.

**76.** Les pays du continent ont de nombreuses valeurs en commun, que contiennent les différents cadres normatifs, dont notamment l'Acte constitutif de l'UA et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Tous les pays et toutes les institutions doivent s'engager à réaliser progressivement les droits visés dans ces cadres, pour veiller au respect de la dignité humaine de tous les Africains.

**77.** En s'intéressant particulièrement aux droits des femmes, le thème de l'année s'est inspiré du thème de l'année précédente et a permis un meilleur plaidoyer et des mesures plus concrètes en faveur de la promotion des droits des filles et des femmes, comme l'indique le rapport à mi-parcours sur la Décennie de la femme africaine et la 2<sup>e</sup> Fiche de résultats obtenus en matière d'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, présenté au Sommet de Kigali en juillet 2016.

**78.** Alors qu'une vingtaine d'élections au moins ont eu lieu cette année dans plusieurs pays, sous la supervision, pour nombre d'entre elles, de l'UA et des CER, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance demeure un guide fondamental des processus électoraux. Le Sommet de janvier 2016 et la 5<sup>e</sup> Retraite ministérielle du Conseil exécutif de décembre 2016 ont souligné entretemps que les tâches plus vastes relatives à la gouvernance démocratique et au développement, étaient essentielles au projet démocratique africain.

**79.** Enfin, et ce n'est pas le moins important, les efforts visant à faire taire les armes se sont poursuivis sans relâche, comme le montrent les initiatives menées pour résoudre et prévenir les conflits, et l'accent mis sur la reconstruction post-conflit en Afrique.

### **Autonomisation et participation des femmes**

**80.** On se rend de plus en plus à l'évidence que l'autonomisation et la participation de la femme et de l'enfant africains jouent un rôle essentiel dans le programme pour une Afrique intégrée, pacifique et prospère. Il ne s'agit pas seulement d'un impératif de développement, mais également d'une question de droits, d'inclusion et de démocratie, étant donné que les femmes représentent plus de la moitié de la population du continent.

**81.** Dans le cadre de son mandat, la Commission, en collaboration avec les États membres, les CER et d'autres partenaires continentaux et internationaux, a prôné et présenté un certain nombre d'initiatives, conformément aux cadres normatifs de l'Union africaine, en particulier le Protocole de Maputo sur les droits des femmes, la Décennie de la femme africaine et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

**82.** La Direction Femme, Genre et Développement a identifié les domaines suivants comme prioritaires : mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA), du Protocole de Maputo sur les droits des femmes et de la Décennie de la femme africaine ; Établissement de partenariats et de plaidoyers en faveur des droits de la femme ; Renforcement du rôle des femmes dans les processus de paix ; Élaboration de mécanismes, d'outils et de directives pour l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique ; Opérationnalisation du Fonds pour les femmes africaines (FAW) ; Et renforcement des capacités de la Commission, des organes, des CER et des États membres de l'UA en matière de prise en compte de la problématique homme-femme. Ces réunions jouent également un rôle important dans la mobilisation du mouvement des femmes autour des programmes et thèmes annuels de l'UA. La future Commission devrait collaborer avec



les États membres pour s'assurer que ces réunions sont institutionnalisées sans empêcher le mouvement des femmes de se réunir sur les questions de préoccupation commune.

**83.** La Commission poursuit sa collaboration avec l'Organisation panafricaine des femmes (PAWO). La PAWO, créée en 1962, a joué un rôle crucial dans la mobilisation des femmes dans les luttes contre le colonialisme et l'apartheid, et dans le développement du continent et la construction d'une Afrique non sexiste. Elle continue de jouer un rôle important dans la mobilisation des femmes et des hommes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et pour l'autonomisation des femmes et des filles. Il est donc proposé que la prochaine Commission examine la recommandation née de la Retraite de Nairobi du Conseil exécutif, qu'il soit accordé au PAWO le statut d'Agence spécialisée de l'UA, sous réserve de la décision de la Conférence sur les réformes de l'UA.

**84.** Le rapport d'étape à mi-parcours sur la Décennie de la femme (2010-2020) a été lancé au Sommet de Kigali, en juillet 2016, avec la présentation par vingt-deux États membres de leurs rapports sur les initiatives concrètes qu'ils ont prises en vue de promouvoir les droits des femmes et des filles africaines. Certaines de ces initiatives sont décrites dans la figure 4 ci-après.

**Figure 4. Initiatives visant à promouvoir les droits des femmes et des filles africaines, telles que présentées dans le rapport d'étape à mi-parcours sur la Décennie de la femme africaine (2010-2020)**

- L'Éthiopie a indiqué que 11 millions de femmes possédaient des titres fonciers, dont 9,11 millions conjointement avec leurs maris tandis que 2 millions de femmes avaient leurs propres titres. Aujourd'hui, 60% des femmes rurales du pays possèdent des terres.
- La Mauritanie a indiqué avoir eu recours au Fonds de l'UA pour les femmes africaines pour soutenir les petites entreprises, dont un projet d'élevage de poissons pour les jeunes femmes sans emploi.
- Le Gouvernement de la Guinée a mis en œuvre un programme spécial de chirurgie par césarienne gratuite qui a contribué à réduire le taux de mortalité maternelle de 982 pour 100 000 naissances vivantes à 724 pour 100 000 naissances.
- Le Soudan, entre autres pays, a mis en place un système d'assurance maladie pour les femmes.
- Au Bénin, comme dans d'autres pays africains, les filles des établissements secondaires sont exonérées de frais de scolarité. On leur offre également des bourses partielles dans le domaine de la science et de la technologie.
- La Namibie, le Libéria, le Mali et le Rwanda, entre autres, mettent actuellement en œuvre un système de budgétisation favorable à l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'ont intégré dans leurs processus nationaux de planification du développement.

**85.** Si des États membres de l'UA ont ratifié et adopté bon nombre d'instruments relatifs à l'égalité entre les sexes, on a constaté au fil des ans que certains d'entre eux tardent à remettre leurs rapports sur la mise en œuvre de leurs obligations juridiques. A titre d'exemple, seuls trois États membres ont fait rapport sur le Protocole de Maputo, 48

États membres ont fait rapport sur la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA), 13 ont présenté leurs rapports initiaux, 20 ont présenté leur deuxième rapport et 11 ont présenté leur troisième rapport.

**86.** Les réunions sur le Genre qui précèdent chaque Sommet (réunions pré-sommet) ont servi de forum important aux ministres de la Condition féminine, aux organisations, aux réseaux et aux groupes de femmes, à la Commission de l'UA, aux CER, à la CEA, à la BAD, à l'Agence NEPAD et à d'autres partenaires pour suivre en commun les progrès réalisés et se mettre d'accord sur les moyens de faire avancer la cause des femmes et des filles en Afrique.

**87.** La Commission et les autres parties concernées ont également assuré la promotion et réuni les institutions et groupes concernés et, dans d'autres circonstances, ont formé des femmes dans des domaines tels que l'agroalimentaire, la participation des femmes aux pourparlers de paix, l'esprit d'entreprise, l'inclusion financière, les élections et les droits en matière de procréation. Elle s'est également exprimé à travers des campagnes visant à réduire la mortalité maternelle, juvénile et infantile (CARMMA), des campagnes de la société civile telles que la campagne « Elisez -la » qui vise à accroître la représentation publique des femmes en ayant un plus grand nombre de femmes élues, la campagne visant à mettre fin aux mariages d'enfants, le travail effectué par l'Envoyé spécial de la Commission de l'UA sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment les initiatives entreprises auprès des femmes en situation de conflit ou sortant d'un conflit, en particulier au Mali, au Burundi, au Soudan du Sud, en République centrafricaine, à l'Est de la RDC, en Somalie et au Darfour. Au cours de cette période, des formations sur les « questions de genre » ont également été organisées à l'intention des gardiens de la paix et des observateurs des droits de l'homme.

**88.** Au cours de l'Année de la femme en 2015, les premières distinctions pour les résultats obtenus en matière d'égalité entre hommes et femmes en Afrique ont été remises au Sommet de Johannesburg, puis au Sommet de Kigali en juillet 2016. Il s'agit d'un important instrument commun de mesure des progrès réalisés en matière d'égalité et d'autonomisation des femmes. Cet instrument est intégré au premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. La fiche d'évaluation devrait être élargie en ce qui concerne la catégorie des femmes occupant les postes de responsabilité, aux indicateurs tels que les femmes présidentes de parlements, les femmes occupant des postes de présidentes de la Cour suprême, de ministres, de secrétaires générales, etc.

**Figure 5. Femmes élues aux parlements, femmes chefs d'État et femmes chefs de gouvernement**

Pays	Date des dernières élections	Nombre de femmes (%) élues aux parlements 2016	Nombre de femmes (%) élues aux parlements en 1990	Femmes chefs d'État et de gouvernement
1. Rwanda	16.09.2013	63.8%	17%	Premier ministre (1993-1994)
2. Sénégal	01.07.2012	42.7%	13%	Premiers ministres (2001-2002 and 2013-2014)
3. Afrique du Sud	07.05.2014	42.0%	3%	Aucun
4. Namibie	29.11.2014	41.3%	7%	Premier Ministre (2015-present)
5. Mozambique	15.10.2014	36.9%	16%	Premier Ministre (2004-2012)
6. Éthiopie	24.05.2015	38.8%	-	Aucun
7. Angola	31.08.2014	36.7%	-	Aucun
8. Tanzanie	25.10.2015	36.5%	-	Aucun
9. Burundi	29.06.2015	35.8%	-	Premier ministre (1993-1994)
10. République sahraoui	2012	35.0%	-	Aucun
11. Ouganda	28.02.2016	33.5%	12%	Aucun
12. Algérie	10.05.2012	31.6%	2%	Aucun
13. Zimbabwe	31.07.2013	31.5%	11%	Aucun
14. Tunisie	26.10.2014	31.1%	4%	Aucun
15. Cameroun	30.09.2013	31.1%	14%	Aucun
16. Soudan	13.04.2015	30.5%	-	Aucun
17. Somalie	23.10.2016	?	-	Aucun
18. Soudan du Sud	04.08.2016	?%	-	Aucun
19. Mauritanie	23.11.2013	25.2%	-	Aucun
20. Lesotho	28.02.2015	25.0%	-	Aucun
21. Guinée équatoriale	26.05.2013	24.0%	13%	Aucun
22. Cap-Vert	20.03.2016	23.6%	12%	Aucun
23. Érythrée	01.02.1994	21.9%	-	Aucun
24. Guinée	28.09.2013	21.9%	-	Aucun
25. Seychelles	08.09.2016	21.2%	16%	Aucun
26. Madagascar	20.12.2013	20.5%	7%	Aucun
27. Kenya	04.03.2013	19.7%	1%	Aucun
28. Sao Tome & Principe	12.10.2014	18.2%	12%	Premiers ministres (2002-2004 and 2005-2006)
29. Zambie	11.08.2013	18.0%	7%	Aucun
30. Togo	11.08.2016	17.6%	5%	Aucun
31. Malawi	20.05.2014	16.7%	10%	Président (2012-2014)
32. Libye	25.06.2014	16.0%	-	Aucun
33. Tchad	13.02.2015	14.9%	-	Aucun
34. Égypte	17.10.2015	14.9%	4%	Aucun
35. Niger	21.02.2016	14.6%	5%	Aucun
36. Gabon	17.12.2011	14.2%	13%	Aucun
37. Guinée- Bissau	13.04.2014	13.7%	20%	Premier ministre (2012)
38. Djibouti	22.02.2013	12.7%	0%	Aucun
39. Ghana	07.12.2016	12.7%	-	Aucun
40. Sierra Leone	07.11.2012	12.4%	-	Aucun
41. Maurice	10.12.2014	11.6%	7%	Président (2015-à ce jour)
42. Liberia	11.10.2011	11.0%	-	Président du Conseil d'État (1996-97) Président (2006-à ce jour)
43. Botswana	24.10.2014	9.5%	5%	Aucun
44. Burkina Faso	29.11.2015	9.4%	-	Aucun
45. Gambie	29.03.2012	9.4%	8%	Aucun
46. Cote d'Ivoire	11.12.2011	9.2%	6%	Aucun
47. RDC	28.11.2011	8.9%	5%	Aucun
48. Mali	24.11.2013	8.8%	-	Premier ministre (2011-2012)
49. République du Congo	15.07.2011	7.4%	14%	Aucun
50. Benin	?	7.2%	3%	Aucun

51. République centrafricaine	14.02.2016	7.2%	4%	Premier ministre (1975-1976) Président par intérim (2014-2016)
52. Swaziland	20.09.2013	6.2%	4%	Aucun
53. Nigeria	28.03.2015	5.6%	-	Aucun
54. Comores	25.01.2015	3%	0%	Aucun
Afrique				
Monde		23%	13%	

**89.** La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes a également été l'un des objectifs de nos réformes institutionnelles, visant notamment à accroître le nombre de femmes et à sensibiliser à la question de l'intégration de la dimension genre dans tous les travaux des organes de l'UA et des CER.

**90.** Nous sommes loin de notre objectif consistant à intégrer pleinement les femmes et les filles, l'ensemble des africains, sans distinction de sexe, pour qu'ils réalisent leur plein potentiel. Pour consolider les progrès que l'Afrique a réalisés et qu'elle réalise à cet égard, nous devons nous assurer de maintenir le cap.

## DÉMOCRATIE, DROITS DE L'HOMME ET GOUVERNANCE

**91.** L'Agenda 2063 demande aux gouvernements et aux citoyens de bâtir un continent fondé sur les cultures universelles de bonne gouvernance, les valeurs démocratiques, l'égalité entre les hommes et les femmes, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit.

**92.** Les travaux sont menés sur la base des cadres normatifs du continent, notamment la promotion d'élections libres, pacifiques et équitables, le respect des droits de l'homme, Le principe de l'État de droit et du constitutionalisme, ainsi que de la collaboration avec les États membres, axée sur la promotion de services publics et de collectivités locales en faveur du développement

### Promotion d'élections libres, équitables et pacifiques

**93.** Au cours de l'année 2016, dix-huit (18) élections se sont déroulées à différents niveaux sur le continent, dans les États membres suivants : Bénin, Cap Vert, RCA, Tchad, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Somalie, Ouganda, Zambie et Zanzibar en Tanzanie. Les observateurs ont été envoyés par l'UA conformément à la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance. L'UA n'a pas pour mandat d'observer les élections des gouvernements locaux, mais en 2016, les élections locales et municipales ont été organisées au Burkina Faso, au Cap-Vert, en Guinée, au Mali, au Rwanda, en Afrique du Sud, en Ouganda et en Zambie.

**94.** La coopération entre la Commission et les États membres dans les processus électoraux s'inspire de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et les activités entreprises dans ce cadre portent sur le renforcement des capacités des commissions électorales et l'organisation de missions d'observation

électorale dans les pays. Lorsque des difficultés ont été anticipées, des évaluations préalables de haut niveau ont été menées et des missions d'observation à long terme ont été déployées. Les missions d'observation des élections de l'UA comprennent des membres du Parlement panafricain, du COREP, des commissions électorales, des organisations de la société civile et des milieux universitaires, et on observe une coopération de plus en plus étroite entre les missions d'observation des élections de l'UA et celles des CER. Au cours de la période considérée, la Commission de l'UA a également aidé la Somalie à renforcer les capacités de sa nouvelle institution électorale. Des rapports sur les élections et la gestion des élections après règlement post conflit ont été transmis au Conseil de paix et de sécurité de façon régulière ou en cas de nécessité.

**95.** Des efforts réfléchis ont été déployés pour renforcer la participation des femmes aux missions d'observation et aux processus électoraux, qui ne représentait autrefois qu'à peine 15%. C'est ainsi que le nombre de femmes participant à ces missions a été élargi, que les questions d'égalité entre les hommes et les femmes ont été intégrées dans les programmes des observateurs et qu'un point focal sur le genre a été nommé au sein du Département des Affaires politiques pour superviser ces questions. La toute première mission d'observation entièrement féminine a été déployée aux Seychelles lors des élections qui se sont tenues cette année dans ce pays. Le Département des Affaires politiques collabore également avec la Direction Femmes, Genre et Développement au renforcement de la participation des femmes aux processus d'observation des élections.

**96.** Les élections ont été, pour la plupart et à quelques exceptions près, relativement libres, pacifiques et équitables. La Charte africaine de la démocratie, de élections et de la gouvernance est entrée en vigueur en 2012 et le nombre d'États y ayant adhéré est actuellement de vingt-cinq (25). Le CTS sur l'éducation a également pris la décision d'œuvrer à l'inclusion de cette Charte dans les programmes scolaires, afin d'en promouvoir les valeurs normatives auprès de tous les citoyens.

**97.** La Conférence, lors de sa séance à huis clos de janvier 2016, a débattu de la question des élections et de la gouvernance, en accompagnant ce débat des observations et décisions suivantes (Assembly/AU/Dec.592 (XXVI)), demandant aux États membres de :

- Ratifier les chartes normatives pertinentes.
- Assurer la professionnalisation et la dépolitisation des appareils de sécurité, établir des relations constructives entre civils et militaires et garantir l'obligation de rendre compte des appareils de sécurité vis-à-vis des parlements par l'intermédiaire des comités spécialisés pertinents.
- S'attaquer à la tendance qui consiste en l'utilisation par les partis politiques de groupes de jeunes / milices et demander le démantèlement immédiat de ces derniers.

- Maintenir, conformément à la Charte sur la démocratie, les élections et la gouvernance, une tolérance zéro à l'égard des coups d'État militaires et des autres méthodes anticonstitutionnelles de changement de gouvernement, en adoptant des mesures rigoureuses contre les auteurs de ce type de changement, notamment le gel des avoirs et l'interdiction de voyager.
- Veiller à ce que les amendements constitutionnels soient conformes à la Charte en tant que référence et moyen de participation active des citoyens ; et créer des organes permanents et impartiaux de révision constitutionnelle.
- Renforcer les commissions électorales.
- Intégrer les jeunes et les femmes à la politique nationale ou régionale.

**98.** Ces expériences des quatre dernières années dans le domaine des élections ont été étudiées et regroupées dans un rapport élaboré par le Département des Affaires politiques sur les leçons tirées du projet de démocratisation de l'Afrique. Lors du débat de la 5e Retraite ministérielle d'Addis-Abeba sur les évolutions mondiales et leurs répercussions sur l'Afrique" les participants ont souligné que (a) l'Afrique doit promouvoir son identité et ses valeurs fondamentales, faire passer le continent en premier et défendre ses intérêts dans le contexte de la mondialisation ; et b) la démocratie doit reposer sur les principes de l'inclusion, de la participation populaire et que les élections ne doivent pas être considérées comme des solutions miracles aux crises.

## **Architecture africaine de la gouvernance**

**99.** La Commission et les CER continuent d'œuvrer en vue de rendre l'Architecture africaine de la gouvernance pleinement opérationnelle, car la démocratie ne se limite pas à des élections périodiques. La Plate-forme de l'Architecture africaine de la gouvernance a été constituée de différents organes délibérants, dont le PAP, la Cour africaine et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le MAEP ainsi que des CER.

**100.** Sur la base d'accords visant à coordonner les travaux dans ce domaine entre la Commission et les CER, le COMESA, la CEDEAO, l'IGAD et la SADC ont nommé des points focaux pour l'Architecture africaine de la gouvernance. Conformément à l'article 44.2 (a) de la Charte de la démocratie, des élections et de la gouvernance, des critères de mise en œuvre et d'évaluation du respect des engagements pris par les États membres ont été élaborés, pour examen.

**101.** Il existe une synergie croissante entre l'Architecture africaine de paix et de sécurité, l'Architecture africaine de la gouvernance, car elles forment les deux faces d'une même médaille. Des groupes de travail interministériels spéciaux chargés de la prévention des conflits et de la reconstruction post-conflit ont été créés à cette fin. C'est ainsi que le Groupe spécial sur la politique de reconstruction et de développement post-conflit de l'UA (PRCD) a effectué une mission conjointe en RCA pour évaluer les besoins et les interventions post-conflit dans ce pays. Le groupe interministériel spécial sur la

prévention des conflits collabore à des missions d'observation électorale, à des missions de diplomatie préventive, à des réunions d'information conjointes au Conseil de paix et de sécurité et au système d'alerte rapide.

## **2016, année des droits de l'homme de l'UA**

**102.** Sous le thème « Année des droits de l'homme », l'année 2016 a suscité des réflexions sur les défis auxquels nous sommes confrontés, dans le cadre d'une série d'activités comprenant des conférences, des publications, un débat au Sommet de Kigali, le lancement du site commémoratif des droits de l'homme au siège de l'UA et l'utilisation des médias sociaux et traditionnels pour promouvoir le thème.

**103.** Un programme murement réfléchi de sensibilisation des jeunes est actuellement mis en œuvre et l'année 2016 a vu la tenue de quatre ateliers régionaux de jeunes, centrés sur la participation politique, l'égalité hommes-femmes et l'emploi des jeunes. Deux documents d'orientation sur la participation des jeunes et les droits des jeunes femmes sont en cours d'élaboration en tant que produits de ces activités. La Commission commémore également chaque année le génocide rwandais, l'Afrique et les Journées internationales des droits de l'homme, ainsi que la Journée internationale de la tolérance, en plus du Dialogue annuel de haut niveau sur les droits de l'homme.

**104.** Nous sommes de plus en plus invités à déployer, dans des situations de conflit, des observateurs des droits de l'homme qui rendent compte de leurs conclusions et observations au Conseil de paix et de sécurité. Ce déploiement qui contribue à mettre en lumière le sort des civils, en particulier des enfants, des femmes et des réfugiés, dans les conflits, constitue un élément essentiel de la lutte contre l'impunité.

## **Constitutionnalisme et État de droit**

**105.** La Commission contribue au renforcement des capacités sur le constitutionnalisme dans les situations post-conflit, en associant les parlements, le pouvoir judiciaire, la société civile et les universitaires.

**106.** Une consultation régionale, à laquelle ont participé des représentants de la magistrature, a été organisée cette année en Afrique de l'Ouest avec la CEDEAO pour débattre de la réforme de la justice et de l'État de droit ; tandis qu'une autre consultation régionale a été organisée auprès des parlements, des ministères des Affaires étrangères et de la société civile des pays de l'Afrique de l'Est sur les questions relatives au constitutionnalisme, à l'État de droit, à la bonne gouvernance et à la promotion des instruments de l'UA à cet égard.

## **Fonction publique et collectivités locales en Afrique**

**107.** Le Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation (CTS 8) a tenu sa première réunion du 24 au 26 novembre 2014 à Brazzaville (République du Congo). Les sous-comités actuels du

CTS 8 portent sur *la Fonction publique et l'Administration, la Décentralisation et la Gouvernance locale, et les Établissements humains et le Développement urbain*. Le Département des Affaires politiques (DAP) constitue le Secrétariat du CTS 8 et son programme sous-tend les activités de la fonction publique de l'UA. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 16 du Règlement intérieur du CTS 8 adopté respectivement par le Comité technique spécialisé de l'UA sur la justice en novembre 2015 et par le Sommet de l'Union africaine en janvier 2016, le Bureau du CTS 8 doit se réunir au moins une fois par an.

**108.** Dans le contexte de la ratification, de l'entrée en vigueur et de la mise en œuvre de la *Charte Africaine des Valeurs et des Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local*, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en 2014 à Malabo (Guinée équatoriale), le Sous-comité sur la décentralisation et la gouvernance locale a mené des activités de plaidoyer en faveur de la ratification de cette Charte. Cinq (5) séminaires régionaux organisés par *United Cities and Local Governments of Africa (UCLGA)* (Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique) en partenariat avec le CTS 8 se sont tenus à Dakar (août 2015), Pretoria (août 2015), Entebbe (septembre 2015), Nouakchott (septembre 2015) et Brazzaville (septembre 2015) avec la participation de représentants d'associations nationales des collectivités locales et d'organisations internationales.

### **Haut Conseil des collectivités locales de l'Union africaine**

**109.** La création du Haut Conseil des collectivités locales de l'UA a été adoptée lors du Sommet de l'UA de 2014 à Malabo, en même temps que la *Charte Africaine des Valeurs et des Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local*. Ce Haut Conseil est un nouvel organe consultatif de l'Union africaine destiné à associer les populations au développement de leurs propres communautés par l'intermédiaire de leurs dirigeants et des chefs traditionnels au niveau local. À cet égard, un atelier de consultation de haut niveau, suivi d'une réunion des parties prenantes sur le Haut Conseil des collectivités locales de l'Union africaine, se sont déroulés en avril 2015 à Dakar (Sénégal).

**110.** À ce jour, le Haut Conseil des collectivités locales n'a pas encore été mis en place car la structure proposée pour cette institution, qui sera basée à Dakar (Sénégal), n'a pas encore été adoptée par le Sous-comité du COREP sur les structures et le Sous-comité consultatif du COREP sur les questions administratives, budgétaires et financières.

### **Position africaine commune sur Habitat III**

**111.** Le Sous-comité du CTS 8 sur les établissements humains et le développement urbain a facilité l'élaboration du projet de la Position africaine commune sur la 3<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2015, ainsi que les consultations autour de ce document.



**112.** Les points de vue des autres acteurs non étatiques concernant le projet de Position africaine commune ont également été sollicités et incorporés dans le document qui a été adopté par les ministres du Sous-comité du CTS 8 sur les établissements humains et le développement urbain lors de la rencontre régionale africaine sur HABITAT III tenue le 25 février 2016 à Abuja (Nigéria). La Position africaine commune sur le processus Habitat III a été présentée au Sommet de l'UA qui s'est tenu en juillet 2016 à Kigali (Rwanda), où elle a finalement été adoptée.

## **Processus de décolonisation**

### **a) Archipels des Chagos**

**113.** La Déclaration solennelle du 50<sup>ème</sup> anniversaire, adoptée lors de la 21<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence en mai 2013, a reconnu que nonobstant le progrès immense accompli pour réaliser la mission de l'OUA en matière de décolonisation, il y a lieu de veiller à l'achèvement du processus pour les peuples africains toujours sous occupation coloniale. L'appel a ainsi été réaffirmé pour mettre immédiatement fin à l'occupation illégale de l'archipel des Chagos, de l'île comorienne de Mayotte et de réaffirmer également le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

**114.** Conformément à cette Déclaration, la 25<sup>ème</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement par une Résolution (Assembly/AU/Res.1 (XXV) a réitéré son appui à la République de Maurice dans ses actions pour exercer sa souveraineté sur l'Archipel des Chagos, conformément au droit international, y compris ceux de nature diplomatique et juridique au niveau des Nations Unies. La Conférence a par ailleurs soutenu le retour immédiat et sans condition de l'Archipel des Chagos y compris Diego Garcia au contrôle effectif de la République de Maurice.

**115.** Suite à une requête du Gouvernement de la République de Maurice, la Présidente de la Commission, Dr Nkosazana Dlamini-Zuma a officiellement adressé une communication au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies le 6 septembre 2016 sur le statut de l'Archipel des Chagos en rapport avec la République de Maurice. Cette communication était conforme à la détermination de l'Union africaine de sauvegarder et de consolider l'intégrité territoriale des États membres et de lutter contre toutes les formes de colonialisme.

**116.** Par la suite et grâce au soutien du Groupe africain des ambassadeurs à New York, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'inclure la question à l'ordre du jour de sa session en cours (71<sup>ème</sup>), au point 87 : « *Demande d'un avis consultatif à la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de la séparation de l'Archipel des Chagos de Maurice en 1965.* »

**117.** En vertu de l'Acte constitutif de l'UA et des décisions antérieures, notamment la déclaration solennelle relative au 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'OUA/UA, il est crucial que l'Union africaine poursuive son engagement aux côtés de Maurice pour assurer la décolonisation complète de tous les États africains.

**b) Sahara Occidental**

**118.** La tâche inachevée de la décolonisation du Sahara occidental a été la préoccupation de l'UA et de son ancêtre l'OUA. L'UA demeure engagée dans ses efforts politiques et diplomatiques pour obtenir une résolution pacifique, en vertu des principes consacrés dans la Charte de l'OUA/Acte constitutif de l'UA et la Charte des Nations Unies. Considérant l'impasse du processus de paix du territoire qui est sous l'égide des Nations Unies, l'envoyé spécial de l'UA pour le Sahara occidental, l'ancien Président mozambicain Joaquim Chissano continue de ne ménager aucun effort pour trouver une solution et en stigmatisant la question avec les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, du Secrétaire général des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

**119.** Au cours de la période qui nous intéresse, le processus a subi un autre revers avec les mesures unilatérales du Maroc contre la MINURSO en expulsant 84 de ses fonctionnaires, y compris tous ceux qui étaient à la représentation de l'UA à Laayoune. Le Maroc a posé cet acte suite à la visite du Secrétaire général des Nations Unies dans le territoire en mars 2016. Le Conseil de sécurité des Nations Unies ayant examiné le rapport du Secrétaire général, a adopté la résolution 2285 (2016) le 29 avril 2016, prorogeant le mandat de la MINURSO de 12 mois. Le processus de retour des fonctionnaires de la MINURSO a été lent et le représentant de l'UA n'est toujours pas retourné en poste pendant que des dossiers sensibles attendent d'être traités dans son bureau.

**120.** Les tensions ont monté d'un cran à Al-Guarguarat, l'étroite zone tampon au sud-ouest du Sahara occidental, lorsque les forces marocaines en août 2016, ont traversé le mur de sable, en violation de l'Accord de cessez-le-feu de 1991. L'action a déclenché le déploiement des forces militaires du Front Polisario dans la région. La Commission a réagi à travers une déclaration, exhortant les deux parties à respecter l'Accord de cessez-le-feu de 1991, pour créer l'environnement nécessaire à la reprise des pourparlers et à l'organisation immédiate de référendum pour le peuple sahraoui, conformément aux résolutions et décisions de Nations Unies et de l'UA.

**121.** La protection des droits de l'homme de la population sahraouie dans le territoire a été la préoccupation au cours des dernières années et il est impérieux d'instaurer un contrôle indépendant et soutenu de la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés. La frustration croissante de la population des jeunes, les conditions de vie difficiles et la détérioration de la situation humanitaire nécessitent une résolution et une plus grande attention des jeunes, pour les empêcher de rejoindre les groupes extrémistes violents ou de terroristes, au moment où nous concentrons nos efforts cette année sur l'autonomisation des jeunes.

**122.** Par ailleurs, la question de l'exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental par les non Sahraouis a été un sujet de grande préoccupation pour l'UA et la communauté internationale. A cet égard, la Cour de justice de l'UE a décidé que « vu le Statut séparé et distinct accordé au territoire du Sahara occidental, conformément à la Charte des Nations Unies d'autodétermination des peuples, les Accords UE-Maroc signés en 2012 ne sont pas applicables au territoire ».

## **PAIX ET SÉCURITÉ**

**123.** Depuis l'engagement pris par les chefs d'État actuels dans la Déclaration solennelle du 50ème anniversaire de l'UA, en mai 2013, à ne pas léguer aux prochaines générations les lourds fardeaux que sont les guerres, les génocides ou les conflits violents, la campagne visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, a été au centre de toutes les initiatives de la Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes.

**124.** Lors de discussions sur un plan d'action visant à atteindre cet objectif, certaines questions à traiter ont été identifiées, parmi lesquelles :

- les conflits internes résultant du sous-développement structurel et de la pauvreté ; de l'exclusion et des inégalités, que ce soit sur la base de la région, de l'appartenance ethnique ou de la religion, ou de la non-gestion de la diversité. Ces problèmes se traduisent souvent par des conflits violents vraiment difficiles à résoudre, qui s'accumulent périodiquement jusqu'à se transformer en crises ;
- Malgré les systèmes d'alerte précoce, notamment le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les interventions n'ont lieu qu'une fois que les conflits atteignent des niveaux de crise, et beaucoup reste à faire en matière de prévention et d'intervention rapide ;
- La prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- Le caractère central de la démocratie, de l'inclusion, des institutions fortes et de la gouvernance du développement dans la gestion de l'inclusion et de la stabilité, et de la lutte contre l'extrémisme ;
- L'impact du changement climatique, qui aggrave les conflits entre les communautés pastorales sur les terres de pâturage et l'eau ;
- L'examen de la question des élections qui servent généralement de moyen viable de normaliser un pays sortant d'un conflit ; ou des élections qui tendent à déclencher ou à faciliter la violence dans divers contextes ;
- la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée par le biais de la coopération ;

- La Lutte contre les flux financiers illicites, l'exploitation illégale des minerais, la piraterie et la pêche illégale ;
- Les influences et intérêts extérieurs dans les conflits africains.

**125.** En 2016, la Commission a collaboré avec les pays touchés par les conflits, les CER et d'autres parties prenantes afin de consolider les situations post-conflit en Côte d'Ivoire, à Madagascar, en Guinée Bissau, au Libéria, au Soudan et en République centrafricaine ; de résoudre les conflits en Somalie, au Burundi, au Soudan du Sud, au Sahara occidental, au Mali et en Libye ; et faire face aux menaces terroristes de Boko Haram et Al Shabaab, de l'Armée de résistance du Seigneur, et des groupes tels ISIS et autres dans la région du Sahel. Elle a également participé aux efforts de prévention des conflits en RDC et dans le cadre de situations post-électorales qui se sont révélées violentes ou potentiellement violentes comme au Gabon et en Gambie.

**126.** Plus généralement, la Commission a élaboré un nouveau programme triennal sur la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement et la réinsertion ; fourni un appui aux États membres pour lutter contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent ; elle a également poursuivi ses efforts visant à rendre opérationnel le Mécanisme de coopération policière africaine (AFRIPOL) ; assurer le déploiement du Groupe des Sages à l'appui de la prévention des conflits et de la médiation ; transmettre régulièrement au Conseil de paix et de sécurité des rapports d'analyse prospective sur les menaces potentielles et les nouveaux défis en matière de paix et de sécurité ; enfin, la Commission a fourni, par le biais du Programme frontière de l'Union africaine, un appui technique à la délimitation et à la démarcation des frontières entre plusieurs États membres.

**127.** La Commission a également poursuivi son travail en ce qui concerne la Force africaine en attente et les pays volontaires de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) ; la participation des femmes aux activités de paix et de sécurité et le renforcement des capacités de médiation de l'Union africaine, des CER et des États membres.

**128.** La bonne coopération avec les CER sur diverses opérations en matière de maintien de la paix ou de médiation et sur des activités conjointes visant à appuyer la mise en œuvre des accords de paix dans les États membres sortant de conflits, est également devenue une caractéristique essentielle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

**Tableau 6. Missions de soutien à la paix de l'Union africaine**

<b>MISSIONS MANDATEES PAR L'UNION AFRICAINE</b>	<b>CALENDRIER DE DEPLOIEMENT</b>
Mission de L'Union africaine au Burundi (AMIB)	2003-2004
Mission de L'Union africaine au Soudan I (AMIS I)	2004
Mission de L'Union africaine au Soudan II (AMIS II)	2004-2007
Mission de soutien de l'Union africaine aux élections aux Comores (AMISEC)	2006
Mission de L'Union africaine en Somalie (AMISOM) (2007)	2007 à ce jour
Mission de L'Union africaine aux Comores (MAES) (2007)	2007
Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA)	2013
Mission de soutien à la République centrafricaine sous conduite Africaine (MISCA)	2013-2014
Mission hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour (MINUAD)	
<b>MISSIONS AUTORISEES PAR L'UNION AFRICAINE :</b>	
Mission hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour (MINUAD)	2007 à ce jour
Démocratie aux Comores	2008
Initiative de coordination régionale contre l'Armée de résistance du Seigneur (RCI-LRA)	2011 à ce jour
Groupe de travail conjoint multinational contre Boko Haram (MNJTF)	2015 à ce jour

Source : Guide de la Division de soutien à la paix de l'UA, 2016

## **Mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité (2013-2017)**

**129.** La Commission de l'UA est sur le point d'atteindre le nombre cible de 25 États membres dotés de stratégies de lutte et d'un total cumulatif de 15 pays en 2016. Dix (10) États membres ont été sélectionnés pour participer à un projet pilote pour créer les observatoires/réseaux de surveillance d'utilisation de la drogue au niveau national. La Commission a préparé et présenté la Position africaine commune sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la lutte contre la drogue en avril 2016 et a poursuivi le plaidoyer pour le plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue. L'Unité de gestion de la lutte contre la drogue a été opérationnalisée à la Commission.

### **Appui juridique aux organes de l'UA**

**130.** La Commission a élaboré le règlement intérieur de quatorze (14) Comités techniques spécialisés qui ont été opérationnalisés. En tant que secrétariat des CTS, elle a organisé des réunions en veillant à ce que les décisions des CTS soient conformes aux règlements.

**131.** A ce jour, soixante et un (61) traités ont été adoptés sous l'égide de l'OUA/UA et trente-quatre (34) sont entrés en vigueur. Le plus récent est la Charte africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration, entrée en vigueur le 23 juillet 2016. Trois autres traités sont en vigueur provisoirement conformément à leurs traités respectifs ; la Charte africaine sur le transport maritime (1994), la Constitution de la Commission africaine de l'aviation civile (Révisée en 2009) et l'Accord sur la création

de l'Agence africaine sur la capacité du risque (2012). L'instrument le plus récent adopté est la Charte sur la sécurité, la sûreté et le développement, adoptée à Lomé (Togo) le 15 octobre 2016.

**132.** La Commission a encouragé la signature et la ratification des instruments juridiques de l'OUA/UA, en collaborant avec les États membres sur les comités sectoriels nationaux relatifs à la ratification/adhésion (Décision Ex.CL/Dec.837 (XXV)). Depuis le dernier rapport annuel, quatre-vingts (80) nouvelles signatures ont été annexées aux traités et quarante et un instruments de ratification/adhésion déposés (par rapport à cinquante et un et trente-deux respectivement au cours de la dernière période).

**133. Capacité juridique et formation :** La Commission en collaboration avec les divers partenaires, a continué à former les États membres ; au cours de l'année 2016, des ateliers sur l'élaboration juridique/législative ont été organisés en anglais et en français destinés aux rédacteurs des parlements des États membres, aux organisations de réforme législative et à d'autres organes politiques et législatifs nationaux. Le programme des associés législatifs de l'UA commencé en 2015 a donné des expériences juridiques aux jeunes juristes (maîtrise en droit au minimum) dans le domaine de la législation sur l'intégration africaine, avec dix jeunes juristes (deux par région) basés à l'UA pendant un an. La première cohorte de six est déjà basée au bureau du Conseil juridique. Le reste est en cours de recrutement. Dix juristes des organes de l'UA ont obtenu des bourses pour 2015/2016 pour achever une année de maîtrise en état de droit et six autres sont inscrits à l'école de droit de l'Université Loyola de Chicago en 2016/17. Les diplômés sont inscrits au programme en tant que chercheurs juristes pour la Commission pour entreprendre la recherche sur les questions juridiques contemporaines.

### **La lutte contre l'impunité**

**134. Procès d'Hissène Habré :** Un verdict de culpabilité a été rendu le 30 mai 2016 au procès d'Hissène Habré par la Chambre extraordinaire africaine, créée entre l'UA et le Gouvernement sénégalais pour poursuivre les personnes responsables des crimes internationaux commis au Tchad entre 1982 et 1990. En vertu des Statuts de la Cour, l'accusé et les victimes ont fait appel et un appel incident par le Procureur général. La Cour d'appel a été créée et a commencé ses travaux le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour terminer le 30 octobre 2017. Le Comité directeur pour le financement des chambres extraordinaires africaines (UA, Sénégal, Tchad et Belgique, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, UE, États-Unis et le Bureau des Nations Unies pour les affaires humanitaires) ont organisé deux sessions pour adopter les rapports financiers et d'activité des chambres et les modalités d'organisation de la Conférence des bailleurs de fonds pour la réparation pour les victimes d'Hissène Habré conformément au Statut de la Cour et de la Décision Assembly/AU/Dec.615 (XXVII) du Sommet de Kigali en 2016.

**135. Tribunal hybride sur le Soudan du Sud :** Un groupe de travail interdépartemental sur la création du tribunal hybride indépendant pour le Sud-Soudan a été mis en place (conformément au Communiqué de la 547<sup>ème</sup> réunion du CPS) et un financement des partenaires a été alloué en vue de son opérationnalisation. Des

consultations ont été engagées avec le Gouvernement du Soudan du Sud et l'accent est mis sur le fait que le Tribunal hybride devrait faire partie du processus de justice, de paix, de guérison et de réconciliation.

**136. Cour pénale internationale** : La Commission a continué de mettre en œuvre les décisions de la Conférence concernant la CPI, notamment :

- Convoquer les réunions du Comité ministériel à composition non limitée sur la CPI ;
- Faciliter les engagements entre le Comité à composition non limitée et les parties prenantes ;
- Élaboration du projet de stratégie de retrait et du projet de plan d'action sur les stratégies d'arrestation pour le Comité à composition non limitée et le Conseil de paix et de sécurité.
- Participer à la session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la CPI.
- Des tentatives ont été faites pour rencontrer le Conseil de sécurité de l'ONU en septembre 2016, sans succès.

**137. Cour africaine de justice et droits de l'homme et des peuples** : la Commission continue de préconiser la signature et la ratification du Protocole sur les statuts de la Cour qui ne sont pas encore entrés en vigueur. Une fois qu'ils entreront en vigueur, elle créera un mécanisme continental permanent de justice pénale pour renforcer l'état de droit et la lutte contre l'impunité.

## Résultat 2

### Agriculture, industrie agro-alimentaire, environnement et gestion des ressources naturelles

*Augmentation de la production agricole, développement des secteurs agroalimentaires, accroissement de l'accès aux marchés et réalisation de l'autosuffisance alimentaire et de la nutrition en Afrique par la promotion des petites exploitations agricoles, un environnement sain, et la gestion des ressources naturelles et des changements climatiques.*

#### RÉALISATIONS

- Appui à la mise en œuvre par les États membres des programmes prioritaires du PDDAA, notamment celui sur les ressources animales, en tant qu'instrument de renforcement de la production et de la productivité agricoles en faveur de l'alimentation et la nutrition, pour éradiquer la faim et la pauvreté.
- Facilitation de la mise en œuvre des programmes prioritaires sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique.
- Appui aux programmes de promotion de l'agroalimentaire, notamment l'accès aux ressources productives et le renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes souffrant d'un handicap.
- Promotion du renforcement des infrastructures pour l'accès aux marchés et le commerce des produits agricoles.

## Introduction

**138.** L'agriculture africaine joue un rôle central dans la transformation du continent. Les efforts de la Commission, en collaboration avec l'Agence du NEPAD, les CER et d'autres institutions, restent axés sur la tâche urgente de la modernisation de l'agriculture africaine: réaliser la sécurité alimentaire collective, augmenter les revenus ruraux, et assurer la fourniture des matières premières pour soutenir la transformation agricole.

**139.** Suite aux programmes de plaidoyer et de planification ayant caractérisé 2014 en tant qu'« Année africaine de l'agriculture » et à l'adoption de la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la mise en œuvre du PDDAA, davantage de pays ont achevé leurs plans nationaux d'investissement agricole, les investissements publics et privés dans l'agriculture se sont améliorés, davantage de pays ont pris des mesures pour élargir les droits de propriété sur les terres aux femmes et pour fournir un encadrement techniques aux petits producteurs agricoles.

**140.** Outre les défis intérieurs qu'elle tente de relever, l'agriculture africaine fait face également aux effets du changement climatique en mettant en place des réponses continentales, notamment un système agricole climatiquement plus ingénieux, des initiatives de reboisement, des programmes pour relever les défis auxquels font face les lacs comme le lac Tchad et d'autres initiatives telles que la Grande muraille verte du Sahel. La Commission, en collaboration avec le CAHOSC et les partenaires, a présenté



une position continentale commune aux négociations sur le changement climatique, qui ont abouti à la COP21 et à l'adoption de l'Accord de Paris en 2015 et à la COP22 en 2016 à Marrakech.

**141.** L'accès des agricultrices et des travailleuses agricoles aux outils modernes pour bannir définitivement la houe manuelle a été l'une des principales demandes faites par les femmes au cours de l'Année. La campagne qui a été lancée au Sommet de Johannesburg en juin 2015, avec le soutien de la Société polonaise de fabrication de tracteurs URSUS, continue de susciter des actions concertées pour accroître la productivité et les revenus des femmes grâce à la technologie moderne et l'accès au financement.

**142.** Le Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture (DREA) de la Commission de l'Union africaine compte trois divisions : Agriculture et Sécurité alimentaire; Environnement, Changement climatique, Gestion de l'eau et des terres; et Économie rurale; et six (6) bureaux techniques spécialisés : le Conseil phytosanitaire interafricain basé à Yaoundé (Cameroun), le Bureau de coordination du projet de développement de la région de Fouta Djallon en Guinée- Conakry, le Bureau interafricain des ressources animales (IBAR) à Nairobi (Kenya), le Centre panafricain de vaccins vétérinaires (PANVAC) basé à Debre Zeit (Éthiopie), la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC) basée au siège de la Commission de l'UA et le Comité consultatif de recherche et de développement des semences alimentaires en zones semi-arides (SAFGRAD) basé à Ouagadougou (Burkina Faso). Le DREA est également en train de mettre en œuvre trois programmes phares, à savoir : i) le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), ii) le Partenariat pour la lutte contre l'aflatoxine en Afrique (PACA) et iii) la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

### **Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)**

**143.** La première décennie du PDDAA place l'agriculture africaine au premier plan du programme de développement et de transformation, afin de garantir l'affectation de 10% au moins des budgets nationaux à l'agriculture. Bien que la plupart des pays n'aient pas encore atteint cet objectif, le total des investissements dans l'agriculture a augmenté. Le PDDAA sert également de plate-forme pour mobiliser l'investissement du secteur privé et forger des partenariats entre des entreprises privées locales et internationales.

**144.** Un Cadre de responsabilisation mutuelle a été adopté en prenant comme critères les résultats du PDDAA avec un ensemble d'indicateurs de responsabilisation supplémentaires pour faciliter les consultations, le dialogue et la responsabilisation parmi les parties prenantes. La réunion annuelle de la Plate-forme de partenariat du PDDAA de 2016 réunissant des acteurs du secteur agricole s'est tenue du 10 au 15 avril 2016 à Accra (Ghana). Les mécanismes tels que les évaluations des secteurs agricoles nationaux et les plates-formes de partenariat du PDDAA servent de plus en plus à l'examen et aux mesures de l'impact du Programme sur les performances agricoles.

**145.** Le processus du PDDAA porte également sur des initiatives visant à renforcer les capacités des principales institutions africaines aux niveaux régional et continental, afin de leur permettre de faciliter et d'appuyer les cadres du PDDAA aux niveaux national et régional sur une base durable. Jusqu'à 2016, 41 États membres ont signé les pactes du PDDAA; 28 d'entre eux disposent maintenant de plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui leur servent maintenant de cadres de dépenses à moyen terme pour l'agriculture, avec une meilleure planification agricole.

**146.** Bien que quelques pays seulement aient atteint l'objectif fixé à Maputo en 2003 d'affecter au moins 10% du budget à l'agriculture, les dépenses publiques en matière d'agriculture ont augmenté de plus de 7% par an en Afrique depuis 2003, soit près du double des dépenses publiques agricoles depuis le lancement Du CAADP.

**147.** De nombreux États membres ont par ailleurs accompli des progrès considérables en matière de lutte contre la faim et la sous-alimentation. Ces expériences fructueuses constituent de puissants indicateurs selon lesquels la croissance inclusive telle que préconisée dans le cadre du PDDAA est un processus à long terme qui exige des enveloppes budgétaires conséquentes et continues au fil du temps, ainsi que des politiques, des programmes et des stratégies concrètes et appropriées.

**148.** Grâce à la mise en œuvre du PDDAA, l'agriculture en Afrique continue de croître de 4 % par an, bien qu'elle soit encore inférieure à l'objectif de 6% fixé par l'UA. Cette croissance est intervenue alors que le secteur agricole du continent fait face aux conséquences du changement climatique, avec des conditions météorologiques extrêmes et une augmentation de la fréquence des sécheresses et des inondations. L'attention particulière sur le rôle des femmes dans l'agriculture reconnu dans la déclaration de Malabo a vu le lancement de la campagne pour reléguer la houe au musée d'ici 2025 et son remplacement par la technologie appropriée, ainsi que la campagne pour les droits fonciers des femmes.

**149.** La Commission, en collaboration avec l'Agence du NEPAD et l'UA-BIRA, a renforcé la coopération entre les organes régionaux africains de gestion des pêches, les commissions de bassins hydrographiques et les Communautés économiques régionales. Ces institutions peuvent maintenant parler d'une seule voix aux forums continentaux et internationaux sur les questions liées à la pêche et à l'aquaculture

**150.** L'application de la Déclaration des États membres et des Communautés économiques régionales (CER) de l'Union africaine sur les engrais (Déclaration d'Abuja sur les engrais) est également favorisée. Selon cette déclaration, l'utilisation d'engrais en Afrique passera de 8 kg à l'hectare à 50 kg à l'hectare. À l'heure actuelle, elle se situe autour de 22 kg à l'hectare.

## Agriculture biologique et écologique

**151.** Conformément à la Décision de l'Union africaine sur l'agriculture biologique (EX.CL/Dec. 631 (XVIII)), la Commission continue de promouvoir l'agriculture biologique en Afrique en collaboration avec d'autres partenaires. L'initiative pour l'Afrique du Comité directeur continental pour l'agriculture écologique et organique, qui est présidé par la Commission de l'Union africaine, est opérationnelle. Ce Comité a élaboré un Plan d'action révisé sur l'agriculture écologique et biologique (2015-2020), ainsi qu'un Plan stratégique pour l'agriculture écologique et biologique (2015-2025), qui est en voie de mise en œuvre pour stimuler l'agriculture biologique en Afrique.

**152.** La Commission organise aussi des ateliers régionaux de formation sur les «*normes et systèmes de certification biologiques*» et sur la «*production et la commercialisation biologiques modernes*» à l'intention de 110 agriculteurs et professionnels de la culture biologique des États membres de l'Union africaine. Cette formation contribue également au renforcement des capacités institutionnelles écologiques et biologiques de la CEDEAO, de la CAE, de la SADC et du COMESA.

**153.** Pour que l'Afrique tire des bénéfices plus élevés de ses produits agricoles d'origine, la Commission s'emploie à faire naître une prise de conscience sur la question des Indications géographiques (IG) dans le contexte global de l'agriculture biologique. La Commission coordonne l'élaboration du cadre politique continental sur les Indications géographiques afin d'améliorer la protection et l'exploitation durable de l'agriculture africaine.

## Produits agricoles et industrie agro-alimentaire

**154.** Le Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture et le Département du Commerce et de l'Industrie ont collaboré à l'élaboration du projet de stratégie africaine sur les produits de base. Le DREA coordonne le Sous-comité sur les produits agricoles en s'appuyant sur deux objectifs de la stratégie principale : a) appliquer des mesures visant à lutter contre la volatilité des prix pour assurer des revenus plus stables et plus élevés pour les producteurs africains de produits de base b) mettre en œuvre des stratégies pour l'utilisation des richesses de l'Afrique en ressources naturelles, en leur assurant un avantage compétitif et absolu sur les marchés mondiaux de matières premières et des prix avantageux en Afrique.

**155.** En ce qui concerne les produits agricoles et autres produits, le Département se concentre également sur les initiatives visant à encourager la diversification verticale et horizontale, ancrée dans la valeur ajoutée, le développement du contenu local et le prélèvement de rentes plus élevés provenant des produits, dans le cadre d'une approche holistique de la chaîne de valeur.

**156.** Dans le cadre d'une approche globale visant à développer le secteur agro-industriel africain et à réduire considérablement la dépendance du continent vis-à-vis des importations des produits alimentaires transformés, une *Stratégie africaine de*

*développement agro-industriel* a été élaborée avec l'appui de la Banque africaine de développement, l'Agence du NEPAD et la Commission de l'Union africaine. Cette stratégie offre aux institutions continentales un cadre de travail qui leur permet de collaborer avec les pays pour faire démarrer les chaînes de valeur agro-industrielles et de se concerter avec les entreprises des chaînes de valeur agro-industrielles régionales des CER.

**157.** Cette stratégie nécessite d'accorder une grande attention à la transformation des produits d'exportation traditionnels (café, cacao, coton), pour la production desquels l'Afrique a démontré sa compétitivité mondiale, à l'intensification de la production et à la transformation des produits non traditionnels et à la substitution des importations de produits agricoles transformés, tels que le concentré de tomate, les tourteaux de soja, etc. De plus, elle nécessite la création d'un environnement politique pour la diffusion à grande échelle des technologies pour l'accroissement de la productivité, des intrants et des capitaux ; la mise en place de structures de marché des intrants et des produits pour concrétiser la hausse de la production ; ainsi qu'un secteur privé et d'un secteur agro-industriel<sup>3</sup> fonctionnant bien et dynamiques.

**158.** Les mesures initiales en vue de l'établissement des chaînes de valeur agro-industrielles ont été prises, quoique non encore généralisées, grâce aux investissements publics et privés dans l'agriculture, aux initiatives visant à attirer plus de jeunes dans l'agriculture et l'agro-industrie, et aux améliorations dans le domaine des infrastructures et des zones de libre-échange, là où elles existent.

## **Sciences et recherche agricoles**

**159.** Le rapport 2015 sur les capacités de mise en œuvre de l'Agenda 2063 par la Fondation africaine pour le renforcement des capacités a mis en exergue les sciences agricoles comme étant l'un des domaines qui manque le plus de compétences en Afrique. La promotion et le renforcement de la recherche et de la formation agricoles sont donc un élément essentiel de la Stratégie de l'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique 2024 (STISA-2024), adoptée en 2014. Le domaine des sciences agricoles est également indispensable au projet « Tuning » d'harmonisation des programmes et des normes académiques.

**160.** À cet égard, il convient d'accorder une attention particulière à l'association des universités agricoles, RUFORUM, qui s'est formée au départ de huit (8) universités pour trouver les moyens d'attirer davantage de jeunes aux études agricoles, de mobiliser le soutien en faveur des bourses de maîtrise et de doctorat et de contribuer au développement des sciences agricoles. Comptant plus de 33 universités en 2016, l'association ainsi que d'autres établissements universitaires jouent un rôle de plus en plus déterminant dans l'innovation agricole et l'amélioration de la productivité des agriculteurs grâce à la recherche, à l'accès à l'information, à la technologie et aux autres

---

<sup>3</sup> CAADP, Feed Africa : Stratégie pour la transformation agricole en Afrique 2016-225 (BAD, Mai 2016);

réseaux tels que le Réseau de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), ainsi qu'au secteur des TIC.

## **Conseil Phytosanitaire Interafricain**

**161.** Grâce aux efforts que déploie le Conseil phytosanitaire interafricain, basé au Cameroun, la Commission a renforcé les capacités phytosanitaires des États membres afin d'améliorer la production et la productivité agricoles, d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir le commerce, conformément aux traités et normes phytosanitaires internationaux. L'Évaluation complète des capacités phytosanitaires sert de guide à l'élaboration de plans stratégiques nationaux et régionaux en matière.

**162.** Les autres activités entreprises par ce Conseil portent sur l'harmonisation des lois relatives à l'enregistrement des pesticides; la lutte contre les organismes nuisibles transfrontaliers; la mise en place d'un programme de surveillance efficace pour servir de base à l'élaboration ou la mise à jour des systèmes nationaux et régionaux de lutte contre les ravageurs, ainsi que de systèmes de gestion de l'information pour les données phytosanitaires et commerciales.

**163.** Le Conseil phytosanitaire interafricain de l'UA organise également un forum consultatif régulier sur les normes internationales pour les mesures phytosanitaires en collaboration avec les organisations nationales de protection des végétaux; il œuvre également au renforcement des capacités en assurant des formations sur l'analyse des risques phytosanitaires et le diagnostic des ravageurs, ainsi que sur les organismes nuisibles et les procédures de surveillance

**164.** La Commission dirige l'élaboration du chapitre du Protocole sur la zone de libre-échange continentale (ZLEC) relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et participe aux processus de négociation de la ZLEC pour contribuer au volet général du commerce des marchandises, en particulier des produits agricoles.

**165.** En collaboration avec les bureaux techniques du DREA (IBAR et Conseil phytosanitaire interafricain), la Division soutient l'accès aux marchés des produits agricoles africains. Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) constituent un facteur important de l'accès aux marchés. La Division soutient le renforcement des capacités SPS des experts africains et facilite la formation sur les mesures sanitaires et phytosanitaires internationales et le respect de ses mesures en collaboration avec le Fonds de l'OMC pour l'application des normes et le développement du commerce, la Commission du Codex Alimentarius, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la FAO. Un comité SPS continental dont la Commission de l'Union africaine assure la présidence a été créé pour coordonner les questions liées aux SPS au niveau continental.

## **Comité consultatif de recherche et de développement des semences alimentaires en zones semi-arides (SAFGRAD)**

**166.** Basé à Ouagadougou (Burkina Faso), le SAFGRAD contribue au renforcement de réseaux de partenariat et apporte le soutien nécessaire aux États membres dans le domaine de la promotion de la recherche agricole et le développement des zones arides. Le SAFGRAD soutient et coordonne les efforts des États membres pour contrôler les plantes parasitiques et stimuler la production agricole.

**167.** Grâce au projet de *contrôle biologique des insectes qui affectent la production et la commercialisation des produits agricoles*, le SAFGRAD a réuni et facilité l'échange d'expertise au plan régional et d'autres ressources pour la mise en œuvre du projet, y compris la mise en place d'un Insectarium à vocation régionale au Burkina Faso pour la formation d'experts des États membres afin de promouvoir les actions régionales.

**168.** Le SAFGRAD, en collaboration avec les partenaires, œuvre également au renforcement des capacités des États membres et d'autres acteurs en matière de résilience aux changements climatiques et à la désertification. Par ailleurs, il contribue au renforcement des capacités des institutions de recherche agricole en Afrique par la formation de jeunes chercheurs aux effets des changements climatiques et de la désertification.

## **Partenariat pour la lutte contre l'aflatoxine en Afrique (PACA)**

**169.** Le Partenariat pour la lutte contre l'Aflatoxine vise à protéger les récoltes, les animaux et les êtres humains des effets de l'aflatoxine, et contribue, par conséquent, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la santé et du commerce. Le Programme PACA favorise et promeut l'utilisation d'expériences locales fondées sur des preuves pertinentes par l'état des lieux dirigée par le pays et par des études d'évaluation de politiques dans l'ensemble des Communautés économiques régionales (CER). Le partenariat a soutenu 6 pays pilotes dans l'élaboration des plans d'action nationaux de contrôle de l'aflatoxine et leur intégration dans les stratégies nationales de mise en œuvre.

**170.** La présence des fonctionnaires des bureaux de pays du Programme PACA et des Comités nationaux de pilotage était importante lorsque la Commission de l'Union africaine, par le biais du Programme PACA est intervenue pour apporter son aide à la République unie de Tanzanie pour lutter contre la flambée d'aflatoxicose qui a été signalée entre juin et septembre 2016, qui a causé la mort de 18 personnes. Le Programme PACA a continué de soutenir les pays pilotes par le renforcement de leurs capacités dans le domaine de la surveillance contre la contamination par l'aflatoxine et par la production de données probantes au Nigeria et au Malawi.

**171.** Le Programme PACA a également permis d'établir un partenariat avec le secteur privé dans la lutte contre l'aflatoxine (Protocole d'entente avec Mars) ; un dialogue avec les agriculteurs et le secteur privé grâce au soutien du Centre technique de coopération

agricole et rurale (CTA). Grâce à ces partenariats, des alliances ont été formées pour lutter contre l'aflatoxine à travers des initiatives sur la nutrition, la santé, l'agriculture et le développement rural. La vulgarisation des informations et les publications (site internet, AfricaAIMS, documents publiés et conférences) et le plaidoyer à tous les niveaux. Par ailleurs, le Programme PACA a continué de jouer l'un de ses plus importants rôles d'organisation et de coordination des activités des parties prenantes. Par le biais du Programme PACA, la Commission de l'Union africaine a organisé une série de consultations des parties prenantes au cours d'une réunion biennale de trois jours (2<sup>ème</sup> Réunion du partenariat de la PACA) afin d'échanger les enseignements tirés, de surmonter les défis communs auxquels les parties prenantes sont confrontées, et ce, dans un effort visant à réaliser un objectif commun d'atténuer les effets de l'aflatoxine sur le continent africain.

## **Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition**

**172.** La Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition est un partenariat qui vise à mobiliser les investissements du secteur privé au profit de l'agriculture. Elle inclut les engagements spécifiques des pays qui sont articulés dans les cadres/accords de coopération pays. Dans ces cadres/accords, les États membres s'engagent à réformer ou à élaborer de nouvelles politiques susceptibles de favoriser l'investissement responsable dans l'agriculture comme un appui aux petits agriculteurs, y compris les femmes et les jeunes. La nouvelle Alliance (NA) est présidée et coordonnée par la Commission de l'Union africaine.

**173.** Le Secrétariat de la Nouvelle Alliance qu'héberge la Commission de l'Union africaine coordonne la mise en œuvre au plan continental, en partenariat avec les équipes de pays et de nombre de parties prenantes dans dix (10) États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, le Mozambique, le Nigéria, le Sénégal et la Tanzanie.

**174.** Les réalisations de la Nouvelle Alliance au cours de l'année 2016 incluent la finalisation du rapport d'étape annuel conjoint Nouvelle Alliance - Grow Africa pour 2015-2016 ; l'envoi des missions pour soutenir les processus des pays dans les dix (10) États membres ; la facilitation de la réunion du Conseil du leadership, qui a eu lieu à New York, en septembre 2016; l'établissement de partenariats et la facilitation de nombre de réunions d'engagements des parties prenantes pour promouvoir le dialogue entre les secteurs public et privé, les acteurs de la société civile sur la promotion de l'investissement du secteur privé dans le domaine de l'agriculture.

**175.** La Nouvelle Alliance a également joué un rôle de premier plan dans l'accélération de la mise en œuvre du Cadre de partenariat agroalimentaire visant à mobiliser les investissements du secteur privé conformément à la Déclaration de Malabo dans l'ensemble des 54 États membres. Cet outil doit être mis en œuvre dans la perspective du lancement du processus d'évaluation/formulation du Plan national pour l'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire au sein des États membres, afin d'assurer la participation effective du secteur privé.

## **Partenariats internationaux pour l'agriculture et la sécurité alimentaire**

**176.** La Commission a poursuivi la coopération UA-UE dans le domaine de l'agriculture, en mettant un accent sur les politiques de coopération agricole pour améliorer l'agriculture et la sécurité alimentaire. Le Groupe de contact UA-UE sur l'agriculture a été mis en place pour faciliter le dialogue technique entre les deux institutions, l'apport de contributions afin d'assurer un engagement politique au plus haut niveau. Le Groupe de contact a par ailleurs facilité la communication à tous les niveaux pour assurer la mise en œuvre de la feuille de route de la Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) 2014-2017, avec un accent particulier sur l'agriculture, la sûreté et la sécurité agricoles.

**177.** La Commission œuvre au renforcement de la coopération entre l'Afrique et la région arabe dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. En collaboration avec la Ligue des États arabes et le gouvernement de la République du Soudan, il a été organisé la 3<sup>e</sup> réunion ministérielle Afrique-Monde arabe sur le développement et la sécurité alimentaire, au cours de laquelle il a été adopté la Déclaration de Khartoum sur la promotion du commerce et de l'investissement entre l'Afrique et le Monde arabe pour l'accélération du développement agricole et de la sécurité alimentaire.

## **Politiques foncières et soutien aux associations d'agriculteurs**

**178.** La Commission, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), met en œuvre un cadre de politique et de directives foncières afin d'aider à garantir les droits fonciers en Afrique, d'améliorer la productivité, les moyens de subsistance, la gestion des ressources naturelles, et de contribuer à la croissance économique élargie, à la stabilité et à la paix sur le continent.

**179.** Un atelier a été organisé à Ouagadougou sur le pastoralisme pour examiner la résilience et l'adaptation à la sécheresse dans les zones et systèmes pastoraux en Afrique, pour améliorer les revenus et les conditions de vie des éleveurs et des agro-éleveurs. L'atelier a rassemblé des participants provenant de réseaux d'éleveurs, d'associations et de groupements, d'organisations de la société civile, des Communautés économiques régionales, et des partenaires.

**180.** Un projet de *cadre de politique sur l'infrastructure rurale et l'accès aux marchés* a été élaboré et sera validé avant sa soumission aux organes délibérants pour adoption.

**181.** La Commission promeut également les relations entre les organisations régionales d'agriculteurs. Elle a participé et soutenu les réunions annuelles de la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est (EAFF), de la Confédération des Unions agricoles d'Afrique australe, et celles de l'Organisation panafricaine des agriculteurs. Ces réunions ont permis de renforcer les capacités institutionnelles des organisations d'agriculteurs en Afrique.



## **ENVIRONNEMENT, CHANGEMENT CLIMATIQUE, EAU ET GESTION FONCIÈRE**

**182.** Les actions stratégiques de la Commission portent sur l'environnement, les changements climatiques, les ressources hydrauliques et la gestion foncière, y compris la promotion et la facilitation de :

- la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, notamment l'eau, la terre et la biodiversité ;
- des mesures visant à mettre en œuvre le Programme de lutte contre les changements climatiques en Afrique, y compris l'économie bleue;
- la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel ;
- la réalisation de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 ;
- la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes ;
- le Programme de surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique ;
- le renforcement des capacités des États membres et des communautés économiques régionales par la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

### **Conservation de la biodiversité**

**183.** S'agissant de la conservation de la biodiversité, les CER ont reçu un soutien financier afin d'élaborer et d'évaluer leurs programmes de conservation de la biodiversité. En outre, pour trouver une solution à la problématique d'exploitation illégale de la faune sauvage de l'Afrique, la Commission a élaboré et met actuellement en œuvre la Stratégie commune africaine de la lutte contre le commerce illégal de la flore et de la faune sauvages en Afrique.

**184.** Afin de présenter la contribution des ressources naturelles au développement socio-économique de l'Afrique, la Commission a travaillé sur le *Cadre continental de comptabilité des ressources naturelles*, grâce à l'organisation d'ateliers, en 2013 et 2014, pour les planificateurs nationaux sur l'intégration des programmes de gestion des ressources naturelles dans les processus de planification au plan national.

**185.** Pour tirer parti de la contribution du secteur de la forêt au développement durable du continent, un Cadre continental pour la gestion durable des ressources forestières a été élaboré, dont le projet de cadre a été validé par des experts et sera soumis aux

organes délibérants de l'Union africaine pour adoption aux organes délibérants de l'UA pour adoption.

**186.** Dans le cadre de la stratégie de renforcement de l'écosystème au plan régional, la Commission de l'Union africaine continue de coordonner les activités du **Programme d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon** afin d'améliorer la gestion de cet important bassin hydrographique. La Commission a facilité l'adoption du cadre de convention de coopération entre les États membres dans la région d'Afrique de l'Ouest.

**187.** Pour sensibiliser l'opinion publique aux défis environnementaux auxquels l'Afrique est confrontée et les opportunités, la Commission a organisé des événements commémoratifs annuels, notamment, la Journée africaine de l'environnement et de Wangari Mathaai, la Journée internationale de réduction de risques de catastrophes et autres événements aux plans régional et mondial.

## **Changements climatiques**

**188.** Pour promouvoir la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la Commission en collaboration avec les partenaires concernés a encouragé la participation active et la prise en compte des voix des parties prenantes africaines dans nombre d'accords multilatéraux des Nations unies sur les changements climatiques, la désertification, les produits chimiques et la biodiversité. La Commission a par ailleurs organisé plusieurs sessions de renforcement des capacités pour les négociateurs et nombre de conventions, particulièrement sur le mercure et la désertification afin de permettre aux participants de se familiariser avec les priorités et les principes de négociations de l'Afrique.

**189.** Par ailleurs, la Commission a apporté son soutien à la République de Namibie dans l'organisation de la Conférence des parties des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), en 2013. Elle continue d'offrir aux Africains une tribune pour présenter les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques grâce à différents forums et conférences régionales telles que la Conférence sur les changements climatiques et le développement (CCDA) et la mise en place de « pavillons africains » lors de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP), à Durban (Afrique du Sud), à Paris (France) et à Marrakech (Maroc), en 2016.

**190.** Pour intégrer les informations sur le climat dans les processus de planification du développement, la Commission de l'Union africaine travaille en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD), afin de mettre en œuvre l'Initiative Climat pour le développement en Afrique (ClimDev-Africa), qui fournit des informations pertinentes sur le climat afin de guider les États membres dans le processus de leur développement, fondé sur des données probantes sur le climat.

**191.** La Commission, en collaboration avec le Comité des chefs d'État et de gouvernement sur le changement climatique (CAHOSCC) et la Conférence des ministres de l'Environnement de l'UA, continue de promouvoir les positions africaines communes sur les négociations relatives aux changements climatiques. Ceci inclut le soutien au Groupe de négociateurs africains lors des réunions de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), notamment la Conférence des parties, les réunions, les intersessions et les consultations régionales. Un progrès substantiel accompli en ce sens a été l'adoption du Programme de travail de haut niveau du CAHOSCC sur l'action et les changements climatiques en 2014, à Malabo. Le Programme du CAHOSCC sur le genre et les femmes et le Programme du CAHOSCC sur la jeunesse ont été lancés à Nairobi, en juin 2016. Les projets de programme de travail seront soumis aux organes délibérants de l'Union africaine.

**192.** La Commission a élaboré un *projet de stratégie africaine sur les changements climatiques*, qui sera soumis à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) pour révision et approbation. Ce projet de stratégie sera présenté aux organes politiques de l'Union africaine pour adoption.

**193.** La Commission a également facilité le Groupe africain de négociateurs lors de la 22<sup>e</sup> Conférence des parties (COP 22) tenue à Marrakech (Maroc), en novembre 2016, dont une des conclusions essentielles a été l'adoption des décisions sur les préparatifs de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris (Figure 7 ci-dessous). Une autre conclusion de la COP 22 a été l'engagement de mobiliser 80 millions de dollars EU en faveur du Fonds d'adaptation pour aider les pays en développement.

**194.** À la suite de la COP 22, les travaux de la première session de la Conférence des parties couvrant la réunion des parties à l'Accord de Paris (CMA1) ont été suspendus le 19 novembre 2016, et reprendront en 2017.

**FIGURE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA DÉCISION DE LA COP 22 DE MARRAKECH SUR L'ACCORD DE PARIS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- Entrée en vigueur et signature de l'Accord de Paris ;
- Conclusion du programme des travaux dans le cadre de l'Accord de Paris ;
- Questions additionnelles sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- Fonds d'adaptation ;
- Dialogue de facilitation de 2018 sous la présidence de la COP 22 en collaboration avec la présidence de la COP 23 ; et ;
- Renforcement des actions avant 2020.

**195.** La Commission, en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NCPA), la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique, a apporté son soutien technique à l'engagement de l'Afrique au cours de la COP 22. Elle a une fois encore mis en place des pavillons africains avec des expositions, organisé plus de 90 événements parallèles pour présenter les exemples de réussite du continent, notamment ses réponses aux changements climatiques. La Commission travaille par ailleurs, cette année, avec le gouvernement de la République du Nigéria et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Une délégation interdépartementale de la Commission conduite par le Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture et le Commissaire à l'infrastructure et à l'énergie a participé à la COP22.

**196.** La Journée africaine a été célébrée, le 16 novembre 2016, au cours de la COP 22 sous le thème : « Mise en œuvre de l'Accord de Paris : Traduire les engagements en actions avec les contributions prévues déterminées au plan national (CPDN) en Afrique ». Ont pris part à la célébration de cette journée, des leaders africains, notamment leurs Excellences le Professeur Alpha Conde, président de la République de Guinée et Coordonnateur de l'Union africaine pour l'Initiative des énergies renouvelables, S.E. Lieutenant général, Dr Seretse Khama Ian Khama, président du Botswana, S.E. Faure Gnassingbe, président du Togo, S.E. Ellen Johnson Sirleaf, présidente du Liberia. Étaient également présents à la célébration de cette journée africaine, les ministres, les membres des parlements nationaux et ceux du Parlement panafricain, les journalistes, les chercheurs et les partenaires pour délibérer sur la nécessité pour l'Afrique de mettre en œuvre ses engagements et de l'Accord de Paris.

**197.** D'autres événements parallèles organisés lors de la COP22 incluent le lancement de la Plate-forme de partenariat sur l'environnement (AEPP), de la Phase 2 du Plan économique de l'initiative Climat pour le développement en Afrique (ClimDev-Africa); la Session ministérielle sur le développement durable, la stabilité et la sécurité en Afrique (3S); le Sommet du Roi du Maroc avec le chef d'État et de gouvernement au cours duquel a été adoptée la *Proclamation de Marrakech pour l'Action en faveur de notre climat et le développement durable*.

**198.** La grande sécheresse qui a résulté du phénomène météorologique El Nino en 2015/2016 a été de grande envergure pour l'Afrique, ce qui a exposé plus de 60 millions de personnes à des pénuries alimentaires. La Commission a organisé en avril 2016 une table ronde ministérielle sur l'impact économique et social des intempéries et autres chocs, afin d'examiner les réponses à y apporter, notamment la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo pour la transformation agricole, afin de renforcer la résilience des systèmes de production agricole, notamment la centralisation de la prévention, de l'atténuation et des infrastructures institutionnelles, ainsi que le renforcement des capacités. L'Afrique doit donc tirer les leçons des catastrophes antérieures et renforcer ses réponses.

## **Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel**

**199.** Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, huit (8) pays ont reçu un soutien dans l'élaboration de leurs stratégies nationales et leurs plans d'action. Dans la plupart de ces pays, les gouvernements ont créé des directions nationales autonomes afin d'accélérer la mise en œuvre de cette initiative.

**200.** Pour tirer parti des connaissances actuelles et nouvelles dans la gestion durable des terres, une plate-forme de partenariat sous la forme d'un hub régional pour la gestion et le partage des connaissances est hébergée par la Commission, qui, en collaboration avec la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, a mobilisé des ressources financières pour soutenir les pays grâce à l'Action contre la désertification et au Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'Initiative de la Grande muraille verte (SAWAP).

## **Vision africaine de l'eau à l'horizon 2015**

**201.** Pour mettre en œuvre la *Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025*, conformément aux engagements pris à Sharm El-Sheik, une Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement sur l'eau et l'assainissement, et un système de suivi et d'évaluation du secteur de l'eau de l'assainissement par lequel les États membres peuvent mener leur propre auto-évaluation des progrès qu'ils accomplissent dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique a été élaborée et mise en œuvre. Des rapports réguliers sont soumis à la Conférence des chefs d'État de gouvernement de l'UA sur la mise en œuvre de la Déclaration de Sharm El-Sheikh.

**202.** Sur la base de ces rapports, six interventions ciblées visant à fournir l'appui aux États membres sont mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 et les objectifs de développement durable, y compris le Programme d'action prioritaire 2016-2025; le Plan d'action de Kigali, le Programme intitulé « Opération 2M4M » : deux millions pour l'approvisionnement en eau et quatre millions pour l'assainissement en Afrique ; le Programme Villages propres en Afrique; (pour la gestion des ressources en eau) ; le Programme d'assainissement durable pour la sécurité alimentaire ; et le Programme de renforcement des capacités humaines.

**203.** Afin de renforcer les synergies et les partenariats mondiaux visant à mettre en œuvre les programmes susmentionnés, des Protocoles d'entente ont été signés avec les partenaires concernés. La Commission facilite actuellement les efforts des États membres pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de ces programmes.

## **Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophes**

**204.** Pour renforcer la résilience conformément à la décision de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophes, la Commission a mis en place une unité spécialisée de coordination de la réduction des risques de catastrophes. La Commission a également mobilisé un montant de trois millions d'euros auprès du Fonds intra-ACP pour une période de cinq ans, afin de mettre en œuvre la stratégie, et a procédé à l'harmonisation de la stratégie africaine de réduction des risques de catastrophes avec le Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes pour la période (2015-2030). La Stratégie harmonisée a été adoptée de la 6<sup>e</sup> réunion de la Plate-forme régionale pour la réduction des risques de catastrophes ; de la 5<sup>e</sup> réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophes organisée, en novembre 2016, à Maurice.

**205.** La Commission recommande qu'il soit adopté au cours du Sommet de janvier 2017, le *Plan d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique pour la période (2015-2030) et la Déclaration de Maurice sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique* tel que recommandé par les participants à la 5<sup>e</sup> réunion de haut niveau de Maurice (Le rapport et le projet de décision seront distribués au cours du Sommet).

## **Programme de surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique**

**206.** La Commission avec le soutien financier de l'Union européenne d'un montant de 37 millions d'euros, met en œuvre le Programme de surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (MESA). Grâce au Programme MESA, il a été fourni à 49 États membres des équipements qu'ils utilisent actuellement pour accéder, presque en temps réel, aux données satellitaires d'observation de la Terre sur l'agriculture, le climat, les catastrophes, l'environnement, la gestion des ressources halieutiques et les ressources naturelles.

**207.** Ce Programme contribue à l'état de préparation et de lutte contre les catastrophes, aux sécheresses, aux inondations et à la capacité de l'Afrique à surveiller ses ressources, y compris la pêche illégale. En outre, la Commission apporte un soutien aux États membres afin qu'ils surveillent les incendies de forêts ; un soutien à l'agriculture et procède à des évaluations du climat.

**208.** Sur la base des besoins identifiés par les CER, la Commission a apporté son soutien aux efforts de mobilisation de ressources et à la mise en place de six (6) projets régionaux de surveillance de l'environnement et du changement climatique, notamment le projet de :

- Gestion des ressources côtières et marines de la CEDEAO et de la Commission de l'Océan indien (COI) ;
- Gestion des ressources hydrauliques de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ;
- Atténuation de la dégradation des terres, la conservation d'habitats naturels et la surveillance des forêts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ;
- Gestion de l'eau pour les terres agricoles et pastorales de la CEDEAO, et
- Gestion des ressources agricoles et environnementales de la SADC.

**209.** En outre, la Commission a mis en place un projet à l'échelle du continent sur les services climatologiques pour la réduction des risques de catastrophes en Afrique.

**210.** Afin de renforcer les capacités des États membres dans le domaine de l'accès, de l'analyse et de la vulgarisation, presque en temps réel, de données environnementales et climatiques satellitaires d'observation de la Terre. La Commission a apporté son soutien à l'acquisition et à l'installation de 189 équipements informatiques dans 49 États membres de l'Union africaine.

**211.** Pour soutenir les efforts de l'Afrique dans l'observation sur une base durable de la Terre, la Commission a facilité l'installation du matériel de formation dans quatre (4) Centres régionaux de formation en Afrique. À ce jour, 191 experts africains provenant de plus de 40 institutions africaines ont reçu une formation de formateurs. Deux mille experts africains ont été également formés. En outre, un système électronique de gestion de la formation a été mis en place afin de permettre aux Africains d'avoir accès en tout lieu au matériel didactique et de suivre les cours. Pour aller de l'avant, assurer une observation automatique du système de surveillance de l'environnement va nécessiter du temps, des décisions et interventions informées.

## **Services et stratégie météorologiques et climatologiques**

**212.** Pour renforcer les Services météorologiques et hydrologiques nationaux, la Commission a facilité l'élaboration de la Stratégie africaine intégrée sur les *services météorologiques et climatologiques*. Cette Stratégie a été approuvée par le Conseil exécutif, en janvier 2013, et un plan de mise en œuvre de la mobilisation des ressources pour la période 2016-2025 a été adopté par le Conférence des ministres de l'Union africaine sur la météorologie (AMCOMET), en 2015. Ce plan a été soumis à la première session du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement.

**213.** La Commission a collaboré avec le Secrétariat de l'AMCOMET, l'Organisation météorologique mondiale dans la mise en œuvre du Plan adopté et aidé en outre trois

CER et les Services nationaux météorologiques et hydrologiques de certains États membres à élaborer une stratégie nationale susceptible d'aider à obtenir un financement.

**214.** La facilitation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques en Afrique est également en cours. Par ailleurs, la Commission, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Banque africaine de développement (BAD), a facilité la mise en place d'un Centre régional du climat dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) afin de renforcer la résilience régionale face aux changements climatiques et aux catastrophes connexes.

## Gestion des ressources animales

**215.** Les activités de la Commission dans le domaine de gestion des ressources animales sont organisées par le biais de trois bureaux techniques spécialisés qui ont chacun un mandat distinct : le Bureau interafricain des ressources animales (IBAR), le Centre panafricain de vaccins vétérinaires (PANVAC) et la Campagne panafricaine pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase (PATTEC).

**Figure 8. Mandats des trois Bureaux techniques de l'UA pour la gestion des ressources animales**

Bureaux	Mandat
Bureau interafricain des ressources animales (IBAR), basé à Nairobi	Soutenir et coordonner le développement et l'utilisation des ressources animales (l'élevage, la pêche et la faune sauvage) pour assurer le bien-être des populations et le développement économique.
Centre panafricain de vaccins vétérinaires (PANVAC) basé à Debre Zeit	Promouvoir l'accès à des vaccins vétérinaires fiables, efficaces, d'un coût abordable et aux réactifs pour le diagnostic ; Faciliter le développement et l'introduction de vaccins améliorés ou de nouveaux vaccins ; Renforcer les capacités de l'Afrique dans le développement et la production de vaccins vétérinaires et l'assurance de la qualité.
Campagne panafricaine pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase (PATTEC) basée au Siège de l'UA à Addis-Abeba	Proposer des initiatives efficaces dans la création progressive de zones indemnes de la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase, dans les meilleurs délais, grâce à l'action collective et concertée des États membres de l'UA. Assurer une amélioration de la santé humaine et animale, le renforcement et la productivité humaine, animale et agricole, l'augmentation responsable de l'utilisation de ressources naturelles. Veiller à ce que les zones assainies soient exploitées de manière durable, équitable et économique.

**216.** Les activités du **Bureau interafricain des ressources animales (IBAR)** relatives à la réalisation de son mandat sont :

- La déclaration générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et



l'agriculture sur l'éradication de la peste bovine sert de modèle pour le contrôle des maladies animales transfrontalières (TADS). L'IBAR, en collaboration avec le PANVAC, a mené, coordonné et déployé des efforts au cours d'une longue campagne visant à éradiquer cette maladie en Afrique ;

- Le renforcement des capacités institutionnelles dans la lutte contre les maladies animales qui ont une conséquence sur le commerce; l'amélioration de la certification de la santé animale afin de stimuler les exportations du bétail, la création d'opportunités d'emplois et l'amélioration de l'infrastructure commerciale ;
- L'amélioration de la coordination des initiatives en matière de développement de la pêche entre les États membres, les CER et les organismes de gestion de la pêche ;
- La facilitation de la mise en place de mécanismes communautaires de gestion des pâturages et des ressources en eau pour le bétail dans les points névralgiques en Afrique de l'Ouest et de l'Est ;
- Le renforcement des capacités dans le domaine des secours d'urgence et la préparation des États membres à la détection précoce et la réponse appropriée face à la grippe aviaire ;
- La mobilisation des ressources dans la perspective des interventions face aux crises alimentaires dans la région de la Corne de l'Afrique, pour que ces ressources soient utilisées dans des interventions spécifiques pour le bétail, dont l'objectif est de renforcer les capacités des éleveurs afin qu'ils puissent faire face à l'insécurité alimentaire ;
- La facilitation des efforts des États membres dans la formulation et l'adoption des positions africaines communes sur les questions liées à la santé animale et aux normes de sécurité alimentaire dans les instances normatives internationales sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ;
- La mise en place d'un Forum panafricain des pays exportateurs du bétail (PAFLEC) et l'analyse des opportunités de commercialisation ;
- La facilitation des négociations entre les pays exportateurs du bétail et les pays importateurs dans la Corne de l'Afrique, avec pour résultat la stimulation de l'exportation du bétail de la région vers le Moyen-Orient.

217. Conformément aux décisions<sup>4</sup> de l'Union africaine, la **Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC)** a accompli des progrès dans le domaine du renforcement des capacités ; et les États membres ont accepté l'initiative de la PATTEC, le renforcement des partenariats et la collaboration :

- Des centaines de professionnels et de techniciens provenant de 30 pays touchés par la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase ont acquis des connaissances et des compétences dans le domaine de la planification et la mise en œuvre de l'initiative de la PATTEC ; de l'application de la technologie de systèmes d'informations géographiques pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions. La Commission de l'Union africaine a en outre facilité l'élaboration d'un programme de formation sur la prise de décisions éclairées sur les inventions en matière de lutte contre la mouche tsé-tsé. Plus de 150 experts africains ont reçu une formation à cet égard.
- Les interventions en matière de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase ont été démontrées par divers moyens, notamment la contribution à une meilleure visibilité des initiatives de lutte contre la mouche tsé-tsé trypanosomiase en tant que bien public dans le but d'obtenir des prêts pour lutter contre le fléau.
- En outre, 14 États membres ont signé l'Accord de Kinshasa pour la coopération dans le domaine de l'éradication de cette maladie.
- La Commission a fourni une assistance technique aux États membres participant aux interventions en matière de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase afin de renforcer leur collaboration relative aux contributions à l'initiative présidentielle Galana pour la sécurité alimentaire grâce à l'intensification de l'irrigation dans la zone côtière.
- L'Initiative de la PATTEC a permis de soutenir les États membres comme l'Ouganda à finaliser son projet d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (UTTEP) et de valider le plan de travail des interventions nationales de lutte contre la mouche tsé-tsé (exemple le Gabon).
- S'agissant de la mobilisation des ressources, la Commission a réussi à mobiliser le soutien en faveur de la création d'un million de kilomètres carrés de zones indemnes de la mouche tsé-tsé à l'horizon 2025; et de l'éradication de la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase en un temps record dans l'esprit du partenariat africain. Un montant de 300.000 dollars EU a été obtenu en appui au renforcement des capacités dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre de l'initiative de la PATTEC.

---

<sup>4</sup> Decision AHG/Dec. 156 (XXXVI) and Decision AHG/Dec. 169 (XXXVII)

- Le bureau de coordination de l'initiative de la PATTEC de l'UA a renforcé le partenariat et la collaboration avec les organisations régionales et internationales dans les domaines du soutien technique, financier et matériel. Le bureau du projet a été porté au niveau d'un bureau technique et scientifique afin de mieux coordonner les activités visant à lutter contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase au plan continental et à collaborer avec toutes les parties prenantes, y compris les partenaires bilatéraux et multilatéraux.
- S'agissant du renforcement des partenariats et de la collaboration, les perspectives de réponse internationale en faveur de la lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase ont augmenté, en plus d'une plus grande reconnaissance de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire dans la lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase, par l'appui aux initiatives sur la sécurité alimentaire ; de meilleures perspectives en matière de consensus international sur les stratégies appropriées de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase selon les normales internationales convenues ; de l'amélioration du rapport entre la recherche et la mise en œuvre sur le terrain.
- La Commission a également donné des orientations stratégiques à travers l'élaboration des directives pour l'identification, la formulation et la gestion des programmes de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase ; le cadre de politique pour l'intégration des programmes d'inventions de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase dans les stratégies de développement rural ; et à travers le Cadre stratégique de gestion durable des programmes d'intervention de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase.

**218.** Grâce aux efforts déployés par le **PANVAC**, les progrès ci-après ont été accomplis:

- L'utilisation accrue du système international de contrôle indépendant de la qualité des vaccins vétérinaires fournis par le PANVAC aux États membres, ce qui a donné lieu à une augmentation substantielle de vaccins certifiés utilisés au cours des campagnes de vaccination.
- Le PANVAC a été désigné comme le laboratoire de référence de l'Organisation mondiale de la santé animale en matière de contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires.
- La mise en place, depuis 2009, des principales techniques de production de réactifs biologiques essentiels. Le dépositaire de vaccins de référence définis a été également établi au PANVAC, et le lancement du laboratoire avec un niveau 3 de biosécurité a eu lieu en octobre 2011.

- La mise en place d'un centre indépendant d'élevage d'animaux de laboratoire au PANVAC. En outre, le PANVAC, en collaboration avec les partenaires, gère le nouveau laboratoire de développement de nouveaux procédés qui est devenu fonctionnel.
- La facilitation du transfert des technologies appropriées de production de vaccins en Afrique dans le cadre des efforts visant à fournir un appui au renforcement des capacités des États membres.

## Résultat 3

### Développement économique inclusif, infrastructure, industrialisation et commerce

*Développement des infrastructures, environnement favorable au développement économique inclusif, à l'industrialisation, aux échanges commerciaux intra-africains soutenus par le secteur privé, à l'utilisation durable des ressources naturelles - mis en place*

#### RÉALISATIONS

- Cadres stratégiques favorables au développement inclusif élaborés et promus et capacités de mise en œuvre des États membres renforcées.
- Programme des infrastructures en Afrique, facilité
- Accès aux services énergétiques pour la majorité des populations africaines, amélioré
- Politiques et normes de promotion de l'intégration continentale, facilitées
- Politiques de facilitation des échanges et des formalités douanières élaborées et promues et négociations de la ZLEC facilitées
- Politique pour l'engagement du secteur privé et climat amélioré des affaires, promus
- Entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, promu et soutenu.
- Politique d'utilisation durable des ressources minérales et autres ressources, élaborée et promue

## Introduction

**219.** La diversification économique et la transformation structurelle sont l'élément central des efforts de l'Afrique afin de garantir un niveau de vie décent pour tous ses citoyens dans la perspective de la réalisation de la prospérité partagée comme une aspiration de l'Agenda 2063 et celle de notre Acte constitutif.

**220.** Au cours de l'année 2016, les activités avec les États membres, les CER et avec d'autres institutions se sont poursuivies pour mettre en œuvre les divers cadres continentaux du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), du Programme d'intégration et de développement de l'Afrique (PAIDA), de la Vision minière de l'Afrique et, d'une manière générale, du Programme d'intégration économique conformément au Traité d'Abuja et au Programme minimum d'intégration accélérée.

## DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES

**221.** Il ne fait aucun doute que la résilience de la croissance de l'Afrique au cours de la dernière décennie est due en grande partie aux investissements dans le développement d'infrastructures. Au même moment, le retard dans le domaine d'infrastructures constitue un défi majeur à la croissance de l'Afrique. En conséquence, le développement d'infrastructures demeure hautement prioritaire pour tous les États membres, les CER et les institutions continentales.

**222.** Le mandat de la Commission dans le domaine des infrastructures et conformément au Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) est « d'intensifier les efforts aux plans régional et continental pour assurer le développement accéléré des infrastructures et l'utilisation efficace et durable des ressources énergétiques ». Les activités fondamentales de la Commission dans ce domaine sont donc :

- l'harmonisation des politiques et stratégies sectorielles ;
- le développement de réseaux d'infrastructures interconnectées ;
- le suivi et la facilitation de la mise en œuvre des politiques, stratégies et de grands projets d'infrastructures contribuant à l'intégration continentale ;
- la contribution à la mobilisation de ressources pour le développement des infrastructures et de l'énergie ; et
- le plaidoyer en faveur des intérêts de l'Afrique en matière de développement des infrastructures et de l'énergie.

### **Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA)**

**223.** La vision globale du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) adoptée par la 18<sup>e</sup> Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA Assembly/AU/Decl.2 (XVIII)), en janvier 2012, est de veiller à ce que d'ici 2030, l'Afrique dispose « *d'infrastructures intégrées de transport, d'énergie et de communications sûres, fiables, efficaces pour leur coût, susceptibles de promouvoir l'intégration régionale et continentale et le développement durable du continent* ».

**224.** Le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) est mis en œuvre avec les États membres en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NCPA).

**225.** Le Plan d'action prioritaire du PIDA (PAP) comprend 51 projets et programmes dans les secteurs des transports, de l'énergie, des TIC, et des ressources hydrauliques transfrontalières pour promouvoir l'intégration régionale et réduire le déficit d'infrastructure estimé à 68 milliards de dollars EU. Ces projets et programmes doivent être mis en œuvre entre 2012 et 2020. Les projets prioritaires du PIDA ont été sélectionnés sur la base d'une analyse économique et des critères de sélection, en tenant compte des plans nationaux et régionaux de développement d'infrastructures, en étroite consultation avec les États membres, les Communautés économiques régionales (CER), les partenaires au développement et le secteur privé.

**226.** Au plan régional, les CER grâce à leurs plans directeurs régionaux poursuivent ces initiatives dans le cadre du développement des infrastructures, de la mise en place de pools énergétiques régionaux, d'infrastructures régionales de transports routiers et ferroviaires.

**227.** À travers le continent, les progrès sectoriels ci-après ont été accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du PIDA et des projets phares de l'Agenda 2063 dans divers domaines d'infrastructure comme présentés ci-dessous :

**Figure 9 : Cadres d'infrastructures continentaux (en place ou mis en œuvre (2016))**

<b>PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE (PIDA)</b>		
<b>Politiques sectorielles existantes mises en œuvre</b>		
<u>Secteur de l'énergie</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre stratégique et directives sur la bioénergie africaine</li> <li>• Programme pour le développement de l'énergie solaire en Afrique</li> <li>• Initiative africaine pour la production d'énergie hydroélectrique à l'horizon 2020</li> <li>• Initiative Énergie durable pour tous en Afrique (SE4ALL)</li> <li>• Initiative pour l'énergie renouvelable en Afrique Africa</li> </ul>	<u>Secteur des TIC et des postes</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et règlements en matière de télécommunications</li> <li>• Orientation stratégique et plan d'action pour le développement des services postaux en Afrique</li> <li>• Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir</li> <li>• Convention de l'UA sur la protection des données personnelles et la cybersécurité</li> <li>• Cybersécurité et gouvernance de l'internet</li> </ul>	<u>Secteur des transports et du tourisme</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord intergouvernemental sur les normes pour les réseaux de routes transafricaines</li> <li>• Charte africaine de la sécurité routière</li> <li>• Vision 2040 pour la redynamisation du secteur ferroviaire en Afrique</li> <li>• Politique africaine de l'aviation civile</li> <li>• Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien en Afrique</li> <li>• Charte africaine des transports maritimes</li> <li>• Plan d'action du NEPAD pour le tourisme</li> <li>• Vision continentale du tourisme dans le cadre de la l'Agenda 2063 de l'UA</li> </ul>
<b>Cadres en cours d'élaboration ou qui seront adoptés par appui au Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063</b>		
<u>Secteur de l'énergie</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation des cadres réglementaires dans le secteur de l'énergie en Afrique</li> </ul>	<u>Secteur des TIC</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Télédiffusion : Passage de la télédiffusion analogique à la télédiffusion numérique dans le réseau terrestre ;</li> <li>• Harmonisation des politiques sur les TIC en Afrique (HIPA)</li> <li>• Cadre stratégique pour le développement de la communication et de la</li> </ul>	<u>Secteur des transports et du tourisme</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique continentale de transport intégré</li> <li>• Harmonisation des politiques du tourisme, des stratégies et normes pour l'Afrique</li> </ul>

PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE (PIDA)		
	<p>technologie de l'information en Afrique- Stratégie globale pour les TIC en Afrique communication et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre de politiques spatiales et d'interconnexions régionales : Politique et stratégies africaines de l'espace dans la perspective de la création d'une Agence africaine de l'espace (AfriSpace)</li> </ul>	

## Transport

**228.** Après des décennies de négligence et de faible investissement dans les infrastructures, le secteur ferroviaire est de plus en plus reconnu comme un secteur économique stratégique, crucial pour assurer l'efficacité des activités commerciales et productives des pays et celles du continent. À cet égard, la *Vision 2040 de redynamisation du secteur ferroviaire en Afrique* a été élaborée et adoptée en juin 2014 pour correspondre aux objectifs du PIDA. Nombre d'États membres ont identifié et mettent en œuvre des projets de construction ferroviaire dont l'écartement standard des rails est de 1 435 mm) tel que stipulé dans la Vision afin de moderniser les chemins de fer en Afrique et de garantir leur capacité pour leur future transformation en un projet continental de train à grande vitesse.

**229.** S'agissant du transport routier, à part l'extension des réseaux routiers nationaux, régionaux et continentaux sur la base des corridors de transport, nous avons formulé et vulgarisé les normes pour les réseaux de routes transafricaines et l'Accord intergouvernemental pour leur mise en œuvre, et continuons de suivre et d'examiner la mise en œuvre du Plan mondial pour la *Décennie d'action pour la sécurité routière 2010-2020*.

**230.** Des études préalables de faisabilité sont en cours ou ont été conclues sur nombre de grands corridors de transport afin de mobiliser le soutien financier et technique en faveur de leur renforcement, y compris la construction, la réhabilitation et la modernisation. Ceci inclut le corridor de transport Dakar-N'djamena-Djibouti (Autoroute transafricaine 5 et 6), le corridor de transport Djibouti-Libreville (autoroute transafricaine 10 proposée), l'autoroute transafricaine 3 en Afrique centrale qui relie le projet de pont Kinshasa-Brazzaville, la ligne ferroviaire Cotonou-Ouagadougou-Niamey et le pont de la Gambie sur l'autoroute transafricaine 7.

**231.** Des actions sont en cours pour améliorer l'efficacité opérationnelle des principaux corridors de transport à travers la mise en œuvre du Programme d'appui au secteur des transports en Afrique dans le cadre du partenariat UE-Afrique. Les principaux objectifs du programme sont de soutenir le développement de « corridors intelligents », de systèmes d'entretien routier efficaces et l'élaboration d'une Politique globale des transports.



## Projet de création d'un marché unique du transport aérien en Afrique

**232.** L'harmonisation des documents réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique a été finalisée et ces documents sont prêts à la publication.

**233.** Des activités ont été entreprises afin de faciliter le démarrage des activités, d'assurer l'ouverture des marchés du transport aérien entre les États membres participants. Un cadre de coordination de l'exécution des fonctions du Marché unique du transport aérien en Afrique entre la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et les CER a été mis en place, et le traitement des demandes de subventions auprès des institutions financières et en cours pour assurer le démarrage des activités de l'Agence d'exécution. Par ailleurs, la Commission a signé un Protocole d'accord sur la promotion de la coopération régionale dans le domaine du transport aérien.

**234.** Les activités importantes ci-après doivent être entreprises afin de donner un nouvel élan au projet de Marché unique du transport aérien en Afrique :

- Assurer le suivi des actions que l'on attend des États membres qui ont pris l'engagement de libéraliser entre eux leurs marchés de transport aérien (comme indiqué dans la lettre de la Commission de l'Union africaine no *CIE/L/20/188.16, datée du 18 mai 2016*).
- Finaliser les consultations entre la Commission de l'Union africaine, la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et les Communautés économiques régionales (CER) afin d'assurer l'adoption et la signature en temps opportun du Protocole d'accord CAFAC-CER.
- Préparer et adopter un Accord multilatéral de services aériens pour remplacer les Accords bilatéraux de services aériens et éviter les longs processus, parfois fastidieux de négociations bilatérales entre les États membres sur la libéralisation de leurs marchés de transport aérien ;
- Déterminer la structure, le budget et les sources de financement durable de l'Agence d'exécution.
- Élaborer les directives en matière de politique externe pour établir des relations dans le domaine de l'aviation avec les tierces parties.
- Élaborer un schéma directeur continental de l'infrastructure aéroportuaire.

**235.** D'autres domaines essentiels du secteur du transport aérien abordés par la Commission intègrent la sécurité aérienne, la sécurité et la protection de l'environnement. Des activités de suivi et de facilitation des programmes dans ces domaines sont réalisées en collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et la

Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC). Un programme soutenu par l'OACI sur la sécurité aérienne, basé sur les Objectifs de sécurité de l'UA d'Abuja 2012 (Plan AFI) est en cours d'exécution et en avril 2016, les ministres du secteur ont adopté des objectifs de sécurité aérienne détaillés qui devront être mis en œuvre dans le cadre du Programme de sécurité et de facilitation de l'AFI (Plan AFI SEFCAL).

### **Projet continental de train à grande vitesse (AIHSRN)**

**236.** Le projet a été initié comme l'un des projets phares de l'Agenda 2063 en raison de son fort potentiel pour accélérer le développement socio-économique et l'intégration continentale conformément à l'esprit du Traité d'Abuja et à la décision EX.CL/Dec.821 (XXV). Pour mettre en œuvre ce projet, une équipe de base composée d'experts africains, sous le leadership de la Commission de l'Union africaine, a été formée.

**237.** En vertu du Protocole d'accord sur le développement des secteurs routier, ferroviaire et industriel signé avec la Chine, à la suite de la visite du Premier ministre chinois à l'Union africaine, une équipe conjointe d'experts Commission de l'UA/Chine en construction ferroviaire a été mise en place. L'organisation principale faisant fonction de point focal de ce projet en Chine est la National Development and Reform Commission (NDRC). Toutefois, lorsque le projet passe à la phase de mise en œuvre, il est prévu que le ministère du Commerce de la Chine (MOFCOM) deviendra un partenaire stratégique. Actuellement, les deux parties travaillent ensemble pour finaliser la vision commune, le plan d'action et la réalisation de l'étude préalable générale de faisabilité du projet.

**238.** Les activités ci-après ont été lancées conformément à la feuille de route et sont en bonne voie :

- l'étude préalable générale de faisabilité du projet (AIHSRN) ;
- la collaboration avec le Département du commerce et de l'industrie et le Département des Ressources humaines, de la science et de la technologie dans le domaine du renforcement des capacités et des aspects l'industrialisation du projet ;
- le lancement et la dotation en personnel du personnel de l'unité de mise en œuvre du projet hébergée à l'Agence du NEPAD, y compris la nomination d'un Directeur exécutif par intérim et celle d'autres membres du personnel ;
- la finalisation de la note conceptuelle sur l'analyse des besoins en formation et l'appel à candidatures pour l'admission de la première promotion d'étudiants ;
- la finalisation de la stratégie de communication ;
- l'élaboration d'un profil général du secteur ferroviaire en Afrique ; et

- l'élaboration d'un plan d'action préalable pour déterminer la portée des activités de l'industrie, y compris le contenu local.

## **SECTEUR DE L'ÉNERGIE**

**239.** Dans le secteur de l'énergie, l'attention a été focalisée sur les principaux domaines d'activités ci-après, notamment les énergies renouvelables, afin d'accroître l'accès aux services énergétiques modernes et l'harmonisation des cadres réglementaires du secteur de l'énergie et sur la préparation de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) :

### **Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique**

**240.** L'Initiative pour les énergies renouvelables pour l'Afrique (IAER) a été officiellement lancée lors de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties (COP21) qui a eu lieu à Paris, en décembre 2015. Dès lors, un Groupe technique de travail présidé par le ministre égyptien de l'Environnement, en sa qualité de président de la Conférence des ministres de l'Environnement (CMAE), a été mis en place.

**241.** Le projet d'instrument établissant le cadre de gouvernance de l'IAER proposé par la BAD conformément à la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA (Assembly/AU/Dec.603 (XXVI)) de juin 2015 demande à la BAD de prendre toutes les mesures appropriées, en consultation avec la CMAE, et la Commission de l'Union africaine, pour achever son travail sur l'instrument établissant le cadre de gouvernance de l'IAER et sur la documentation connexe, qui seront adoptés par le Conseil d'administration de l'IAER à sa réunion inaugurale qui sera convoquée par le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC).

**242.** Il existe un accord de principe sur le plan de travail général de l'IAER, les activités à entreprendre au cours des douze premiers mois suivant la mise en place de l'IAER, les termes de référence et la mise en place de l'Unité provisoire de mise en œuvre pour une période initiale de 6 mois, y compris la nomination du responsable de cette unité. La BAD s'engage à soutenir financièrement ce recrutement pour une période de 6 mois.

**243.** Des mises à jour sur l'opérationnalisation de l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables ont été présentées lors de la sixième session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'Énergie (CMAE), au Caire, en Égypte, du 16 au 19 avril 2016 et lors de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris le 22 avril 2016.

**244.** Le Sommet de l'UA qui s'est tenu à Kigali (Rwanda) en juillet dernier a adopté une Décision (Assembly / AU / Dec.603 (XXVI)) sur la structure de gouvernance de l'IAER et a mandaté la Commission de l'UA, en collaboration avec la Banque africaine de développement, en tant que codirigeants de l'IAER et S.E. Alpha Condé, Président de la République de Guinée et Coordonnateur des Énergies Renouvelables en Afrique, d'assurer la mise en œuvre de l'IAER dans le cadre du développement et de

l'industrialisation de l'Afrique et de faire rapport à la prochaine Session ordinaire de la Conférence qui se tiendra en janvier 2017.

### **Initiative pour une énergie durable pour tous (SE4ALL)**

**245.** L'Initiative pour une énergie durable pour tous (SE4ALL) a été adoptée par la Conférence des ministres africains en charge de l'Énergie (CMAE) en novembre 2012. Les programmes d'action de la SE4All sont actuellement mis en œuvre par plus de 27 pays africains et le prospectus d'investissement par plus de 17 pays. Les premiers pays exécutants ont déjà validé et adopté techniquement et politiquement les documents et développent des activités de suivi, notamment en ce qui concerne la promotion des opportunités d'investissement et la création de secrétariats nationaux permanents pour la coordination de l'Initiative SE4All. La contribution efficace du Hub à la mise en œuvre de la SE4All et à la promotion des programmes d'action comme outil national de mise en œuvre de la SE4All et de l'ODD7 a été reconnue à plusieurs reprises par les décideurs africains et les organisations internationales.

### **Cadre stratégique et lignes directrices de l'UA sur les bioénergies**

**246.** La facilitation et le plaidoyer pour la mise en œuvre du ***Cadre stratégique et des Lignes directrices de l'UA sur les bioénergies***, adoptés par la CMAE en novembre 2012, et les chefs d'État et de gouvernement en janvier 2013. La Commission a élaboré des directives pour assurer l'intégration de la dimension Genre dans le cadre stratégique et les lignes directrices ; a commandité sept (7) études de cas sur l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, l'île Maurice, l'Afrique du Sud, le Burkina Faso et le Cameroun sur les biocarburants pour les transports et les ménages ; et a travaillé avec des partenaires pour renforcer les capacités et la formation dans le domaine des bioénergies.

### **Cadre réglementaire harmonisé du secteur de l'énergie en Afrique**

**247.** Un projet de document stratégique et de plan d'action pour l'harmonisation des cadres réglementaires à valider par les parties prenantes et à adopter par le CTS sur l'énergie, l'environnement, le transport et le tourisme, a été élaboré. Ce cadre réglementaire harmonisé a été jugé nécessaire pour la préparation à l'avènement de la Zone de libre-échange continental et le développement d'un marché énergétique dans chaque région.

### **Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (AEEP)**

**248.** Le partenariat Afrique-UE pour l'énergie (AEEP) a été lancé au Sommet Afrique-UE tenu à Lisbonne (Portugal) en 2007. La Commission de l'UA et la Commission de l'UE, en collaboration avec le Secrétariat de l'AEEP, ont identifié les moyens d'améliorer la coordination des principales initiatives régionales et mondiales, dont notamment le PIDA, l'Initiative de financement de l'électrification (ElectriFI), le Plan d'électrification de l'Afrique subsaharienne (Power Africa), le Fonds pour l'atténuation des risques géothermiques, L'initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI), l'Initiative

« Énergie durable pour tous » (SE4All) en Afrique et le Groupe africain des leaders de l'énergie.

## **Programme régional de géothermie**

**249.** Le Fonds pour l'atténuation des Risques géothermiques (GRMF) a été créé en 2012 par la Commission de l'UA, le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) (avec un financement de 20 millions d'euros), le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (FFUEAI) (30 millions d'euros) en coopération avec la banque de développement du gouvernement allemand. L'institution allemande de crédit pour la reconstruction - Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et le ministère britannique pour le développement international (DFID) se sont joints à cette initiative en 2014, avec une contribution de 47 millions de livres sterling. L'initiative encourage les promoteurs des secteurs public et privé, en leur accordant des subventions pour le financement partiel des études de surface et le forage pour la confirmation des réservoirs, ce qui atténue les risques liés à l'exploration des ressources géothermiques.

**250.** Le Fonds pour l'atténuation des risques géothermiques octroie des subventions couvrant les coûts des projets liés aux études de surface (80 %), au forage (40 %), à l'infrastructure (20 %) et à la prime de maintien (30 %). Le Fonds a déjà financé quinze (15) projets en Éthiopie, au Kenya et aux Comores, à Djibouti et au Rwanda, pour un montant global de 62 millions de dollars EU. En 2016, huit (8) projets admissibles aux subventions du GRMF sur 16 manifestations d'intérêt exprimées lors du troisième appel à candidatures ont été lancés. Le quatrième appel à candidatures a également été lancé.

## **Initiative *Hydropower 2020***

**251.** Cette initiative se fonde sur une étude réalisée en 2009 pour stimuler le développement de grands projets hydroélectriques sur le continent, en renforçant notamment les capacités des experts en énergie des États membres de l'UA. Dans le cadre de l'Agenda 2063, cette initiative vise également à faciliter et à œuvrer à la promotion du projet phare de la centrale hydroélectrique du barrage Grand Inga.

**252.** Les activités relatives au « **Projet hydroélectrique du Grand Inga** », dont la capacité potentielle de production serait de l'ordre de 42 000 mégawatts d'électricité renouvelable, portent sur i) le développement d'un modèle de partenariat public-privé pour le ministère de l'Énergie de la République démocratique du Congo (RDC) et le service public d'électricité pour le projet Inga III, (SNEL) ii) la signature d'un traité sur le projet Grand Inga entre l'Afrique du Sud et la RDC le 29 octobre 2013, ratifié par le Parlement de la RDC le 21 novembre 2014, ainsi que sur la signature d'un accord de coopération sur les ressources énergétiques, iii) le lancement, en août 2015, d'un processus de sélection d'un promoteur privé parmi trois consortiums présélectionnés. Ce processus devrait être achevé en 2016 pour permettre de lancer la construction d'Inga 3 en juin 2017 et de mener à bien d'ici cette date la réalisation des études techniques, la préparation des documents d'appel d'offres et la mobilisation des ressources.

**253.** La Commission de l'UA a également signé une convention financière avec le gouvernement italien pour le renforcement des capacités pour le développement, cette année, de petites centrales hydroélectriques au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), et, ce dans le cadre du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie.

## **Technologies de l'information et de la communication, et Société de l'information**

**254.** Les activités de la Commission sur la société de l'information se fondent sur les résultats suivants : i) la gestion des ressources communes rares, le projet « dot-Africa (Afrique point com) » et le spectre des radiofréquences ; ii) la facilitation de l'harmonisation des politiques et réglementations des postes et des TIC en Afrique ; iii) le Plan d'action pour la durabilité du réseau panafricain de services en ligne (PAeN), en tant que projet phare de l'Agenda 2063, pour la fourniture de services de télémédecine et d'enseignement à distance (télé- éducation) ; iv) le plaidoyer visant à promouvoir la ratification de la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, et à favoriser l'intégration de cette convention dans les législations internes des États membres ; v) projets élaborés et mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action régional pour l'économie du savoir (PARAES) ; vi) » l'élaboration et harmonisation des politiques, règlements et stratégies du secteur postal africain ; et vii) la mise en œuvre des décisions des organes de l'UA sur les infrastructures et les TIC.

## **Projet d'échange Internet en Afrique (AXIS)**

**255.** La Commission de l'UA a signé une convention de financement de la mise en œuvre du projet de système d'échange Internet en Afrique (AXIS) avec un financement du Fonds d'affectation spéciale UE-Afrique pour les infrastructures et du gouvernement du Luxembourg. Le projet AXIS vise à assurer le trafic de l'Internet au sein du continent, à travers le renforcement des capacités et l'assistance technique pour faciliter l'établissement des Points d'échange Internet (IXP) nationaux et régionaux en Afrique. À titre d'exemple, après la mise en place du Point d'échange Internet (IXP) en Namibie, la latence a été réduite de 300 ms à 2 ms, ce qui a permis d'économiser près de 2 millions de dollars EU en un an.

**256.** En 2016, trente (30) États membres ont bénéficié du renforcement des capacités visant à appuyer la création de points nationaux d'échange Internet. L'appui au renforcement des capacités a facilité la mise en place des structures de gestion nécessaires et a permis de doter les ingénieurs de réseau des compétences techniques pour interconnecter leurs réseaux aux points d'échange Internet.

**257.** Des points nationaux d'échange Internet ont été mis en place dans trente-deux (32) États membres et des points d'échange Internet (IXP) ont été créés, à travers un appel d'offres publiques, les IXP des huit (8) pays suivants : Afrique du Sud, Congo, Égypte, Gabon, Kenya, Nigéria, Rwanda et Zimbabwe, ont bénéficié de subventions pour leur développement et leur transformation en points régionaux d'échange Internet (RIXP). Dans le cadre de la subvention accordée au Point d'échange Internet du Kenya, la

Commission de l'Union africaine a appuyé la création du premier système de roaming mondial (itinérance mondiale) de données—Global GSM Roaming Exchange (GRX) — en Afrique, le quatrième en son genre au monde. En outre, un dialogue très important a eu lieu entre les régulateurs, les décideurs et les industriels, en ce qui concerne ces points d'échange.

### **Réseau panafricain de services en ligne (PAeN) pour la télémédecine et la télé-éducation**

**258.** Le réseau panafricain de services en ligne est un projet phare de l'Agenda 2063, lancé il y a plus de cinq ans. Ce réseau existe depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 dans 48 États membres de l'UA et offre des services de télé-éducation à un total de 19.300 étudiants inscrits dans diverses disciplines de premier et deuxième cycles d'études supérieures dans différentes universités indiennes, ainsi que quelque 730 consultations télé-médicales par an.

**259.** En 2016, outre les services de télé-éducation et de télémédecine qu'elle a offerts, la Commission de l'UA a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action pour la durabilité du Réseau panafricain de services en ligne. Un Comité de suivi a été mis en place et a proposé une structure de gestion et un mécanisme de financement à travers les contributions des utilisateurs pour l'exploitation, l'entretien et le développement du réseau après le transfert en Afrique et l'évaluation des acquis du réseau qui seront transférés aux États membres. L'accord d'assistance technique signé avec l'Inde a été prorogé à mars 2017, ce qui accorde du temps supplémentaire au Comité de suivi pour conduire son mandat à terme.

### **Dot Africa (Afrique.com), cybersécurité et cyberadministration (gouvernance électronique)**

**260.** En 2016, la Commission de l'UA a organisé une formation de son personnel à la cyberadministration et à la cybersécurité à travers des ateliers intensifs organisés par le gouvernement de l'Estonie et Sofrecom ; Elle a poursuivi ses travaux de promotion et de défense du nom de domaine de l'Afrique « Dot Africa » (Afrique.com), et notamment sur les questions en suspens du projet ; la Commission a organisé une session extraordinaire du CTS sur la communication et les TIC, consacrée à la gouvernance de l'Internet et aux questions de cybersécurité. Cette session a débouché sur l'adoption d'un projet de déclaration sur la gouvernance de l'Internet qui sera examiné par le Sommet de janvier 2017.

### **Économie d'océans bleus**

**261.** 2016 a également vu l'accélération de l'accent continental sur l'économie d'océans bleus, culminant avec le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la Sécurité et la Sûreté Maritimes, et le Développement en Afrique en novembre 2016.

**262.** Les territoires bleus africains, deux océans, deux mers, des lacs et des rivières, plus particulièrement son espace maritime, constituent une énorme source de ressources qui devrait être la clé du développement et de la transformation du continent. Trente-huit des États africains sont des zones côtières et 90 % des échanges avec le reste du monde se font à travers les océans. Le secteur maritime et l'économie bleue, de par le monde, bénéficient d'une attention renouvelée, avec un accent particulier sur les ressources naturelles océaniques non explorées et leurs capacités de génération d'énergies renouvelables. Les principaux secteurs de l'économie bleue sont, entre autres, ceux de la pêche, de l'aquaculture, du tourisme, des transports, des ports, de l'exploitation minière côtière et de l'énergie<sup>5</sup>.

**263.** Dans le même temps, les préoccupations mondiales augmentent, tel que le souligne le Rapport de la Commission sur les Océans, au sujet de la pêche illégale, de l'appauvrissement, de la dégradation et de la pollution des mers et des océans, tout comme la diminution des niveaux des lacs, dans le contexte du changement climatique et d'autres activités humaines. En outre, compte tenu des capacités de l'Afrique à protéger et à développer son économie bleue, la pêche illégale, la piraterie et la sécurité sont maintenant des défis majeurs.

**264.** C'est pour toutes ces raisons que l'Agenda 2063 renvoie à l'économie bleue en parlant des nouvelles frontières de la renaissance africaine. La Stratégie africaine intégrée des mers et des océans à l'horizon 2050 (AIMS2050), adoptée en janvier 2015, dans le sillage de la Charte maritime africaine (révisée et adoptée en 20...), présente pour la première fois une approche globale et intégrée, reliant la sécurité et le développement économique et les préoccupations environnementales à l'appropriation africaine de cette ressource et de ce patrimoine naturel. L'AIMS2050, présenté le 25 juillet comme Journée africaine des mers et des Océans, et la Commission a célébré cette journée pour la première fois en 2015, réunissant différents secteurs engagés dans l'économie bleue.

**265.** Les consultations menant à l'élaboration de l'AIMS2050 ont également mené à une mobilisation renouvelée au sein du secteur, avec la formation d'importantes organisations telles que l'Autorité des ports africains, l'Association des armateurs africains (3A), et d'autres comme *Women in Maritime Africa* (WIMAfrica). Un certain nombre de pays ont également adopté l'économie bleue et des stratégies maritimes. Quelques partenariats internationaux ont également été noués autour d'activités africaines dans ce domaine. En 2016, la Commission a signé le Protocole d'accord avec l'Association des armateurs africains et WIMAfrica, s'engageant à collaborer à l'avancement de l'économie bleue de l'Afrique.

**266.** Le Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la Sécurité et la Sûreté maritimes, et le Développement en Afrique, organisé par le Togo en octobre 2016 était donc un fait saillant de ce processus, avec l'adoption de la Charte de Lomé sur la sécurité

---

<sup>5</sup> UNECA. (2016). Économie bleue de l'Afrique : *Un Guide de politique*. Commission économique pour l'Afrique. Addis-Abeba



et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, et de l'accord sur l'élaboration de ses annexes.

**267.** La Commission a mis en place une feuille de route pour l'élaboration des annexes, avec les contributions d'experts, dont la rédaction aboutira à une réunion des CTS concernés (infrastructures, transports et énergie, agriculture et commerce Industrie) et qui sera présentée au Sommet de juillet 2017.

## **Intégration économique et zone de libre-échange continentale**

**268.** L'intégration économique demeure une aspiration panafricaine essentielle et, à cet égard, le Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 vise à consolider un certain nombre de projets phares. Il convient de rappeler que l'Afrique demeure la région la moins intégrée au monde et que, pour cette raison, la Commission, au cours de ses mandats, a sensibilisé et rassemblé les acteurs concernés autour de projets d'intégration clés qui n'avancent pas, notamment la Déclaration de Yamoussoukro sur la création d'un marché unique du transport aérien en Afrique et le lancement du processus de négociation en juillet 2015 en vue de la mise en place de la zone de libre-échange continentale (ZLEC).

**269.** Le projet d'intégration a également connu un nouvel élan grâce aux initiatives d'intégration économique menées des CER au cours de cette période. La zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC<sup>6</sup> a notamment été lancée le 10 juin 2015 à Sharm El Sheik (Égypte). Les vingt-six (26) pays membres de cette Zone de libre-échange ont un produit intérieur brut combiné de 1,2 milliard de dollars EU. Avec une population totale de 626 millions de personnes, elle représente un peu plus de la moitié de la population et de l'économie africaine<sup>7</sup>. Des discussions ont lieu dans le cadre des négociations de la ZLEC, pour étendre la Zone tripartite à d'autres régions. L'Union du Maghreb arabe (UMA) a signé trois des quatre protocoles pour la zone de libre-échange de l'Union. La CEDEAO a lancé son union douanière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; Huit de ses quinze États membres ont commencé en avril 2015 à mettre en œuvre le tarif extérieur commun exigé par l'union douanière.

**270.** Plusieurs CER ont réduit les droits d'importation intra- régionaux : la CAE applique un taux zéro de droit de douane sur les importations au sein de la Communauté ; La CEEAC et le COMESA appliquent tous deux des droits d'environ 1,9 %. Les droits intrarégionaux au sein de la SADC et de la CEDEAO sont plus élevés. Ils sont respectivement de 3,8 % et 5,7 %. Le COMESA, la CAE, la CEDEAO et la SADC ont tous pris des mesures pour faciliter les transports et réduire les obstacles non tarifaires. Bien que le commerce intra-africain demeure globalement faible, des progrès sont enregistrés en Afrique de l'Ouest, en Afrique australe et en Afrique de l'Est. L'Afrique de l'Est est en bonne posture par rapport à des groupes tels que *l'ASEAN et le MERCASUR*<sup>8</sup>,

---

<sup>6</sup>La Zone de libre-échange tripartite s'étendra du Cap au Caire, créant ainsi un marché intégré avec une population totale de près de 600 millions de personnes et un produit intérieur brut (PIB) total d'environ 1 milliard de dollars EU.

<sup>7</sup> *L'intégration régionale en Afrique*, discours de M. Faizel Ismail au séminaire sur l'investissement, 27 octobre 2014, *Initiative East 3ROUTE*

<sup>8</sup> Transcription de l'allocution du Prof. Thandika Mkandawire : « *la politique d'intégration régionale* ». Conférence annuelle du Tarlac, 15-16 mai 2014, Le Cap (Afrique du Sud).

le COMESA et la CEDEAO, quant à eux, ont enregistré des progrès notables dans le domaine de la circulation des travailleurs.

**271.** Le Traité d'Abuja prévoit, en fin de compte, une Communauté économique africaine (CEA), en tant que dernière des six étapes du renforcement de la coopération sectorielle et de l'établissement de zones de libre-échange régionales, d'une union douanière continentale, d'un marché commun et d'une union monétaire et économique. C'est le 15 juin 2015 que le 25<sup>e</sup> Sommet de l'UA a lancé les négociations sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) en vue d'établir un marché unique africain en 2017.

**272.** Les activités de la Commission sur la ZLEC comprennent l'adoption du Programme minimum d'intégration (PMI), qui met l'accent sur les domaines prioritaires dans lesquels les CER pourraient renforcer leur coopération et bénéficier des meilleures pratiques d'intégration. Cela demeure la principale préoccupation des retraites ministérielles, des réunions de coordination CUA-BAD-CEA-CER, et réunions des ministres africains en charge de l'intégration.

**273.** Les principaux défis à relever dans le cadre du programme d'intégration régionale demeurent : le manque d'harmonisation des politiques et des programmes dans les CER ; le manque de partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour mener à bien les projets d'infrastructure ; la faiblesse des capacités institutionnelles à développer des projets infrastructurels bancables (systèmes de financement et systèmes bancaires, institutions statistiques, etc.) ; ainsi que les conflits qui entravent les progrès, notamment au sein de la CEEAC, de l'IGAD et de la CENSAD.

**274.** À la suite du lancement des négociations de la ZLEC lors du Sommet de Johannesburg en juillet 2015, la Commission a recruté le personnel du secrétariat de la ZLEC en 2016 et a convoqué des négociations sur la ZLEC pour relancer le processus de création de la zone de libre-échange. La ZLEC permettra d'accélérer de manière significative la croissance du commerce intra-africain et d'utiliser plus efficacement le commerce comme moteur de croissance et de développement durables avec pour objectif de doubler le commerce intra-africain d'ici à 2022. Elle permettra également de renforcer la voix et les politiques communes de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales et d'établir une plate-forme solide pour approfondir l'intégration du commerce continental.

**275.** Trois sessions du Forum de négociation de la ZLEC ont été organisées autour des questions suivantes :

- Adoption du Règlement intérieur des institutions liées à la négociation de la ZLEC et des termes de référence des groupes de travail techniques.
- Examen des projets de modalités pour le commerce des biens et des services. La première phase des négociations sur la ZLEC, qui porte sur le

commerce des biens et le commerce des services, devrait être achevée d'ici la fin de 2017.

- La deuxième phase des négociations, qui n'a pas encore été lancée, portera sur les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la politique de la concurrence.

**276.** La Commission de l'UA a élaboré une stratégie de mobilisation des ressources et un plan de renforcement des capacités, avec l'appui du Fonds pour la promotion du commerce (Trade Advocacy Fund). En outre, conformément à leur engagement en faveur de l'intégration régionale et de la ZLEC, les États membres se sont engagés à consacrer 3 millions de dollars EU au projet spécial de la ZLEC en 2016 et 4,9 millions de dollars EU en 2017. De nombreux partenaires dont, entre autres, la CNUCED, l'ATPC, le TAF, le TRALAC et TRAPCA ont contribué au renforcement des capacités et notamment des capacités techniques de la Commission, des CER et des États membres. La Commission a mis en place en 2016 l'Unité de soutien de la ZLEC dont elle a commencé à recruter le personnel qui comptera 14 membres d'ici 2017.

**277.** Au cours du Sommet de Kigali de juillet 2016, les Chefs d'État et de gouvernement ont abordé la question de la ZLEC et ont adopté une décision (Assembly/AU/Dec.608(XXVII)), qui demande à la Commission de préparer un projet d'Accord type pour la ZLEC, d'identifier cinq (5) éminentes personnalités provenant des cinq régions pour soutenir le projet de la ZLEC et d'élaborer un programme continental sur les obstacles non tarifaires. La Commission est en train de mettre en œuvre ces dispositions et fera rapport au Sommet de janvier 2017 conformément à la décision.

## **Stimulation du commerce intra-africain**

**278.** Le rythme de la diversification est lent, mais on relève toutefois des signes encourageants : les produits manufacturés ont augmenté représentant 40 % des biens commercialisés entre les pays africains, contre 13 % représentant leurs exportations vers le reste du monde. La mise en œuvre du Plan d'action visant à stimuler le commerce intra-africain (BIAT) constitue une priorité pour le continent, son objectif fixé dans le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 étant de doubler le commerce intra-africain d'ici 2022. Ce Plan d'action porte sur sept volets, à savoir les capacités productives, la facilitation du commerce, l'information commerciale, l'intégration des facteurs de marché, l'infrastructure liée au commerce et le financement du commerce. Le Plan d'action BIAT est un élément essentiel du programme d'intégration économique, car il vise à créer les conditions nécessaires à une utilisation efficace de la ZLEC par le secteur privé africain.

**279.** Un projet de Charte portant création d'un Conseil africain des Affaires (*African Business Council –ABC*) a été élaboré et des consultations sont en cours entre les organismes régionaux du secteur privé. Un projet pour rendre l'Observatoire du commerce opérationnel fait partie de l'Architecture de la ZLEC. En ce qui concerne le Comité technique chargé des questions douanières, le sujet a été examiné lors de la

sixième réunion du Sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'UA et il a été proposé que le règlement intérieur des directeurs généraux de l'UA soit modifié pour tenir compte des fonctions du Comité technique.

**280.** Le caractère « trop hermétique » des frontières au sein du continent reste un obstacle majeur au commerce intra-africain, influant négativement sur le coût des échanges entre pays. Cet « hermétisme » des frontières se caractérise, entre autres, par la lourdeur des procédures, l'insuffisance des moyens logistiques et la médiocrité des infrastructures. Dans le cadre des programmes douaniers, la Commission et le Sous-comité des directeurs généraux des administrations douanières ont élaboré une *Feuille de route et une Stratégie pour l'interconnectivité continentale des systèmes informatiques douaniers*. La Commission a également commencé à travailler à la mise en place d'un système à guichet unique pour l'Afrique et à une stratégie de gestion des frontières qui servirait d'instrument pour équilibrer et faciliter la circulation légitime et licite des biens et des personnes et pour renforcer la sécurité aux frontières. Conformément à son mandat qui consiste également à renforcer les capacités des administrations douanières des États membres en matière de facilitation du commerce, la Commission, en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), a organisé des ateliers pour les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et pour les régions d'Afrique orientale et australe respectivement en juin 2016 et novembre 2016. Le Département du Commerce et de l'Industrie de la Commission collabore également avec l'OMD sur les questions importantes d'éthique et d'intégrité en matière douanière et, à cet effet, a organisé un atelier à l'intention des États membres en décembre 2016 à Dakar (Sénégal).

**281.** Le Forum africain sur le commerce, la plate-forme panafricaine de réflexion et de discussion sur les questions commerciales, constitue une voie qui permet aux parties prenantes de discuter des progrès réalisés et des difficultés rencontrées pour l'intégration du marché africain. Le troisième Forum s'est tenu du 26 au 30 novembre 2016 au siège de l'UA.

**282.** Dans le cadre du suivi et de l'évaluation des progrès réalisés au titre du Plan d'action pour la promotion du commerce intra-africain, un bilan a été dressé en 2015 et un atelier de suivi a été organisé en 2016. Les recommandations de ces activités soutiennent le programme de travail du Département du Commerce et de l'Industrie pour 2017. Ce programme porte, entre autres, sur le rôle de la politique de concurrence et la réduction des obstacles non commerciaux à la compétitivité commerciale de l'Afrique.

## **Industrialisation et diversification économique**

**283.** La stimulation du commerce intra-africain est étroitement liée au niveau de diversification économique et, partant, de l'industrialisation. Des progrès sont réalisés à cet égard, quoique lents, avec au moins quinze pays qui ne dépendent que de deux produits de base pour 75 % de leurs exportations et vingt-deux pays de dix produits pour 75 % de leurs exportations. Dix-sept autres pays font un peu mieux en dépendant de plus de dix produits pour plus de 75 % de leurs exportations, comme l'indique le tableau 10 ci-après :

**Tableau 10. Nombre de produits représentant plus de 75 % des exportations des pays africains en 2013.**

Nombre de produits représentant plus de 75 % des exportations	Pays	Nombre de pays
1	Angola, Tchad, Congo, Libye, Nigéria, Sao Tome et Principe, Soudan du Sud; Botswana	8
2	Guinée équatoriale, Érythrée, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Niger, Sierra Leone	7
3 à 5	Algérie, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Comores, RDC, Gambie, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Zambie.	16
6 à 10	Bénin, Cap-Vert, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Mozambique	6
Plus de 10	Cote d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Kenya, Lesotho, Madagascar, Maurice, Namibie, Sénégal, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zimbabwe	17

Source : Perspectives économiques en Afrique, édition 2015

**284.** Ce sont ces réalités qui ont conduit la première Retraite du Conseil exécutif, réuni à Bahir Dar en janvier 2014, à appeler à l'élaboration d'une Stratégie africaine sur les produits de base. Cet appel a été réitéré lors des retraites de Me'kelle et de Nairobi, dans le cadre des discussions sur Le paradoxe africain. La mise en œuvre d'une stratégie sur les produits de base devrait permettre aux pays africains d'apporter plus de valeur ajoutée à leurs produits de base, d'en tirer de meilleures rentes, de s'intégrer aux chaînes de valeur mondiales et de promouvoir une diversification verticale et horizontale fondée sur la valorisation et le développement du contenu local.

**285.** La Stratégie africaine sur les produits de base sera présentée pour examen et adoption aux États membres en 2017 suite au processus de validation du CTS concerné de novembre 2016 et la cinquième Réunion ministérielle du Conseil exécutif de décembre 2016 à Addis-Abeba.

**286.** La Commission a continué de collaborer avec l'ONUDI et la CEA sur le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA). Compte tenu de la priorité qu'accorde l'Agenda 2063 à l'industrialisation, le CTS sur le commerce, l'industrie et les minéraux a adopté une Déclaration ministérielle en mai 2016 pour inclure les questions de développement industriel dans les termes de référence du Comité africain de haut niveau sur le commerce (HATC) composé des chefs d'État et de gouvernement, et nommer un industriel éminent comme envoyé spécial sur le développement industriel. Le CTS a recommandé l'adoption du thème de l'année 2019 comme « année de la transformation structurelle de l'Afrique par le développement des ressources industrielles et minérales ».

**287.** En collaboration avec l'Infrastructure panafricaine de qualité (PAQI) et l'Agence allemande d'assistance technique (PTB), le Département a élaboré une feuille de route et un programme de renforcement des capacités dans le domaine des infrastructures de qualité, des obstacles techniques au commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) afin de fournir un appui technique solide à la négociation de la ZLEC. Il a également facilité une étude sur l'état des infrastructures de qualité de l'ensemble des pays africains. Une autre grande initiative de développement industriel continental est l'Initiative africaine pour le développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie (3ADI). L'objectif de cette initiative est de promouvoir l'industrialisation et d'assurer une croissance économique soutenue en apportant de la valeur ajoutée aux produits agricoles africains et en améliorant les liens entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie.

**288.** Plusieurs projets relatifs aux chaînes de valeur sont mis en œuvre par les États membres et les communautés économiques régionales afin d'améliorer l'intégration régionale et le commerce intra-africain des produits alimentaires et autres produits agricoles. La Commission, par exemple, collabore avec le COMESA et d'autres CER pour formuler un cadre continental pour la Chaîne de valeur du Manioc.

**289.** Le développement des Zones économiques spéciales (ZES) et des centres manufacturiers joue un rôle important dans la mise en œuvre du Programme d'intégration et de développement de l'Afrique (PAIDA) et figure en très bonne place dans les différents programmes de partenariat, notamment avec la Chine, la Corée et d'autres pays. Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole d'accord signé entre la CUA et la Chine sur la promotion de la coopération dans les domaines des systèmes ferroviaires, autoroutiers, des réseaux aéronautiques régionaux et de l'industrialisation, la Commission a élaboré en 2015 un document de stratégie sur le pilier industrie portant sur : le développement des ZES et des centres manufacturiers; le renforcement de la compétitivité des PME et la croissance des chaînes de valeur régionales et des pôles industriels; la mise en œuvre de pratiques commerciales de niveau mondial agissant comme catalyseurs dans les technologies de l'innovation et de la fabrication. Le document prévoit également le renforcement des capacités de l'Afrique à fournir dans le cadre du Projet de train à grande vitesse des biens et services de manière efficace et par le biais de politiques de contenu local.

**290.** La Commission s'active également pour la promotion des PME en Afrique. Un projet de Plan directeur 2017-2021 et une Stratégie de développement des PME pour soutenir la création d'emplois et améliorer les revenus ont été élaborés et validés au niveau technique par un atelier organisé en octobre 2016, qui a réuni les CER, la CEA, l'ARSO et d'autres parties prenantes. Les documents devraient être adoptés par les organes délibérants concernés en 2017.

**291.** Étant donné que l'Afrique produit moins de 2 % des médicaments qu'elle consomme et qu'elle représente 25 % de la charge mondiale de morbidité, le Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique (2007) reste essentiel, car il montre que des médicaments sûrs et efficaces peuvent être produits dans les pays à

faible revenu et à revenu intermédiaire. Un rapport intérimaire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA) a fait l'objet d'un examen par les ministres lors de la réunion du CTS en mai 2016, et des recommandations pertinentes ont été formulées à l'endroit de la Commission de l'UA et de ses États membres. Un certain nombre d'États membres ont déjà identifié la production de produits pharmaceutiques comme étant une priorité nationale, notamment le Botswana, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya et la Tanzanie. À l'exception de l'Afrique du Sud et de l'Égypte, la production locale se limite actuellement à la fabrication de formules finales, comprenant des analgésiques, des antibiotiques simples et des vitamines.

**292.** Dans le cadre de ses efforts visant à stimuler le commerce intra-africain, la Commission a continué de plaider en faveur du rôle important que jouent les services dans la transformation en Afrique et a lancé un certain nombre d'initiatives à cet égard. Elle a entrepris 5 études de cas sur les exportations de services de l'Afrique, notamment sur les services de transport aérien en Éthiopie, les services bancaires au Nigéria, les services culturels au Burkina Faso, les services de gestion des processus d'affaires/TIC au Sénégal et les services d'éducation en Ouganda, dont elle a publié les résultats dans un livre intitulé « *Exportations de services pour la croissance et le développement : études de cas en Afrique* », disponible en version imprimée et en version électronique.

**293.** Un programme de renforcement des capacités et des ateliers sur les négociations concernant les services ont été organisés à l'intention des États membres de l'UA et des CER. La Commission a également élaboré un *Programme de développement du secteur des services 2016-2020*, comme feuille de route stratégique visant à aider les États membres, les CER et le secteur privé à stimuler le commerce intra-africain des services.

### **Vision minière pour l'Afrique (VMA)**

**294.** La Commission, à travers son Département du commerce et l'industrie, en collaboration avec la CEA, a suivi et facilité l'appropriation de la Vision minière africaine dans l'élaboration de visions minières nationales. La mise en place du Centre africain pour le développement des minéraux (CDMA) comme institution spécialisée de l'Union africaine, est l'un des importants résultats des efforts du Département. Les statuts du CDMA ont été examinés en 2015 et adoptés par le Sommet de janvier 2016. Une mission d'évaluation de la CUA, dirigée par le Département de l'industrie et du commerce, a visité les installations des cinq États membres proposant de l'héberger, notamment la Zambie, la Guinée, le Kenya, le Soudan et le Mali. Une décision sur le choix du pays hôte sera prise lors du Sommet de janvier 2017. Une étude sur un mécanisme de financement et de développement durable est en train d'être menée par un consultant indépendant, à travers l'assistance technique du PNUD. Il est important que les États membres signent et ratifient les Statuts dès que possible.

**295.** En ce qui concerne les informations géologiques, la mise en œuvre de L'initiative pour les géosciences des minéraux en Afrique (AMGI) a été lancée au Mali et un plan de travail pour 2015/16 a été approuvé au niveau technique. Un partenariat avec le Brésil a été noué dans le cadre de la coopération industrielle Sud-Sud, et le Centre africain des

minéraux et des données géoscientifiques (African Minerals Geoscience Centre—AMGC), anciennement appelé Centre des minerais de l'Afrique Australe et de l'Est (SEAMIC), a été identifié comme institution africaine devant héberger les données avec son Secrétariat au CDMA.

## Développement du secteur privé et des entreprises en Afrique

**296.** Le secteur privé reste un pilier essentiel du développement, de la transformation et de la croissance du continent; il génère déjà les deux tiers des investissements de l'Afrique, les trois quarts de sa production économique et les neuf dixièmes de son emploi formel et informel<sup>9</sup>. Bien que le secteur privé africain ne représente que 11 % du secteur privé mondial, dans le contexte d'une croissance économique soutenue et au cours de la dernière décennie, il s'est caractérisé par un esprit d'entreprise et d'innovation dans de nombreux secteurs et par une croissance exponentielle des entreprises panafricaines, non seulement dans les secteurs de l'extraction, mais également dans les secteurs bancaire et financier, le commerce de détail, la construction et les TIC.

**297.** Les défis que doit relever le secteur privé en Afrique se situent, entre autres, au niveau de l'infrastructure (notamment des transports et de l'énergie), des barrières tarifaires et non tarifaires aux exportations africaines, des pénuries et des inadéquations de compétences; Un important secteur informel, le faible accès au financement et la sous-représentation des entreprises de taille moyenne. Il faut donc faire beaucoup plus pour encourager et appuyer ce secteur.

**298.** La Commission de l'UA a élaboré une *Stratégie de développement du secteur privé 2016-2020* pour aider les États membres à mettre en œuvre des politiques de soutien au développement du secteur privé. La stratégie prévoit des réformes réglementaires (pilier I), le renforcement des capacités et la fourniture de services de développement des entreprises (pilier II), le renforcement des micros, petites et moyennes entreprises locales (pilier III); et un engagement plus fort du secteur privé pour passer d'un secteur à faible productivité vers un secteur à productivité plus élevée au cours de la prochaine décennie et au-delà.

**299.** Dans son appui aux micros, petites et moyennes entreprises, la Commission accorde une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin et à l'emploi des femmes. Dans le cadre de la Stratégie, la Commission préconise une réglementation des entreprises tenant compte de la problématique genre et s'emploie à répondre aux besoins spécifiques des femmes en matière de formation et de soutien en tant que chefs d'entreprise et travailleuses pour faire en sorte que les récentes améliorations de l'éducation des filles se traduisent en véritables opportunités économiques pour les femmes. La Commission soutiendra également l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) à des services financiers plus larges et diversifiés, par des

---

<sup>9</sup> Source : Stratégie (2013-2017) de la BAD pour le développement du secteur privé



interventions allant du renforcement des capacités des intermédiaires financiers au soutien des banques locales pour le financement des MPME.

### **Première Plate-forme économique africaine, 20-22 mars 2017**

**300.** Parmi les projets phares qui ont été décidés lors du Sommet de Malabo en 2014, il convient de noter la Plate-forme économique africaine. Il s'agit d'un forum stratégique réunissant les dirigeants politiques, commerciaux et universitaires du continent pour discuter et convenir des actions à entreprendre pour chaque secteur afin de faire avancer le Programme de transformation économique de l'Afrique.

**301.** La première Plate-forme économique africaine se tiendra à l'île Maurice du 20 au 22 mars 2017, pour se concentrer notamment sur La Zone continentale de libre-échange, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des chaînes de valeur régionales dans tous les secteurs. La Commission a signé une délégation de pouvoir avec la Fondation de l'UA et un accord de siège avec le Gouvernement mauricien pour l'organisation de l'événement.

### **Négociations commerciales multilatérales et commerce entre l'Afrique et le reste du monde**

**302.** Pour renforcer les positions africaines et les positions des États membres dans un esprit d'unité et de solidarité, le Sommet de l'UA de Maputo avait chargé la Commission de l'UA d'harmoniser et de coordonner les efforts déployés par les pays / régions dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et autres. Les réunions de coordination, les ateliers techniques et les retraites organisés par la Commission par l'intermédiaire de son Département du Commerce et de l'Industrie ont abouti à des positions, des déclarations et des décisions communes adoptées par les ministres en charge du Commerce, le Conseil exécutif et la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA.

**303.** Suite à l'autorisation du renouvellement de la loi américaine sur la Croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA) pour une période de dix ans (2015-2025), la Commission collabore avec la CEA pour encourager les États membres à adopter des stratégies nationales de réponse à l'AGOA afin de maximiser les retombées de cette loi et de les préparer à un nouveau type de relations commerciales avec les États-Unis après 2025. En avril 2016, la Commission, en collaboration avec la Mission de l'UA à Washington, la CEA et la BAD, a organisé une évaluation à mi-parcours à l'intention des États membres éligibles à l'AGOA afin de discuter de la mise en œuvre de l'AGOA et de préparer le 15<sup>e</sup> Forum sur l'AGOA de septembre 2016. Elle a également organisé un dialogue avec des membres du Congrès, du secteur privé et de la société civile des États Unis. Les ministres du Commerce qui se sont réunis dans le cadre du 15<sup>e</sup> Forum en septembre 2016 ont passé en revue les recommandations de l'examen à mi-parcours et ont soumis à la partie américaine la position de l'Afrique sur la mise en œuvre de l'AGOA et les futures relations entre les États-Unis et l'Afrique.

**304.** Les négociations sur les Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne, qui ont débuté en 2002 et devraient prendre fin en décembre 2007, ne sont pas encore terminées. La Commission de l'UA ne participe pas aux négociations sur les APE, mais dans l'esprit de Maputo, elle convoque des réunions de coordination des États membres/CER engagés dans les négociations afin de parvenir à une approche harmonisée à la mise en œuvre des APE et de l'aligner sur les objectifs de développement à long terme de l'Afrique, notamment la mise en place de la ZLEC. Un *Guide de mise en œuvre des APE* a été élaboré pour aider les États membres à appliquer ces accords.

**305.** La Commission, en collaboration avec la Mission de l'UA à Genève et la CEA, a organisé une « Retraite pour les ambassadeurs et experts du Groupe africain », du 25 au 26 avril 2016, sous le thème : « *Faire le bilan des résultats de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC de Nairobi et tracer la voie pour la conclusion de l'Agenda pour le développement de Doha* ». La Retraite a donc fait le bilan de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue avec succès à Nairobi et a élaboré une position commune du Groupe africain dans le cadre du Programme de travail post-Nairobi. Le CTS sur le commerce, l'industrie et les minéraux a discuté de cette conclusion en mai 2016 en approuvant les recommandations de la Réunion de Genève et a demandé à la Commission d'élaborer un document stratégique pour examen par le Sous-Comité du CTS sur le commerce, en vue d'une Déclaration forte sur les questions de l'OMC, précédée d'un examen. Ces documents seront discutés par le Sommet de janvier 2017 en prévision de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC.

**306.** La cinquième (5<sup>e</sup>) Retraite ministérielle du Conseil exécutif, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 8 et 9 décembre 2016, a approuvé le rapport devant être soumis à la prochaine réunion du Conseil exécutif sur la nécessité de finaliser l'adoption par les organes délibérants de la Stratégie africaine sur les produits de base. Elle a rappelé la décision prise par le Sommet de Kigali d'élaborer une loi type sur les ressources minérales afin que puisse être atteint l'objectif de l'UA de lancer la Zone de libre-échange continental (ZLEC) d'ici à 2017, avec des points de repère et des échéanciers; la Commission de l'UA devrait définir et proposer aux organes délibérants les modalités de nomination d'un négociateur commercial africain chargé de négocier au nom du Continent.

## **Code d'investissement panafricain et institutions financières continentales**

**307.** Les investissements intra-africains ont été encourageants, avec l'Afrique du Sud, le Nigéria, le Kenya et, de plus en plus, l'Égypte comptant parmi les principaux investisseurs étrangers directs sur le continent. Les données de la dernière décennie montrent également que les investissements intra-africains représentent la principale source d'IDE des pays à revenu faible ou intermédiaire comme le Burundi (79 %), la Namibie (42 %), le Rwanda (62 %), le Soudan du Sud (64 %) et l'Ouganda (45 %), ainsi que des pays qui ne sont pas des grands producteurs de produits de base.

**308.** Afin de stimuler davantage le commerce intra-africain et les IDE, de manière générale, la Commission a mené une étude sur un Code d'investissement panafricain.

L'étude a été examinée et validée par les États membres et un projet d'élaboration de ce Code est en cours. Le Code devrait contribuer à attirer les investissements et à promouvoir un environnement propice aux investissements. Il devrait simplifier la législation relative à l'investissement et créer une plate-forme d'harmonisation future à mesure que l'intégration régionale et continentale s'approfondit et s'élargit. Le code a été examiné par des investisseurs indépendants et des experts juridiques de l'ensemble de l'Afrique, et a été soumis au CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration pour examen. Le CTS a recommandé de poursuivre les consultations sur le projet de code et a demandé aux États membres de soumettre une proposition d'amendement qui serait examinée lors d'une réunion de fonctionnaires gouvernementaux. Les résultats seront soumis au CTS en mars 2017 pour examen et adoption avant d'être présentés aux chefs d'État et de gouvernement de l'UA.

**309.** La création d'institutions financières panafricaines a été l'une des premières décisions prises par la quatrième session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement réunis à Abuja. La Décision Assembly / AU / Dec. 64 (IV) du Sommet d'Abuja a réparti les sièges des institutions financières comme suit : la Banque africaine d'investissement (BAI) à la Libye, la Banque centrale africaine (BCA) à l'Afrique de l'Ouest et le Fonds monétaire africain (FMA) à l'Afrique centrale. La Décision EX.CL.Dec. 242 (VIII) prise à Khartoum a demandé à ces deux dernières régions de prendre les dispositions nécessaires pour communiquer leur choix à la Commission au plus tard le 31 mars 2006. La région de l'Afrique de l'Ouest a ainsi convenu que la BCA aurait son siège au Nigéria tandis que l'Afrique centrale a convenu que le siège du Fonds monétaire africain serait au Cameroun.

**310.** Bien que des travaux aient été entrepris au niveau technique en ce qui concerne les trois institutions financières continentales prévues par l'Acte constitutif de l'UA, à savoir la Banque africaine d'investissement, le Fonds monétaire africain et la Banque centrale africaine, le processus de ratification a retardé la création de ces institutions. Si en décembre 2016 plus de vingt pays ont signé le Protocole relatif à la Banque africaine d'investissement (adopté en février 2009), seules la Libye et la République du Congo l'ont ratifié. Quinze ratifications sont nécessaires pour son entrée en vigueur, et les États membres sont instamment invités à le ratifier.

## **Renforcement des statistiques africaines et révolution des données**

**311.** Le développement de la statistique en Afrique est nécessaire pour assurer des statistiques harmonisées, fiables, ponctuelles, précises et comparables, de manière coordonnée, indispensables à la planification, au compte-rendu et au suivi de l'impact de l'Agenda 2063 et de l'intégration. Selon les Nations Unies, sept pays africains n'ont pas effectué de recensement de la population ou des ménages au cours des trente dernières années, et 19 pays n'ont pas procédé à des recensements réguliers tous les 10 ans. D'autres documents administratifs de base manquent également, comme les enregistrements des naissances : la moitié des enfants de moins de cinq ans n'ont pas de certificat de naissance. Parmi les problèmes auxquels se heurte le développement de la statistique en Afrique, il convient de citer l'insuffisance des systèmes statistiques nationaux, le manque de ressources humaines et financières et le manque de

coordination efficace entre les activités statistiques au sein du système statistique africain aux niveaux national, régional et continental. Au cours de la période 2012-2016, le développement de la statistique est devenu un sujet central, qui s'appuie sur les cadres politiques et les initiatives antérieures.

**312.** La Commission, en collaboration avec divers partenaires, a contribué aux publications statistiques annuelles suivantes, ou les a lancées :

- [Annuaire statistique pour l'Afrique]/ *African Statistical Yearbook* ;
- [État des statistiques sur la migration de main-d'œuvre en Afrique]/ *Status of Labour Migration Statistics in Africa* ;
- [Principales statistiques sur l'intégration africaine]/ *Key Stats on African Integration* ;
- [Rapport sur les OMD en Afrique]/ *Africa MDG report* ;
- [Évaluation de l'intégration régionale en Afrique] *Assessing Regional Integration in Africa (ARIA)* ;
- [État du commerce intra-africain]/ *Status of Intra-Africa Trade* ; et
- [portrait statistique UA-UE]/ *AU-EU Statistical Portrait*.

**313.** Des progrès ont également été enregistrés dans la mise en place d'institutions statistiques continentales, conformément aux décisions du Sommet de l'UA. L'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC) qui, en tant que centre de référence de réalisation de statistiques de la qualité pour l'Afrique, est chargé de rassembler, d'harmoniser et d'agrèger les données publiées par les instituts nationaux de statistique des pays africains et de fournir des statistiques comparables et de qualité pour la prise de décisions fondées sur des données probantes à l'appui de l'Agenda d'intégration de l'Afrique (la mission). La Décision Assembly/AU/Dec.462 (XX) a proposé que le siège du STATAFRIC soit en Tunisie et que l'accord de siège soit signé avant le Sommet de janvier 2017.

**314.** Le Sommet est également convenu de la création d'un Centre panafricain de formation statistique à l'Institut Polytechnique Félix Houphouët Boigny de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire). L'accord de siège sera également conclu avant le Sommet de janvier 2017. Dans l'intervalle, en attendant la signature de l'accord, des cours sur l'harmonisation des méthodes statistiques dans les comptes nationaux et les statistiques du travail auront lieu à partir du 24 octobre 2016 au Centre panafricain de formation statistique.

**315.** La *Charte africaine des statistiques*, adoptée en février 2009 par les chefs d'État et de gouvernement, est entrée en vigueur en février 2015 et enregistré 32 pays signataires et 17 ratifications. Le Cameroun et l'Ouganda ont récemment ratifié la CAS et déposent actuellement des outils de ratification auprès de la Commission de l'UA. Les principales activités de mise en œuvre de la Charte comprennent des initiatives de plaidoyer et un rappel aux pays de l'importance de ratifier la CAS et de renforcer la production de statistiques précises et fiables.

**316.** Le document-cadre global pour la coordination et l'harmonisation des statistiques est la *Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique* (SHaSA), qui a été mise en œuvre sur cinq ans de 2010 à 2015. Pendant cette période, seulement 8 groupes techniques spécialisés sur 14 étaient opérationnels à des degrés divers. Des efforts sont actuellement déployés pour réviser la SHaSA aux fins d'examen par le Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique (CoDG) de 2016.

**317.** L'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a démontré la nécessité d'associer toutes les parties prenantes à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes de développement. Au niveau continental, l'Afrique a adopté l'Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre, et à l'échelle mondiale, les Objectifs de développement durable des Nations Unies ont été adoptés. Les deux cadres visent à atteindre une croissance inclusive et un développement durable. L'Afrique a contribué au nouvel agenda en développant une Position africaine commune (PAC) sur le Programme de développement Post 2015, qui représente la voix d'une Afrique unie dans la formulation des ODD. Dans l'esprit du processus de rapports réussi sur les OMD en Afrique et grâce à l'Agenda 2063 et des Objectifs de développement durable, l'Afrique a bien voulu adopter un mécanisme intégré de suivi et d'établissement de rapports pour les deux programmes de développement, et ce, au bénéfice du continent.

**318.** La cartographie des deux agendas en termes d'objectifs, de cibles et d'indicateurs a été effectuée et un groupe d'indicateurs de base qui feront l'objet de rapports au niveau national a été élaboré en collaboration avec différentes parties prenantes. Des efforts sont également en cours pour aligner, de manière intégrée, les deux programmes au niveau des plans nationaux de développement.

**319.** Le Programme panafricain de statistique (PPS) a été lancé en janvier 2016 par Eurostat pour aider la Commission de l'Union africaine à développer ses capacités statistiques et à améliorer le système statistique africain. Il s'appuie sur la *Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique* (SHaSA) et sur la *Charte africaine des statistiques*. Plus précisément, le PPS vise à améliorer la collecte, la production et la diffusion de statistiques officielles de bonne qualité en Afrique. Il fournira également un soutien direct à l'Institut de statistique de l'UA une fois mis en place. Plusieurs activités ont été réalisées sous la forme d'ateliers et de formations et les activités devraient avoir lieu dans tous les domaines (comptes nationaux, statistiques du commerce, gouvernance, statistiques de paix et de sécurité, ODD, statistiques du travail, statistiques

sur les migrations et statistiques sur l'environnement et le changement climatique) au cours des trois prochaines années.

## Résultat 4

### L'éducation, la révolution des compétences en Afrique et la santé pour tous, à tous les âges

*Politiques et programmes visant à améliorer l'accès à la santé, à l'éducation et aux compétences utiles à l'emploi, soutenus par les investissements dans les services, la science, la recherche et l'innovation mis en œuvre par les États membres.*

#### RÉSULTATS

- Mise en œuvre de la Stratégie africaine pour la santé.
- Les Stratégies pour une éducation de qualité, le développement des compétences et des services, en particulier pour les femmes et les jeunes sont conçues et promues.
- Les Politiques et programmes stratégiques pour l'investissement dans les sciences, la recherche et l'innovation sont conçus et promus afin de renforcer la compétitivité mondiale de l'Afrique.
- Le Cadre pour la sécurité sociale et la protection des groupes vulnérables est promu.

### L'éducation et la révolution des compétences en Afrique

**320.** Nous continuons de plaider pour un continent dont les citoyens sont bien instruits et pour une révolution des compétences en Afrique, soutenue par la science et la technologie et par la recherche et le développement. La Commission a travaillé avec les États membres et la société civile à l'amélioration des conditions et à la formation des enseignants à travers l'Afrique ; la promotion de l'enseignement et de la formation professionnels ; l'amélioration de l'accès à l'éducation préscolaire, l'accès universel de tous les garçons et filles africains à l'enseignement primaire et secondaire, la redynamisation du secteur de l'enseignement supérieur et l'accent mis sur la science, la technologie, la recherche, l'ingénierie, la recherche et les mathématiques.

**321.** L'objectif de l'Agenda 2063 d'une population africaine instruite et qualifiée trouve son expression dans les objectifs d'éducation définis dans le premier Plan décennal de mise en œuvre, notamment l'accès à l'éducation préscolaire, l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base et secondaire ; les possibilités de formation professionnelle ouvertes aux jeunes, le développement de la STEM à travers le système et le développement de l'enseignement supérieur.

## Stratégie décennale globale pour l'éducation sur le continent

**322.** La Deuxième Décennie de l'éducation (2005-2015) a pris fin au cours du mandat de la Commission actuelle, et celle subséquente, la Stratégie continentale décennale globale pour l'éducation 2016-2025 (CESA16-25), a été adoptée par le CTS et le Sommet de l'UA de 2016 tenu à Kigali.

**323.** La Stratégie CESA 16-25 vise à réorienter les systèmes d'éducation et de formation africains afin de répondre aux besoins de connaissances, d'aptitudes, de compétences, d'innovation et de créativité nécessaires pour nourrir les valeurs fondamentales africaines et promouvoir la transformation et le développement durable aux niveaux national, régional et continental. La question des enseignants et de l'enseignement demeure cruciale pour le développement de l'éducation. Sont également mis en évidence la science et la technologie ; la demande d'un changement de paradigme au niveau de l'enseignement et la formation techniques et professionnels ; l'égalité homme-femme ; l'inculcation de valeurs dans l'éducation (par exemple, la paix et la démocratie) ; tout en assurant l'accès et l'inclusion des personnes vivant dans des endroits reculés, des apprenants plus lents, des personnes démunies et en proie à la famine, etc. Un domaine important du développement institutionnel est le renforcement des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) à tous les niveaux. Des groupes thématiques ont été créés autour du perfectionnement des enseignants, de l'éducation des femmes et des filles, de l'EMIS, des écoles sécuritaires, de l'alimentation scolaire, de l'enseignement supérieur et de l'EFTP, entre autres.

**324.** Le Département des Ressources humaines, des Sciences et de la Technologie et le département des Affaires politiques travaillent ensemble pour intégrer la démocratie et la bonne gouvernance dans les programmes scolaires et promouvoir l'éducation à la paix et les écoles sécuritaires en collaboration avec l'ADEA, l'UNESCO, *Save the Children* et le Département de Paix et de Sécurité.

## Perfectionnement des enseignants

**325.** L'enseignant est essentiel à la réalisation des objectifs d'alphabétisation et de révolution des compétences et de l'éducation visés dans l'Agenda 2063. L'Afrique ne compte pas plus de deux millions d'enseignants dans ses systèmes éducatifs ; et un grand nombre d'entre eux sont sous-qualifiés et non formés. Le système enregistre des pénuries disproportionnées en matière de STEM et de couverture de certaines zones géographiques. Les salaires des enseignants absorbent plus de 80 % des budgets de l'éducation en Afrique, mais les conditions de vie et de travail des enseignants en Afrique restent généralement médiocres et l'on note peu d'incitations pour attirer les meilleurs étudiants vers la profession. La Conférence panafricaine sur le perfectionnement des enseignants (PACTED) a été créée en 2011 et dotée d'un Comité directeur composé du Kenya, du Togo et du Sénégal. PACTED a pour partenaire technique clé le Groupe de travail international des enseignants pour l'éducation pour tous. En 2014, PACTED a appelé à la professionnalisation du métier d'enseignant et le Sommet de juillet 2014 a commandé une étude sur la formation, les conditions de vie et de travail des enseignants

dans les États membres, afin de fournir des informations de base et de mieux orienter les interventions.

**326.** Au cours des quatre dernières années, presque aucun appui n'a été apporté par la Commission de l'UA pour soutenir l'activité de perfectionnement des enseignants. Tous les travaux qui ont été réalisés dans le cadre de ce thème l'ont été grâce à l'appui technique de partenaires, notamment des ONG, et en liaison avec d'autres activités. En 2015, une ONG dénommée Open Society et basée en Afrique australe a fourni 50.000 dollars EU pour soutenir l'étude sur les enseignants commandée en 2016. Les résultats de l'étude et les propositions d'interventions appropriées ont été validés en décembre 2016. La mise en œuvre est mitigée étant donné que le perfectionnement des enseignants a été supprimé du programme de 2017 et qu'aucun budget n'y a été alloué.

## **Renforcement de l'enseignement des sciences et des mathématiques**

**327.** La culture scientifique appelée de tous les vœux dans l'Agenda 2063, les compétences du XXI<sup>e</sup> siècle pour l'emploi, l'innovation et l'esprit d'entreprise, les compétences essentielles requises pour l'apprentissage tout au long de la vie et la citoyenneté responsable pour le développement durable exigent tous une éducation STEM améliorée pour tous. Toutefois, l'enseignement et l'apprentissage de la STEM sont minés par des insuffisances dans la formation des enseignants et au niveau des matériels didactiques et d'apprentissage, au niveau des pédagogies ainsi qu'en raison de la non-popularité des disciplines composant la STEM. Une étude a été menée en 2011 afin d'identifier des centres de formation d'enseignants pouvant être transformés en centres régionaux pour le renforcement de l'enseignement et de l'apprentissage de la STEM au niveau de l'enseignement primaire et secondaire avec l'appui du CEMASTEAM et de l'UNESCO IICBA. Les activités de renforcement des capacités prévues comprennent le développement de processus alternatifs pour la production d'outils pédagogiques scientifiques.

**328.** La Commission a travaillé en partenariat avec l'Institut africain pour les sciences mathématiques et avec son Initiative dénommée « *Next Einstein* » afin de promouvoir l'enseignement et la recherche scientifiques. La collaboration a été engagée avec la Diaspora aux États-Unis par l'intermédiaire de la *Michigan State University*, l'Université de Harvard et de l'AU6RC au Canada en vue de nouer des partenariats et de permettre aux universités africaines de renforcer la bourse STEM, à travers notamment la création des liens avec le secteur productif pour promouvoir l'innovation.

**329.** La Commission, qui n'oublie pas les sciences humaines et les disciplines artistiques, a participé au projet de l'UNESCO sur l'Histoire générale de l'Afrique, vulgarisant ainsi les outils pédagogiques élaborés pour les écoles primaires et secondaires, et a poursuivi les travaux entrepris en 2015 pour aborder les programmes universitaires.



## **Programme d'alimentation scolaire**

**330.** Le rendement, la rétention et la capacité de compétition des enfants à l'école sont influencés par de nombreux facteurs liés à la pauvreté, notamment la faim. Le Sommet de l'UA de janvier 2016 a désigné le 1<sup>er</sup> mars de chaque année comme la Journée africaine de l'alimentation scolaire. Cette journée a été commémorée pour la première fois au Niger cette année et a enregistré la participation de plusieurs États membres et partenaires.

**331.** Un comité technique interorganisations et interdépartemental a été créé pour appuyer et promouvoir les programmes d'alimentation scolaire sur le continent. Une étude a été commandée pour cartographier l'alimentation scolaire dans les États membres afin de tirer des leçons et de renforcer la pratique, avec l'appui technique du Centre du PAM pour la Faim Zéro à Brasilia. Le résultat constituera une base pour le partage d'expériences et le suivi de la prévalence, des progrès et des effets de l'alimentation scolaire sur l'accès à l'éducation, la rétention et la qualité pendant la période de la CESA 16-25.

## **Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS)**

**332.** Les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation constituent un outil stratégique pour le développement d'une éducation de qualité. Les activités comprennent un cadre de mesure permettant d'effectuer le suivi et l'évaluation des systèmes éducatifs, la fourniture d'informations utiles à l'analyse des politiques et qui permettront d'entreprendre la planification fondée sur la connaissance, la gestion et le développement de l'éducation. Ceci requiert le renforcement des capacités des États membres en matière de collecte et de gestion des données relatives à l'éducation afin de produire des données précises, opportunes et utiles, de les interpréter et de les utiliser de façon stratégique.

**333.** L'Observatoire africain de l'éducation, qui a pour mandat de mettre en œuvre de l'EMIS, n'est toujours pas opérationnel. La Commission a travaillé, en partenariat avec l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et la Division de statistique du Département des Affaires économiques à soutenir le Comité technique interorganisations, à contribuer au projet sur l'harmonisation des statistiques africaines, à publier le *Manuel de statistiques sur les indicateurs de l'éducation* pour la Deuxième décennie de l'éducation ; deux publications sur les Perspectives de l'UA sur l'éducation et plusieurs documents d'orientation de l'ADEA ont également été enregistrés.

## **L'Institut panafricain de l'éducation pour le développement**

**334.** L'Institut panafricain de l'éducation pour le développement (IPED), anciennement Bureau africain des sciences de l'éducation, est une institution spécialisée de l'Union africaine sous la tutelle du HRST, chargée de fonctionner comme un Observatoire de l'éducation en Afrique afin d'assurer la planification de l'éducation basée sur la connaissance.

**335.** Le Conseil exécutif des États membres de l'IPED ont remis l'IPED à la CUA en 2008. Son mandat intègre le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'éducation à l'échelle continentale, la mise en œuvre du Système continental d'information sur la gestion de l'éducation, le développement et le maintien d'une base de données d'indicateurs sur l'éducation en Afrique, le Renforcement des capacités des spécialistes de l'EMIS des États membres et des publications périodiques sur la situation de l'éducation en Afrique et sur des analyses politiques. L'IPED a, en collaboration avec l'ADEA et d'autres partenaires, organisé des sessions de formation pour les spécialistes de l'EMIS, auxquelles ont pris part les États membres et les CER.

**336.** L'IPED enregistre une dette importante non réglée envers ses anciens employés et leurs familles. Les baux gouvernementaux concernant l'ensemble des biens de l'IPED sont arrivés à terme et doivent être renouvelés. Il n'existe aucun accord de siège entre l'IPED et le gouvernement de la RDC.

**337.** La CUA a recruté un agent pour l'IPED en août 2016, lequel a mis au point un nouveau logiciel pour la collecte et la gestion des données. Les instruments sont actuellement mis à l'essai par plusieurs organismes partenaires. La Commission devrait accélérer la finalisation du recrutement du personnel et trouver des moyens d'éponger la dette dont elle a hérité. La Commission pourrait envisager de procéder à la vente des biens fonciers de l'IPED afin de régler les dettes.

## **TRANSFORMATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**338.** Avec la croissance de la population, l'on a enregistré, au cours des deux dernières décennies, une augmentation spectaculaire des effectifs au niveau des universités et de l'enseignement supérieur de 2,7 millions d'étudiants en 1991 à 9,3 millions en 2006 et à plus de 11 millions l'an dernier (soit une moyenne de croissance de 16 % par an).

**339.** L'Ouganda dont la plus grande université était jusqu'en 1998 l'Université de Makerere, compte aujourd'hui au moins six autres universités publiques. Le Zimbabwe qui en 1980 n'avait qu'une seule université, en compte désormais 12 (8 publiques et 4 privées). La croissance au niveau de l'enseignement supérieur éthiopien a été qualifiée de phénoménale, passant de deux universités au début des années 1990 à plus de 30 aujourd'hui. Le Nigéria et l'Égypte enregistrent le plus grand nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur, respectivement 1 million et 1,8 million. En dépit de cette croissance phénoménale, le taux brut de scolarisation en Afrique reste faible, en dessous de 10 %, avec un très faible taux brut de scolarisation aux Seychelles (1,4 %) et 1,8 % au Niger et un taux élevé à Maurice (39,9 %).

**340.** La croissance du secteur n'a pas été accompagnée d'un même niveau de croissance du financement et de l'investissement dans les universités, qui, à la même période, n'a été que de 6 % par an. Le secteur a fait face à de nombreux défis, notamment de financement et de pertinence dans un environnement mondial de plus en plus fondé sur la connaissance. Au cours des quatre dernières années, un certain nombre

d'initiatives ont commencé à y remédier et ont eu pour point culminant le Sommet africain de l'enseignement supérieur tenu à Dakar en mars 2015, et la décision de créer un Comité du HoSG sur l'éducation en 2016.

**341.** La Commission a poursuivi l'achèvement de la première phase de l'Université panafricaine après son lancement en décembre 2011. L'UPA réunit des professeurs et des étudiants venus de tout le continent dans des centres d'excellence thématiques spécifiques. L'UPA et ses quatre instituts opérationnels en Algérie, au Cameroun, au Kenya et au Nigéria ont mis en œuvre des activités relatives à la gouvernance, à la planification et à la coordination de l'Université, à l'élaboration des programmes d'études, ainsi qu'à l'admission et à l'obtention du diplôme.

**342.** L'Institut Tlemcen pour les ressources en eau, les études environnementales et le changement climatique en Algérie a été ouvert, la construction du site de l'Institut des sciences spatiales de l'UPA en Afrique du Sud a été achevée, et l'installation du siège du Rectorat de l'UPA au Cameroun ainsi que le recrutement du personnel du Rectorat ont démarré. Après l'obtention du diplôme des premiers lots d'étudiants en master de l'Institut de sciences fondamentales, de technologie et d'innovation de l'Université de Jomo Kenyatta en novembre 2014 et de l'Institut de la gouvernance, des sciences humaines et sociales de l'Université de Yaoundé en mars 2015, les deux instituts accueillent désormais la deuxième vague d'étudiants de l'UPA.

**343.** En avril 2016, un exercice de validation des programmes de l'Institut de la gouvernance, des sciences humaines et des sciences sociales (PAUGHSS) de l'UPA a été organisé afin d'aligner les programmes de l'UPA sur les perspectives africaines et l'Agenda 2063. Sur la base des recommandations du Conseil de l'UPA, le Statut de l'UPA a été révisé et adopté par le Sommet de janvier 2016.

**344.** Le processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur sur le continent se poursuit encore lentement, des décennies après l'adoption de la Convention d'Arusha en 1981, laquelle vise à promouvoir la mobilité des enseignants, des étudiants et des professionnels à travers l'Afrique. La mise en œuvre s'effectue à trois niveaux : a) au niveau national, avec davantage de pays qui créent des organismes nationaux de réglementation et de certification ; b) au niveau régional à travers le travail d'organismes régionaux tels que le Conseil interuniversitaire pour l'Afrique de l'Est (IUCEA), le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) et le travail effectué dans les CER à l'instar de la Convention générale sur la reconnaissance des diplômes, certificats et autres qualifications dans les États membres de la CEDEAO, et le processus de la SADC pour établir des cadres nationaux de certification, aboutissant à un cadre régional de certification (RQF). Le CAMES continue de mettre en œuvre ses réformes Licence-Master-Doctorat (LMD), en alignant les sept niveaux de l'enseignement supérieur dans les pays francophones<sup>10</sup> sur les trois les diplômes que sont la Licence, le Master et le PhD. Huit États membres de l'UA sont également membres de l'Association

---

<sup>10</sup> *Harmonization of Higher Education in Africa or Why we Need to Hang in There Together...* ADEA Policy Brief. 2015

des universités arabes et œuvrent à la mise en place de mécanismes régionaux pour l'assurance de la qualité.

**345.** Troisièmement, au niveau continental, la Commission collabore avec les organismes régionaux et avec l'Association des universités africaines (AAU), l'UNESCO et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) sur l'harmonisation, l'affinage et le développement d'un Mécanisme africain d'évaluation de la qualité. S'appuyant sur la *Stratégie africaine d'harmonisation de l'UA pour l'enseignement supérieur*, un rapport préliminaire sur le projet pilote dans 60 universités a été publié en 2013<sup>11</sup>. En 2016, après la mise à l'échelle de ce processus pilote en 2014, l'on a enregistré près de 200 universités de 42 États membres participant au programme d'harmonisation. L'approche d'affinage a également été élargie pour désormais inclure la médecine, la formation des enseignants, le génie mécanique, les sciences agricoles, le génie civil, l'économie, la géologie et la gestion de l'enseignement supérieur.

**346.** Les instruments et initiatives spécifiques suivants sont essentiels au développement et à l'harmonisation de l'enseignement supérieur africain :

- *La Convention d'Addis pour la reconnaissance des qualifications universitaires* : en collaboration avec l'UNESCO, l'objectif est d'accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Addis pour la reconnaissance mutuelle des qualifications au niveau de l'enseignement supérieur. Un groupe de travail a été créé et comprend des personnes-ressources nationales désignées pour accélérer le processus de ratification. Actuellement, 16 États l'ont signée, mais aucun ne l'a ratifiée.
- *Le Mécanisme africain d'évaluation de la qualité (AQRM)* a été élaboré en 2007 comme un outil d'harmonisation et une culture d'amélioration continue de la qualité dans les établissements d'enseignement supérieur africains à travers l'auto-évaluation et la validation externe. Après un essai pilote, l'instrument a été révisé en 2014. L'AQRM est maintenant disponible pour la mise en œuvre et jouit d'une bonne réputation auprès de la Communauté de l'enseignement supérieur africain.
- *Le Cadre panafricain pour l'assurance de la qualité et l'accréditation (PAQAF)*, élaboré en 2015, vise actuellement la création d'une Agence continentale d'accréditation pour l'enseignement supérieur, en collaboration avec la Commission européenne et l'Association des universités africaines. Le PAQAF a été validé par les organismes nationaux et régionaux d'assurance de la qualité et adopté par le Sommet de janvier 2016.

---

<sup>11</sup> *Tuning Africa. Tuning and Harmonization of Higher Education: The African Experience*, Preliminary edition. Deusto University, Bilbao. 2013

- *Le programme de bourses d'études Mwalimu Nyerere de l'Union africaine* a été lancé en 2007 pour permettre aux jeunes Africains de participer à des programmes scientifiques aux niveaux maîtrise et doctoral dans des pays africains autres que les leurs. Des appels spéciaux ont été lancés en 2013 et en 2014 afin d'enregistrer uniquement des candidatures féminines. En 2015 et 2016, des appels spéciaux ont été lancés pour les candidats vivant avec un handicap physique. Jusqu'à présent, 127 étudiants de 31 États membres ont reçu des bourses Nyerere.
- *Le plan de mobilité intra-africaine* a été lancé en 2010 dans le prolongement de la bourse Mwalimu Nyerere. Il implique la mobilité des étudiants et l'échange de personnel académique au niveau des réseaux sélectionnés d'universités africaines de différentes régions géographiques. Actuellement, 15 partenariats impliquant 72 universités, facilitant la mobilité pour 690 étudiants de Master, 335 doctorants et 140 collaborateurs sont mis en œuvre et bénéficient d'un fonds de 35 millions d'euros de l'UE. Un nouvel appel à candidatures a été lancé en 2016 avec un fonds de 10 millions d'euros.

**347.** À la suite du rapport sur le renforcement des capacités en Afrique finalisé en 2015 et portant sur *les déficits de capacités en Afrique* et sur *les capacités nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2063*, nous avons travaillé avec les États membres, les institutions continentales et d'autres institutions pour promouvoir et mettre l'accent sur l'enseignement des sciences, technologies, ingénieries et mathématiques, et avec les partenaires internationaux, engager un plaidoyer pour que les jeunes hommes et femmes africains aient davantage de possibilités d'obtention de bourses pour étudier à l'étranger. Nous remercions les nombreux pays qui ont répondu et continuent de répondre à cet appel.

**348.** Des technologies nouvelles et plus rapides et un accès plus important de l'Afrique à Internet grâce à l'extension du haut débit et de la téléphonie mobile, ont ouvert des possibilités d'apprentissage en ligne. C'est pour cette raison qu'il s'agit de l'un des projets phares de l'Agenda 2063.

**349.** L'**Université virtuelle panafricaine (UVPA)**, également appelée **Université virtuelle africaine et Université africaine en ligne**, vise à accroître davantage le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur et à répondre par là même aux besoins de l'Agenda 2063 en matière de développement humain. Elle vise à accélérer le développement du capital humain, de la science, de la technologie et l'innovation en étendant l'accès à l'enseignement tertiaire et à la formation continue en Afrique, en faisant fonds de la révolution numérique et des connaissances mondiales ; en atteignant un grand nombre d'étudiants et de professionnels sur plusieurs sites simultanément, n'importe où et à n'importe quel moment ; et en consolidant les initiatives et stratégies africaines sur le développement accéléré.

**350.** En se fondant sur les mérites et les inconvénients des différents modèles d'affaires de l'Université virtuelle panafricaine, la Commission a recommandé que l'Université virtuelle panafricaine constitue la branche de l'UPA dédiée à l'apprentissage ouvert et à distance (AOD). Cela permettra une mise en œuvre et une opérationnalisation plus rapides du projet phare.

**351.** Le groupe de travail de l'UVPA a commencé l'élaboration d'un document de projet et d'un plan d'activités quinquennal, explorant les modalités de liaison de l'Université virtuelle panafricaine au réseau électronique panafricain et au réseau de l'Université panafricaine (PAUNET).

## **Habilitation de la jeunesse africaine**

**352.** Le fait que le continent compte la plus grande population de jeunes au monde est une opportunité des plus formidables qui, si elle n'est exploitée, peut également devenir l'une des plus grandes menaces. D'ores et déjà, plus de 70 % des Africains ont moins de 35 ans et 200 millions de personnes ont entre 15 et 24 ans. L'on prévoit que d'ici 2025, un quart des jeunes hommes et femmes du monde seront africains et qu'en 2040, l'Afrique abritera la plus grande main-d'œuvre au monde, au moment où les populations du reste du monde seront vieillissantes. Cette question a suscité beaucoup d'attention au cours des dernières années et a également été prise en compte dans l'Agenda 2063.

*Les pays qui peuvent le plus tirer parti des opportunités offertes par leur démographie pour se développer sont ceux qui entrent dans une période où la population en âge de travailler est en bonne santé, a reçu une éducation de qualité, a un emploi décent et enregistre une proportion plus faible de jeunes personnes à charge.*

*La réalisation d'un dividende démographique requiert de multiples investissements. Les plus essentiels sont le renforcement des capacités des personnes et le fait de veiller sur leurs droits et libertés pour leur permettre de réaliser leur potentiel<sup>1</sup>. [FNUPA, 2015]*

**353.** Il est généralement admis que ce dividende démographique doit être un facteur clé de la transformation de l'Afrique qui requiert des investissements multiples et un environnement propice pour que les enfants et les jeunes atteignent leur plein potentiel. Cela contraste avec l'actualité au cours de ces dernières années qui fait état de jeunes Africains qui meurent au Sahara/dans le Sahel et dans la Méditerranée à la recherche d'un bonheur illusoire.

**354.** La Commission a continué de renforcer ses relations avec l'Union panafricaine de la jeunesse, l'Union des étudiants africains et d'autres réseaux continentaux, ainsi qu'avec les Conseils nationaux de la jeunesse des Etats membres, et a encouragé les jeunes à former des Clubs de jeunesse de l'UA dans les établissements d'enseignement et dans d'autres lieux où ils se rassemblent. Elle continue également de renforcer le Programme des jeunes volontaires de l'UA en appliquant une plus grande transparence dans son processus de recrutement et de sélection.

**355.** D'autres travaux de la Commission, par l'intermédiaire de la Division de la jeunesse du HRST, se sont concentrés en 2016 sur les domaines suivants pour combler les lacunes importantes :

- **Promouvoir la Charte africaine de la jeunesse** : depuis l'adoption de la Charte il y a 10 ans, 42 États membres l'ont signée, 38 l'ont ratifiée et déposé les instruments pertinents auprès de la Commission. Le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte africaine de la jeunesse (AYC) baptisée Banjul +10 a eu lieu à Banjul (Gambie) le 24 mai 2016. Il s'agissait essentiellement d'une plate-forme pour examiner les progrès accomplis, les défis liés à la mise en œuvre de la Charte et d'établir une ligne de conduite future.
- **Le Plan d'action de la Décennie de la jeunesse (DPoA)** - Le plan d'action décennal a été élaboré pour assurer la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse. Il contribue à renforcer les capacités nationales d'autonomisation et de développement des capacités des jeunes. Les *Directives pour l'intégration des jeunes à l'Union africaine et dans les activités à l'échelle du Continent* ont été lancées en 2016.
- **Le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine (UA-YVC)** : Ce programme continental recrute et travaille avec des jeunes volontaires dans les 54 pays de l'UA. La redynamisation du programme AU-YVC est actuellement en cours et une fois achevée, le programme devrait renforcer sa capacité à déployer davantage de volontaires et fournir une assistance technique aux États membres et aux CER dans la mise en place de leurs initiatives de bénévolat. La Commission et les Volontaires des Nations Unies (VNU) ont également signé un Plan de lancement du Projet (PIP) pour renforcer l'UA-YVC et les mécanismes pour engager et soutenir les CER et les États membres dans la mise en œuvre d'initiatives nationales et régionales de volontaires.

**356.** La Déclaration de l'année 2017 comme *Année de la mobilisation du dividende démographique afin d'investir dans la jeunesse* est opportune et permettra de consolider et de faire avancer les travaux déjà en cours pour promouvoir l'accès à l'éducation et atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 pour la prochaine décennie, et de faire en sorte que les États membres et le continent facilitent et offrent des opportunités à au moins 70 % des jeunes ayant terminé leurs études afin de leur permettre d'acquérir des compétences, et à au moins 30 % de jeunes d'avoir accès à l'enseignement supérieur.

**357.** La Feuille de route pour le thème de l'UA de 2017 a été présentée au Sommet de Kigali de juillet 2016 qui l'a adoptée. Elle bénéficiera de la collaboration de divers partenaires. La Commission a également lancé en 2016 un concours de logo et de rédaction autour du thème de l'année, dont les résultats seront dévoilés lors du sommet de janvier 2017.

## Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)

**358.** Mise en œuvre de la *Stratégie Continentale pour l'Enseignement et la formation techniques et professionnels* pour la promotion de l'emploi jeunes, centrée autour des activités suivantes :

**359.** *Mise en œuvre effective du projet « Initiative des compétences pour l'Afrique »* : Il s'agit d'une initiative conjointe de la Commission et du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), visant à créer de nouvelles perspectives en matière d'emploi et de revenus pour les jeunes d'Afrique. Cinq pays pilotes, la Tunisie, le Nigeria, le Cameroun, le Kenya et l'Afrique du Sud ont été sélectionnés pour multiplier l'expérience dans leurs régions respectives et pour servir de pays pilotes. Grâce à cette initiative, une plate-forme africaine de dialogue sera créée pour présenter des approches novatrices et fructueuses et favoriser les échanges continentaux et les possibilités de réseautage.

**360.** Pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée à travers le continent, une étude préliminaire a été entreprise sur la transférabilité des compétences au niveau continental et des REC. Les recommandations clés ont été l'élaboration d'un Cadre continental des qualifications (ACQF) et d'une méthodologie pour la prévision des compétences. Cela permettra d'améliorer la reconnaissance et la mobilité des compétences, de réduire les déséquilibres entre les secteurs et les régions et de renforcer l'intégration.

**361.** Un projet de document sur la stratégie de communication de l'EFTP a été élaboré, lequel doit encore être validé et diffusé. Le rapport compilé sur les pratiques prometteuses de l'EFTP en Afrique fournit des prototypes et des modèles d'apprentissage pour améliorer les modèles d'EFTP.

**362.** Un outil de suivi de l'EFTP a été mis au point pour aider à recueillir les informations pertinentes, les données empiriques, les statistiques, les lacunes en matière de données et les pénuries de compétences ainsi qu'identifier les progrès accomplis dans chaque pays en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). Plus précisément, une méta-analyse des données enregistrées permettra à chaque pays de faire des inférences sur l'évolution de l'environnement de l'EFTP et de suivre les progrès réalisés. L'outil sera piloté dans toutes les cinq régions de l'UA.

**363.** La mise au point définitive du pilier sur l'emploi des jeunes et des femmes des cinq premières années du Programme sur l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif a été finalisée. Le Programme quinquennal prioritaire contribuera à la réalisation des objectifs spécifiques du Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Mécanisme de suivi de Ouaga + 10.



## DES VIES SAINES ET LE BIEN-ÊTRE POUR TOUS, À TOUS LES ÂGES

**364.** Les efforts concertés et collectifs déployés à tous les niveaux ont permis, à la fin de la période fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, d'enregistrer des progrès considérables dans le domaine de la santé, notamment en matière de lutte contre le VIH, le sida, la tuberculose et le paludisme et de réduction de la mortalité maternelle et infantile. La contribution des ministères de la Santé, de l'OMS, des Organisations de la société civile, des professionnels de la santé, des entreprises, des partenaires continentaux et internationaux a été précieuse et est intervenue sous forme de campagnes telles que le CARMMA, l'ALMA et l'AWA.

**365.** Dans le cadre de la *Stratégie africaine pour la santé (2007-2015)*, les travaux sur le renforcement des systèmes de santé, de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles se sont poursuivis.

### VIH, SIDA, paludisme et maladies infectieuses

**366.** La Déclaration d'Abuja de 2013 adoptée par les chefs d'État et de gouvernement prévoyait des actions de transformation visant à éradiquer le sida, la tuberculose et le paludisme d'ici 2030. Les pays africains ont, dans ce contexte, pris des engagements et fixé des cibles et des étapes importantes à réaliser. À la suite des examens mondiaux sur les progrès accomplis dans la lutte contre les trois maladies, un nouveau *Cadre catalytique pour éradiquer le sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique d'ici 2030* a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement en 2016. Le cadre fournit une nouvelle orientation stratégique alignée sur le programme 2063 et les ODD récemment adoptés.

**367.** La *Feuille d'évaluation sur le financement intérieur de la santé* en Afrique adoptée récemment et qui est un cadre pour une meilleure sensibilisation des États membres, devrait contribuer à la planification financière et au suivi des dépenses. Le partage d'informations sur les meilleures pratiques en matière de riposte au sida et de financement de la santé a été documenté afin de favoriser le partage entre les États membres. Le plaidoyer soutenu en faveur du financement de la santé a permis d'enregistrer des augmentations graduelles du financement alloué par certains États membres à la santé. Les efforts de plaidoyer de la Commission ont produit des résultats et permis la reconstitution du Fonds mondial avec les contributions des États membres de l'Union africaine qui se sont élevées à 34 millions de dollars EU alloués à ce mécanisme de financement global pour les trois maladies.

### Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies

**368.** À la suite de la pandémie dévastatrice du virus Ébola de 2013-2016, la Commission a enregistré des progrès dans la mise en œuvre des décisions des organes délibérants visant à accélérer la mise en œuvre effective des Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies. Les décisions pertinentes sont celle de janvier 2015, *Décision Assembly/AU/Dec.554(XXIV)*, qui a approuvé la création de le CDC

Afrique et la Décision Assembly/AU/Dec. 589 (XXVI) qui a adopté les Statuts en janvier 2016.

**369.** La Commission, en collaboration avec les ministres de la Santé, a pris les mesures suivantes en vue de la mise en œuvre effective du CDC Afrique :

- désignation des cinq (5) Centres de collaboration régionaux (RCC) par le Conseil d'administration du CDC Afrique ;
- création d'un Centre des opérations d'urgence (COU) dans le cadre du Groupe de surveillance et d'intervention des CDC africains ;
- recrutement du directeur du CDC Afrique, création d'un programme de bourses pour les épidémiologistes et élaboration d'un Plan stratégique.

**370.** Le CDC Afrique ont donc commencé à fonctionner et ont répondu à plus de 5 épidémies en 2016. À partir de 2017, il commencera à dispenser une formation et un renforcement des capacités aux États Membres pour répondre aux capacités essentielles du Règlement sanitaire international. Le CDC Afrique a pour objectif de renforcer les capacités de santé publique de l'Afrique afin de lui permettre de se préparer et de lutter contre les maladies à travers des partenariats, la science, des politiques, des interventions et des programmes fondés sur des données.

### **Activités de santé maternelle, néonatale et infantile**

**371.** Dans le cadre de la campagne sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle, néonatale et infantile en Afrique (CARMMA), la Commission, les États membres et la société civile continuent de défendre le leadership et l'engagement de haut niveau en matière de santé maternelle, néonatale et infantile sur le continent afin de réduire les niveaux toujours inacceptable de mortalité maternelle et infantile.

**372.** La CARMMA a été lancée dans plus de 80 % des États membres. Les activités menées dans le pays après ces lancements ont considérablement contribué à la réduction des décès maternels et infantiles survenus sur le continent entre 2010 et 2016.

### **Statistiques et interventions sanitaires**

**373.** La Commission a mis en place et continue de maintenir la plate-forme de données en ligne sur la santé dénommée « Statistiques sanitaires en Afrique » [www.africanhealthstats.org](http://www.africanhealthstats.org), qui est un guichet unique de données et d'informations sur la santé. La plate-forme sert d'outil de responsabilisation et de plaidoyer pour catalyser l'action, présenter et célébrer les progrès et partager les leçons et les expériences. En outre, le Département a entrepris la mise en œuvre effective du groupe de travail technique de la *Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA)* sur les statistiques sanitaires.

**374.** En étroite collaboration avec l'OMS et le PMNCH, l'examen en cours de la *Stratégie mondiale* du Secrétaire général des Nations Unies *sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents* a pris en compte les aspirations et priorités continentales d'après 2015. Les principaux instruments de la politique sanitaire (Stratégie africaine de la santé, Plan d'action de Maputo et Stratégie régionale africaine sur la nutrition) qui ont guidé les interventions sanitaires sur le continent ont été révisés et constituent le cadre sanitaire pour la période post 2015.

## **Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA)**

**375.** L'Équipe spéciale de l'Agence africaine des médicaments est opérationnelle ; elle a convoqué sa deuxième réunion et passé en revue son plan de travail quadriennal et le cadre juridique et institutionnel, notamment un projet de statuts pour la création de l'Agence africaine des médicaments. La *Loi type de l'UA sur la réglementation des produits médicaux* a été adoptée par la Conférence de l'HOSG de l'UA en janvier 2016.

**376.** Un événement sur le financement du secteur pharmaceutique en Afrique a été organisé en marge de la 9<sup>ème</sup> réunion des ministres de l'Économie et des Finances de la CUA-CEA, en présence de la BAD, de la CUA et de la CEA, du secteur privé, des CER et des États membres. Le projet de note d'orientation sur la création d'un organisme de financement pour le développement pharmaceutique en Afrique a été rédigé et les premières discussions ont été entamées par un groupe de travail.

## **Nutrition**

**377.** La malnutrition reste un problème de santé publique majeur en Afrique. Les carences en micronutriments, en particulier en iode, en vitamine A et en fer, sont fréquentes, surtout chez les groupes les plus vulnérables tels que les jeunes enfants et les femmes enceintes. Environ 45 % des enfants africains souffrent d'une sous-alimentation chronique et peuvent donc connaître un développement sous-optimal du cerveau, ce qui est susceptible d'avoir des conséquences néfastes durables sur leur capacité cognitive, leur rendement scolaire et leurs revenus futurs.

**378.** Au nombre des interventions éprouvées visant à prévenir le retard de croissance et d'autres formes de sous-nutrition figurent l'amélioration de la nutrition des femmes, en particulier avant, pendant et après la grossesse ; l'allaitement maternel précoce et exclusif ; des compléments alimentaires rapides, sûrs, appropriés et de haute qualité et des interventions appropriées en micronutriments. Ces interventions sont plus efficaces lorsqu'elles se concentrent sur la fenêtre critique de 1.000 jours à compter de la grossesse jusqu'à ce qu'un enfant atteigne l'âge de deux ans.

**379.** La nutrition est donc au cœur du développement humain et sociétal en Afrique. Pour résoudre donc les problèmes de nutrition, la Commission de l'UA participe aux activités suivantes :

- L'UA a adopté la Stratégie régionale africaine révisée sur la nutrition (2015-2025).
- La Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ADNS), le 30 octobre de chaque année, adoptée lors de la 15<sup>ème</sup> Conférence de l'UA en juillet 2010.
- Étude sur le coût de la faim en Afrique (COHA) : cette étude multinationale et multidisciplinaire a été menée conjointement par la CUA, la CEA et le PAM. L'étude menée dans 12 pays a montré que la faim imposait un coût élevé au système de santé et que les pertes de PIB étaient importantes, allant de 2 à 17 % en raison de la productivité réduite. Les résultats sont utilisés par les États membres respectifs pour renforcer leur politique nationale de nutrition et les documents stratégiques.
- La nouvelle Initiative africaine pour l'élimination du retard de croissance (Initiative ARISE 2025) vise à regrouper les efforts régionaux visant à réduire la sous-nutrition des enfants en Afrique. Elle vise à aider les États membres à réduire la sous-nutrition des enfants d'au moins 10 % en ce qui concerne le retard de croissance et de 5 % en ce qui concerne l'insuffisance pondérale d'ici 2025.
- Nomination de Sa Majesté le Roi Letsie III du Royaume du Lesotho comme Défenseur de la Nutrition en Afrique en 2014 (Décision Ex.CL/Dec.795 (XXIV)). Pendant son mandat de deux ans en tant que Défenseur (2014-2016), Sa Majesté a démontré un excellent leadership et engagé un plaidoyer de haut niveau en faveur de la nutrition sur l'ensemble du continent. Il a lancé la Stratégie régionale africaine de la nutrition (ARNS) 2015-2025 révisée de l'UA, qui a permis d'accroître et de concentrer l'attention sur la Malnutrition. Grâce à ses efforts, l'on s'attend à enregistrer des progrès qui permettront d'atteindre les objectifs de réduction de la malnutrition et du retard de croissance de 10 et 5 % au niveau de certains États membres.

**380.** La Commission reconnaît et loue le rôle de Sa Majesté le Roi Letsie III et souhaite, à cet égard, recommander au Conseil exécutif de prolonger son mandat de Défenseur de la Nutrition de janvier 2017 à janvier 2020.

## **Sécurité sociale et groupes vulnérables**

**381.** Durant la même période, la Commission a également contribué à mieux faire connaître les droits et la protection des enfants, en participant à des campagnes d'éducation des filles, en luttant contre les mutilations génitales féminines et d'autres pratiques culturelles nuisibles et en attirant l'attention sur la condition des enfants dans les situations de conflits armés. Elle a sensibilisé les populations à l'importance de l'enregistrement des naissances et, en 2015, lancé des campagnes nationales contre les

mariages d'enfants. Au moment où nous célébrions le Jubilé d'argent de l'adoption de la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants en novembre 2015, il était clair que beaucoup restait encore à faire pour rétablir la dignité des enfants vulnérables du continent, les enfants en situation de conflit et pour créer un environnement stimulant et des possibilités qui permettent à tous les garçons et filles africains de réaliser leur plein potentiel. Le Comité africain sur les droits et le bien-être des enfants a, cette année, passé en revue des communications concernant des questions relatives aux droits de l'enfant au Cameroun, au Malawi et en Mauritanie. Le Comité a transmis ses observations finales au Gabon, à l'Algérie et à Madagascar à la suite de la présentation faite par le gouvernement sur la mise en œuvre de la Charte.

**382.** Outre ce qui précède, des travaux ont été entrepris dans les États membres en vue de l'élaboration de cadres de politique sociale, avec un accent particulier mis sur les droits des personnes handicapées.

## **SCIENCE ET TECHNOLOGIE**

### **Stratégie de la science, de la technologie et de l'innovation**

**383.** La Commission a élaboré la Stratégie de la science, la technologie et de l'innovation pour l'Afrique 2024 (STISA-2024) dans le cadre de l'Agenda 2063 à long terme de l'UA. La STISA-2024 est fondée sur le déploiement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les domaines suivants : l'agriculture, la santé, le développement des infrastructures, l'exploitation minière, la sécurité, l'eau, l'énergie et l'environnement, entre autres ; qui constituent tous les six principaux domaines prioritaires de la stratégie. La stratégie a été adoptée par la Conférence de juin 2014, comme cadre continental pour accélérer la transition de l'Afrique vers une économie du savoir fondée sur l'innovation, dans le cadre global de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

### **CTS sur l'éducation, la science et la technologie**

**384.** Dans la mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec.420(XIII) visant à reconfigurer l'ensemble des conférences ministérielles sectorielles en « Comités techniques spécialisés » (CTS), la Commission a institutionnalisé en octobre 2015 le CTS sur l'éducation, la science et la technologie, qui réunit au sein d'une même formation complémentaire les secteurs de l'éducation, de la science et de la technologie. Le CTS a élu un Bureau composé des fonctionnaires des Ministères chargés de l'Éducation et des Ministères chargés de la Science et de la Technologie des États Membres suivants: Égypte (Président), Nigéria (1<sup>er</sup> Vice-Président), Sud Soudan (2<sup>ème</sup> Vice-Président), Cameroun (3<sup>ème</sup> Vice-Président) et Botswana (Rapporteur).

### **Programme du Prix scientifique Kwame Nkrumah**

**385.** Le Prix scientifique Kwame Nkrumah de l'Union africaine encourage la compréhension et la participation du public à l'Agenda de STI de l'Afrique et sensibilise le public au rôle central de la science et de la technologie dans le développement

socioéconomique de l'Afrique. Le programme mis en œuvre conjointement par la Commission, les États membres et les CER, et appuyé financièrement par l'Académie des sciences du tiers monde (TWAS), la CE et la BAD, célèbre l'excellence dans le domaine des STI parmi les jeunes chercheurs, les femmes et les scientifiques s'illustrant comme des pionniers à travers le continent en leur décernant des prix d'une valeur comprise entre 5.000 et 100.000 dollars EU. Au cours des sept dernières années, 47 jeunes chercheurs au niveau national, 30 femmes scientifiques au niveau régional et 14 scientifiques au niveau continental ont reçu le prix.

## **Soutenir les chercheurs en Afrique**

**386.** La Commission gère le Programme de subventions des recherches de l'Union africaine qui est un instrument financier compétitif permettant de mobiliser l'excellence scientifique africaine et de promouvoir la collaboration intra-africaine et internationale dans la mise en œuvre des domaines prioritaires énoncés dans la stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation. La Commission reconnaît que le financement des subventions joue un rôle essentiel dans l'accomplissement de sa mission en ce qu'elle met d'importantes ressources à la disposition des institutions qui renforcent sa capacité à remplir son mandat. La Commission doit élaborer et adopter un manuel de gestion des subventions qui établit les politiques administratives, les procédures de passation de marchés, les contrôles internes et les exigences de capacité institutionnelle de la Commission (CUA) afin d'assurer un contrôle efficace des subventions, la fonction de coordination et d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des programmes et services financés à travers des subventions.

**387.** Dans le cadre de ce programme, la Commission a, en collaboration avec la Commission européenne, attribué 14,5 millions d'euros à 20 institutions chefs de file, subventions qui entre 2011 et 2012 se chiffraient dans l'ordre de 500.000 à 750.000 euros, pour effectuer des recherches dans 46 sites d'Afrique, impliquant un réseau de 54 institutions de recherche basées en Afrique, en Europe et en Nouvelle-Zélande.

**388.** En 2016, la Commission a reçu un supplément de 17,5 millions d'euros dans le cadre du programme panafricain de l'UE pour lancer deux autres appels d'offres sur le thème : sécurité alimentaire et nutritionnelle et agriculture durable. L'appel d'offres ouvert de 2016 a été lancé le 18 mai 2016 et était assorti d'une date limite de soumission des candidatures fixée au 31 août 2016. Un total de 265 candidatures de 31 pays africains et 8 pays européens ont été reçues et le processus d'évaluation desdites propositions a démarré. Des subventions allant de 500.000 à 1.000.000 dollars EU seront attribuées à chaque candidat retenu d'ici décembre 2016. Cet appel à propositions vient en appui à la Stratégie africaine pour la science, la technologie et pour l'innovation 2024 qui répond aux aspirations identifiées dans l'Agenda 2063 et à la priorité 3 sur le développement humain du partenariat UE-Afrique.

## **Programme spatial phare de l'Agenda 2063**

**389.** L'Aspiration 7 de l'Agenda 2063 porte sur la protection et l'utilisation de l'espace et de ses applications. La Commission, guidée par un groupe de travail des États membres, a formulé une politique et une stratégie spatiales africaines qui a ensuite été adoptée en janvier 2016 par la Conférence de l'UA, établissant ainsi les bases d'un programme spatial continental axé sur la création de capacités spatiales pour le continent en matière d'Observation de la Terre, (ii) de Communication par satellite (iii) de Navigation et de positionnement et (iv) de Sciences spatiales et d'Astronomie.

**390.** Depuis l'adoption des documents, la Commission a engagé des efforts pour définir la forme institutionnelle, les exigences juridiques et la coordination du programme spatial africain. Il s'agit notamment de rédiger les statuts en réponse à la Décision Assembly/AU/Dec. 589 (XXVI), qui demandait à la Commission de poursuivre ses travaux et d'élaborer un cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie, un cadre de gouvernance couvrant les exigences et protocoles juridiques et les besoins financiers d'un programme extra-atmosphérique africain opérationnel.

## **Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES)**

**391.** L'initiative « Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité et de l'Afrique » (GMES & Afrique) figure parmi les premiers résultats attendus de la stratégie conjointe de coopération UE-Afrique à long terme. La Déclaration de Maputo d'octobre 2006 a établi la nécessité pour le partenariat UE-Afrique de mettre les infrastructures et les équipements européens à la disposition des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans le cadre du programme Copernic (programme spatial). Cet engagement a conduit au lancement du processus GMES & Afrique à Lisbonne (Portugal) le 7 décembre 2007 lors du 2<sup>ème</sup> Sommet UE-Afrique. Cette coopération répondra aux besoins croissants des pays africains et des CER en matière d'accès et d'utilisation des données d'observation de la Terre pour la mise en œuvre de politiques de développement durable et permettra aux deux continents de répondre conjointement aux défis mondiaux.

**392.** D'ici la fin de 2016, la Commission mettra pleinement en œuvre le premier projet du GMES et Afrique basé sur 2 services afin de s'attaquer à la gestion des ressources naturelles et des ressources en eau ainsi que des zones marines et côtières. Le projet est financé par le Programme PanAf à hauteur de 28 millions d'euros. La Commission a créé une unité de coordination et veillé à ce que le programme s'appuie sur la réalisation des projets du MESA qui arrive à terme en septembre 2017.

## **Biodiversité, biosécurité et accès aux ressources génétiques**

**393.** En réponse à la Décision de la Conférence d'inclure la diversité biologique dans les priorités de l'UA, la Commission s'est engagée à appuyer les États membres dans la mise en œuvre coordonnée de leurs obligations au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de ses Protocoles (le Protocole de Carthagène sur la Biosécurité et

le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation (ABS). Les États membres de l'UA en tant que Parties à la Convention sur la diversité biologique sont tenus d'intégrer la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles pour améliorer l'efficacité. À cet égard, la Conférence des Parties (COP) a demandé aux Parties d'intégrer la biosécurité et les ABS dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et dans d'autres politiques sectorielles pertinentes. La Commission a donc organisé conjointement avec le Secrétariat de la CDB un atelier au cours duquel l'internalisation et la coordination aux niveaux national et régional ont été analysées et approuvées.

**394.** Malgré la reconnaissance de l'importance de la diversité biologique, l'on a noté peu de coordination au niveau du continent pour appuyer la mise en œuvre de la CDB et de ses Protocoles. C'est pourquoi la Commission a constitué un Comité continental de coordination sur la biodiversité composé des principaux acteurs panafricains. La première réunion du Comité continental s'est tenue et est convenue de son mandat et de ses actions, notamment la coordination de l'appui aux préparatifs du Groupe africain de négociateurs pour la COP 13 en décembre. Le Comité se réunira chaque année pour se tenir informé des progrès de la mise en œuvre au niveau de chaque circonscription et coordonner la mise en œuvre des décisions par les organes délibérants de l'UA.

**395.** La Commission a renforcé son rôle de coordinatrice en organisant conjointement une réunion préparatoire régionale africaine avec le Secrétariat de la Convention et la CITES<sup>1</sup> lorsque le Département était chargé des discussions à huis clos du Groupe africain de négociateurs qui conduisent à des positions communes africaines sur les prochains points de l'ordre du jour de la COP (Conférence des parties) 13, de la MOP (Réunion des parties) RdP8<sup>12</sup> et de la RdP2.<sup>13</sup>

**396.** Une dernière réunion africaine de coordination sera organisée juste avant l'ouverture de la COP 13, de la COP-MOP 8 et de la COP-MOP 2 de la CDB et ses Protocoles en décembre 2016 pour soutenir les préparatifs du Groupe africain et offrir des possibilités de formulation des positions communes africaines pour permettre également au groupe à élaborer des stratégies sur l'approche africaine de négociation. La Commission sera représentée à la Conférence des Parties en qualité d'observateur en apportant son appui au Groupe africain sur les questions techniques et en partageant ses expériences avec l'organe mondial sur la mise en œuvre de la Convention et ses protocoles au niveau de l'UA.

## **Partenariat UE-Afrique sur la science, la technologie et l'innovation**

**397.** Le Dialogue politique de haut niveau UE-Afrique (HLPD) sur la science, la technologie et l'innovation sert à la fois (1) de structure politique (approuvé par le 3<sup>e</sup> Sommet conjoint UE-Afrique à Tripoli en 2010 et lancé en octobre 2011) pour améliorer

---

<sup>12</sup>La Conférence des Parties, siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

<sup>13</sup> La Conférence des Parties, siégeant en tant que Réunion des Parties au protocole de Nagoya



notre dialogue en favorisant une meilleure compréhension commune et renforcer la confiance mutuelle et l'appropriation de notre partenariat ; (2) de plate-forme technique pour définir et fixer des priorités d'intérêt commun pour la collaboration actuelle et future et la mise en œuvre conjointe.

**398.** En 2013, le HLPD a convenu de procéder étape par étape pour définir les priorités de mise en œuvre en mettant l'accent sur les défis communs significatifs dans l'ensemble du partenariat et a approuvé la première priorité sur le rôle de la science, la technologie et l'innovation pour assurer « la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable (y compris l'eau) » tout en mettant l'accent sur une approche intégrée qui tient compte de la nature transversale de l'innovation/ de l'esprit d'entreprise, des infrastructures de recherche et de la compétence technique.

**399.** En 2016, le HLPD a adopté une Feuille de route pour un Partenariat conjoint de recherche et d'innovation UE-Afrique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable. Le projet de feuille de route est axé sur l'intensification durable ; Les systèmes agricole et alimentaire pour la nutrition, l'expansion et l'amélioration des marchés agricoles et du commerce et les questions transversales, notamment l'innovation et l'entrepreneuriat.

## **Observatoire africain des sciences, de la technologie et de l'innovation (OASTI)**

**400.** Les principales activités de l'Observatoire pour la période 2012-16 ont porté sur : (1) le cadre institutionnel et organisationnel ; (2) le renforcement des capacités en matière d'indicateurs des sciences, de la technologie et de l'innovation (STI) et les politiques connexes pour les États membres et les CER ; (3) le renforcement des systèmes nationaux d'innovation dans les pays africains ; (4) la fourniture des informations à jour sur les investissements scientifiques et technologiques et les informations utiles aux décideurs des États membres et des CER et (5) le lancement des partenariats stratégiques.

**401.** Suite à la structure provisoire mise en place en 2012, il a été convenu que l'AOSTI deviendrait un bureau technique spécialisé aux fins de l'évaluation des STI en 2013. Les statuts de l'AOSTI ont été adoptés en janvier 2016, les budgets opérationnels et de programmes ont finalement été alloués par l'UA pour l'exercice 2017.

**402.** Un programme de travail quinquennal de l'OASTI a été mis en œuvre, qui a consisté à renforcer les systèmes nationaux d'innovation et à informer les décideurs des États membres et des CER en matière d'indicateurs des STI et des politiques connexes. Depuis son lancement, l'Observatoire a contribué au renforcement des capacités des STI de nombreux Africains et à la prestation de formations à plus de 500 personnes, y compris des fonctionnaires, des chercheurs, des statisticiens et des parlementaires. Plusieurs publications axées sur la science ont contribué au développement socio-économique en Afrique, notamment : des documents de travail, des documents d'information et des articles dans des revues internationales ont été élaborés et diffusés au profit des États membres, des CER, du secteur privé et des instituts de recherche politique.

**403.** En outre, l'OASTI a soutenu les États membres et les CER en apportant des compétences et en transmettant des connaissances pour gérer et utiliser les informations statistiques sur les STI. L'Observatoire a renforcé ses capacités en matière d'indicateurs des STI et de politiques connexes aux niveaux national et régional. Néanmoins, le retard de décaissements des fonds annoncés pour les opérations de l'AOSTI et la mise en œuvre de ses projets ont constitué les principaux défis rencontrés par l'AOSTI au cours de la période de référence.

### **Commission scientifique, technique et de recherche**

**404.** La Commission scientifique, technique et de recherche (UA-CSTR), basée à Abuja, travaille sur les initiatives et les projets suivants :

**405.** Suite à l'adoption de la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA-2024) et à sa mise en œuvre dans le cadre de la deuxième priorité, il s'agit de prévenir et lutter contre les maladies et assurer le bien-être. *Le Cadre scientifique et technologique de l'Union africaine pour la détection, l'identification et le suivi des Maladies infectieuses des Humains, des Animaux et des Plantes en Afrique* approuvé par le Conseil Exécutif de l'UA EX.CL.766 (XXII) en janvier 2013 appelle à la mise en place du centre africain de surveillance des maladies infectieuses qui fonctionne à travers un réseau de centres nationaux et régionaux à tous les niveaux du continent. À cet égard, l'UA-CSTR soutient le Département des affaires sociales dans la mise en œuvre du *Centre africain pour la Prévention et la Lutte contre les Maladies (ACDC)*.

**406.** *Le Réseau scientifique de l'Union africaine* est un réseau virtuel qui comprend un large éventail d'individus / institutions travaillant ensemble pour relever les défis du développement scientifique et technologique de l'Afrique. Il s'agit d'une plate-forme où les développeurs scientifiques, ingénieurs, innovateurs, inventeurs et technologues africains seront en mesure d'interagir, de coopérer, d'échanger des informations et des connaissances et de se soutenir dans la recherche et le travail académique. C'est aussi une façon novatrice d'améliorer la circulation des cerveaux et de relier les scientifiques africains et de la diaspora pour relever les défis de l'Afrique. Le projet sera mis en œuvre en quatre phases. Le travail et l'initiative de ce réseau ont été, entre autres, salués par la TWAS 11, l'Académie des sciences du Tiers-monde, la Bibliotheca Alexandria, la BAD, l'UNESCO, la GIZ.

**407.** La CSTR a organisé deux réunions pour recueillir l'appui et mobiliser des ressources pour le projet. La première réunion a été organisée au Nigéria, où toutes les parties prenantes, y compris le ministère des Technologies de la communication, le ministère des Sciences et de la technologie, la Commission nigériane de la communication, l'Agence nigériane de développement des technologies de l'information et le ministère des Affaires étrangères ont recommandé que le concept soit présenté au ministre des Technologies de la Communication. Sur présentation au ministre, un groupe de travail conjoint a été formé pour la mise en œuvre du projet. Les termes de référence pour la mise en œuvre ont été élaborés et les réunions se sont poursuivies. La réunion avec les partenaires et le secteur privé a également eu lieu lorsque MTN Nigeria a

demandé que soient menées des études détaillées sur la rentabilité et la viabilité, la durabilité ainsi que l'exigence du système pour le projet.

**408.** La Commission scientifique, technique et de recherche a retenu les services de la Fédération des organisations africaines d'ingénierie et du MBS Engineering pour élaborer une analyse des besoins du Réseau africain des sciences, à des fins de collecte de fonds. Dans l'intervalle, la collecte de données des utilisateurs potentiels est effectuée en permanence par le bureau, et jusqu'à présent, plus de 3000 données ont été recueillies.

### **Les défis inhérents à la science, la technologie et l'innovation en Afrique et au changement climatique**

**409.** Il est prévu conformément à la priorité STISA 2024 de vivre ensemble-construire d'élaborer des programmes qui offrent des solutions aux défis du changement climatique. Il s'agit d'un projet continu qui analyse les défis de l'Afrique sur l'impact du changement climatique. La deuxième de la série de cette étude porte sur « l'impact du changement climatique en Afrique : défis et opportunités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ». Cette étude a été commandée par la CSTR en fonction du potentiel des sciences et de la technologie pour atténuer l'impact du changement climatique en Afrique qui a été réalisée sur la base d'examens d'autres travaux de recherche effectués par des experts. Cette analyse a été faite et soumise à la Société environnementale nigériane pour un examen plus approfondi et l'édition avant la publication finale.

### **Conseil africain de la recherche scientifique et l'innovation**

**410.** La nécessité de créer le Conseil africain de la recherche et de l'innovation (CARSI) s'inspire des décisions Ex.CL/Dec.747 (XXII) et Ex.CL/Dec.216 (VII) adoptées par le Conseil exécutif. Le CARSI servira de plate-forme pour promouvoir la recherche scientifique et l'innovation face aux défis du développement. Son statut a été adopté par la Conférence en 2016. La Commission travaille sur les modalités de lancement du CARSI.

### **Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle**

**411.** La Conférence a pris une décision AU/Dec. 138 (VII) sur la création d'une Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (PAIPO), avec des engagements avec les États membres, les institutions régionales de propriété intellectuelle (l'Organisation africaine de propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) dans la mise en œuvre de cette décision. En 2016, la Conférence a adopté le Statut portant création de la PAIPO et a approuvé l'offre de la Tunisie pour l'accueillir.

## **Développement de la capacité de recherche en santé en Afrique**

**412.** En guise de suivi de la réunion Afrique-Inde sur les sciences de la santé tenue du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2016, la CSTR travaille dans le cadre du partenariat Afrique-Inde en consultation avec le ministère de la Santé du Nigéria pour élaborer des projets et des programmes de renforcement des capacités des chercheurs et des praticiens de la santé dans la région de la CEDEAO. Le cadre conceptuel sera présenté en temps voulu à d'autres régions africaines en vue de développer une position africaine commune.

**413.** La CSTR, l'UNESCO et Merck organisent le deuxième Sommet MARS du 28 au 29 novembre 2016 en Éthiopie, Addis-Abeba, sur le thème : « Maladies infectieuses et santé des femmes ». Le sommet comportera des discours d'ouverture, des tables rondes, des affiches et le lancement du prix de la meilleure femme-chercheur africaine sur la santé, afin de souligner la contribution remarquable des femmes chercheurs/scientifiques dans le but de promouvoir les STEM. Une discussion bilatérale en marge du Sommet sera tenue pour intégrer Merck à la plate-forme de renforcement des capacités en santé Afrique-Inde.

## Résultat 5

### Mobilisation des ressources et financement de l'Union

*Les stratégies de mobilisation des ressources, y compris un accent particulier sur les sources alternatives de financement et/ou des sources de financement supplémentaires pour permettre à l'Afrique de financer ses programmes et son développement.*

#### Résultats

- Une Commission et des organes viables et pérennes sur le plan financier.
- Identification et mise en œuvre des sources alternatives de financement pour financer le développement de l'Afrique.

#### Introduction

**414.** La croissance soutenue que le continent a connue au cours des quinze dernières années s'est également traduite par un potentiel de financement accru et plus diversifié pour le développement et les priorités continentales. En outre, la structure du financement a changé, l'aide internationale au développement devenant une part plus faible du financement continental global, les bailleurs traditionnels luttant contre la crise financière mondiale de 2007/8 et la récession, malgré les engagements pris par le G8 d'augmenter l'aide publique au développement (APD), tandis que d'autres sources de financement ont augmenté de façon exponentielle, y compris les envois de fonds et les investissements des secteurs privé et public.

**415.** Parallèlement aux demandes des interventions de l'Union africaine en faveur de la paix et des conflits, le développement et la mise en œuvre de cadres de développement continentaux, pour promouvoir et mettre en œuvre les cadres normatifs sur la démocratie et la gouvernance, et une plus grande intégration, le financement des partenaires internationaux a augmenté de façon exponentielle en proportion du financement global de l'Union.

**416.** La dernière décennie a été marquée par un nouvel élan pour une plus grande autonomie dans le financement de l'Union, la mobilisation et l'orientation des ressources intérieures, l'atténuation des flux financiers illicites sur le continent, en attirant davantage et le meilleur type d'investissement direct étranger tout en créant des conditions pour les investissements intra-africains et une utilisation plus efficace des fonds transférés. Les initiatives et décisions spécifiques à cet égard comprennent :

- Le Groupe de haut niveau d'Obasanjo sur les « sources alternatives de financement de l'Union africaine », constitué en 2008 et a présenté son

rapport à la Conférence en mai 2013. Le rapport qui a été adopté en principe, a été traité par la Conférence des ministres des finances et a posé les bases des décisions de la Conférence sur le financement de l'Union, y compris la décision du Sommet de janvier 2015 sur la formule de 100%, 75%, 25%; la Déclaration du Sommet de Johannesburg de 2015 sur l'autonomie et la décision du Sommet de Kigali en 2016 sur l'introduction d'un prélèvement obligatoire de 0,2% par l'UA sur les marchandises d'importation admissibles.

- Le rapport de l'Agence du NEPAD de 2013, qui a exploré diverses sources internes, y compris les fonds de pension, le marché des capitaux privés, les institutions de financement du développement, les fonds souverains et d'autres fonds nationaux; ainsi que le Sommet de Dakar de juin 2014 sur le financement des infrastructures, le Forum sur le financement du développement tenu à Addis-Abeba en 2015 et le nombre d'autres discussions que nous avons eues sur le financement du paludisme, des universités, de l'eau et de l'assainissement, des TPME. etc.
- Le Groupe Mbeki sur les flux financiers illicites et les mesures de suivi visant à appliquer les recommandations du rapport du Groupe spécial.
- La création de l'Institut africain pour les envois de fonds à Nairobi.
- Les Initiatives visant à mobiliser le financement du secteur privé, y compris pour les efforts de l'UA pour lutter contre Ebola par le biais de la Fonds fiduciaire de solidarité africain contre le virus d'Ebola, la création de la Fondation de l'UA en 2014, des initiatives comme la Nouvelle Alliance pour l'agriculture africaine et le Forum africain de philanthropie et d'autres fondations.

## **Financement de l'Agenda 2063**

**417.** L'une des stratégies qui accompagnent le cadre de l'Agenda 2063, la Stratégie de financement et de mobilisation des ressources de l'Agenda 2063, a été présentée aux ministres des Finances lors de leur réunion de 2015. Cette stratégie identifie les domaines du premier plan décennal de mise en œuvre où sont requis des financements supplémentaires/de nouveaux financements (aux niveaux national, régional et continental), des sources de financement et des instruments de canalisation des ressources vers les programmes et initiatives prioritaires.

**418.** Les mécanismes d'intermédiation financière envisagés dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre sont axés sur trois niveaux : i) les instruments financiers commerciaux existants tels que les banques commerciales, les institutions de microfinance, les institutions de financement du développement, les compagnies d'assurance, les bourses et les marchés obligataires; (ii) de nouveaux mécanismes d'intermédiation financière commerciale tels que le Fonds Afrique 50 de la BAD, la

Banque africaine d'investissement et les bourses régionales d'actions et de matières premières; Et iii) les canaux financiers non commerciaux existants et nouveaux, y compris les budgets nationaux, les budgets des CER et l'UA.

**419.** Les ministres des Finances ont convenu que la Banque africaine de développement sera l'institution chef de file pour faciliter, coordonner, surveiller et évaluer le financement de l'Agenda 2063.

**420.** En décembre 2016, l'Agence du NEPAD et la Communauté de l'Afrique de l'Est ont lancé un guide des investisseurs sur 16 projets d'infrastructure pour l'intégration africaine afin de faire suite au Sommet de Dakar de 2014 sur le financement de l'infrastructure et la Commission de l'UA a organisé un atelier avec la BAD et d'autres experts sur la stratégie de financement de l'Agenda 2063.

**421.** Le processus budgétaire de l'UA, à partir de 2016, se concentre de plus en plus sur le financement des priorités et des projets phares de l'Agenda 2063 et cela se reflète dans le budget adopté de 2017 et le document du cadre budgétaire de 2018.

## **Financement de l'Union**

**422.** Les décisions des Sommets sur les sources alternatives de financement visant à assurer un financement fiable, efficace, juste et adéquat de l'Union africaine sont mises en œuvre progressivement.

**423.** En 2016, le nouveau barème des contributions (2016-2018), fondé sur le système à trois niveaux convenu dans les décisions Assembly / AU / Dec.561 (XXIV) et Assembly / AU / Dec.578 (XXV) a été adopté par le Sommet de janvier 2016. Ce Sommet a en outre appelé à l'organisation d'une Retraite de chefs d'État et de gouvernement sur le Financement de l'Union, dont feront partie les ministres des Affaires étrangères et des Finances. En janvier 2016, la Commission a également nommé le Dr Donald Kaberuka, ancien Président de la BAD en tant que Haut Représentant de l'UA pour la redynamisation du Fonds pour la paix.

**424.** La Retraite des Chefs d'État et de Gouvernement sur le Financement de l'Union a été organisée à Kigali le 16 juillet 2016 et a orienté la décision du Sommet sur (a) la revitalisation du Fonds pour la paix de l'UA, (b) l'introduction d'un prélèvement obligatoire de l'UA sur les importations admissibles sur le continent, qui sera mis en œuvre à partir de 2017; et c) la création d'un comité composé de dix ministres des Finances.

**425.** La Commission a mené une étude sur la mise en œuvre du régime du prélèvement, en mettant l'accent sur le régime des prélèvements communautaires de la CEDEAO et de la CEEAC et a organisé une réunion avec les ministres des Finances en septembre 2016 qui a discuté des directives pour la mise en œuvre du régime de prélèvement de l'UA et de la création du Comité des dix ministres des Finances (F10). Le F10 a tenu sa première réunion en marge des réunions du FMI et de la Banque mondiale en octobre 2016, a finalisé ses termes de référence et les lignes directrices, qui

ont ensuite été distribués à tous les États membres. Le F10 a également convenu de rencontrer le Bureau de l'Association africaine des banques centrales, qui est prévu pour janvier 2017.

**426.** La Commission présentera un rapport sur la mise en œuvre de la décision sur le financement de l'Union au Sommet de janvier 2017, le cas échéant. Il a également commencé à travailler sur le document de budget de 2018, qui sera présenté au F10, avant sa présentation au Sommet pour adoption avec le budget de 2018 en juillet 2017.

### **Budgets 2016 et 2017**

**427.** La Commission a présenté les documents du cadre budgétaire annuel aux organes directeurs en 2016, en se fondant sur les principes sous-jacents suivants : les résultats et responsabilité en matière d'exécution; d'efficacité, de discipline et de transparence dans l'approvisionnement et l'utilisation des ressources; la supervision par les sous-comités du CRP pour assurer la rationalisation, la légitimité et l'alignement sur le mandat et les objectifs de l'Agenda 2063; les efforts dans le cadre des sources alternatives de financement pour assurer un financement durable des opérations et des programmes de l'UA au moyen de financements nationaux; des mécanismes solides de responsabilisation et de surveillance; le respect des principes de subsidiarité et de complémentarité.

**428. Le Budget 2016 :** Les organes politiques de l'Union ont adopté un budget total de 416.867.326 dollars dont 150.503.875 pour les opérations et 206 363 451 dollars pour les programmes. Les États membres ont engagé 40% du total budgétaire conformément au barème des contributions statutaires, et la Commission a dû mobiliser les 60% restants auprès des partenaires au développement. Les contributions des États membres couvrent le volet opérationnel du budget de l'UA. À la fin de décembre 2016, environ 75 % des contributions statutaires ont été perçues des États membres, après les actions proactives menées par la Commission de l'UA auprès des États membres.

<b>BUDGETS APPROUVÉS</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Budget total</b>	<b>393.037.453</b>	<b>416.867.326</b>	<b>782.108.049</b>
• <i>Budget opérationnel</i>	<i>142.687.881</i>	<i>150.503.875</i>	<i>488.525.786</i>
• <i>Budget-programme</i>	<i>250.349.572</i>	<i>206.363.451</i>	<i>293.582.263</i>
<b>Financement des budgets</b>			
• <i>Par les États membres</i>	<i>147.318.607</i>	<i>169.833.340</i>	<i>205.149.538</i>
• <i>Par des partenaires internationaux</i>	<i>225.536.171</i>	<i>247.033.986</i>	<i>576.958.511</i>

**429. Le budget de 2017 :** En juillet de cette année, les organes délibérants ont adopté le budget de 2017 pour un montant total de 782.108.049 dollars EU, sous réserve que la Commission veille à combler le déficit de financement. Des réunions de consultation ont été organisées avec des partenaires internationaux pour financer le budget-programme de 2016. Des efforts continuent d'être déployés pour que les partenaires internationaux qui ne sont pas membres de l'APP participent au financement du pool afin de rationaliser les activités et de réduire les coûts de transaction. Dans ses rapports aux partenaires de développement sur l'utilisation du financement des partenaires, la Commission s'est



efforcée de mettre l'accent sur les résultats plutôt que sur les activités en améliorant le cadre de gestion axée sur les résultats à la CUA ainsi qu'aux organes de l'UA et au NEPAD. Le modèle révisé standardisé est mis en œuvre et répond aux défis soulignés par les partenaires et les parties prenantes internes au sujet du format actuel du rapport. La Commission met également en œuvre la Stratégie de mobilisation des ressources.

## Résultat 6

### Bâtir une Union des peuples

*Renforcer une Union des peuples par la communication active des programmes de l'UA, l'image de marque de l'UA, la participation des États membres et d'autres intervenants dans la définition et la mise en œuvre de l'agenda africain, en respectant la diversité culturelle et linguistique.*

#### RÉSULTATS

- Relancer l'image de marque de la Commission de l'UA, la communication efficace et réaliser la visibilité accrue.
- Assurer la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre de l'Agenda de l'Afrique, qui reflète la diversité culturelle et linguistique, améliorer la participation équitable des femmes, et améliorer des jeunes et des groupes vulnérables.

### Introduction

**430.** Une caractéristique majeure de l'Acte constitutif de l'UA est son engagement à la participation des citoyens africains, de la société civile et de la diaspora africaine aux activités de l'Union. La Commission et ses organes continuent donc d'interagir et de renforcer les liens avec la société civile et la diaspora tout en renforçant l'ECOSOCC.

**431.** Cela nécessite également des communications très proactives et une stratégie de vulgarisation de tous les organes, l'information des citoyens et des États membres des activités de l'Union et comment les impliquer. Le développement de l'image de marque de l'Union africaine, comme étant une représentation et une promotion des aspirations du peuple africain tel que défini dans l'Agenda 2063, requiert également des activités avancées.

**432.** Au cours de l'élaboration de l'Agenda 2063, la section chargée de la culture et de la créativité a pris l'initiative d'organiser ses propres consultations, le hub de la créativité, ce qui a abouti à la formulation de l'Aspiration 5, **une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte**. Les domaines pratiques pour l'action élaborés sous cette aspiration dans le premier plan décennal – relatifs à la préservation et à la promotion des langues africaine, inscrivant le panafricanisme dans tous les programmes scolaires et les patrimoines culturels et la promotion ainsi que la célébration des industries de la création et des arts – requièrent plus d'appui dans le secteur, vu ses potentiels.

**433.** La Direction des Citoyens et de la Diaspora (CIDO) de la Commission, dans le cadre des valeurs partagées, a contribué à enraciner, établir et soutenir la participation

active de la société civile africaine et de la diaspora, y compris les organisations non gouvernementales, les groupes professionnels et sociaux, les organisations communautaires, les groupes confessionnels et la grande couche des acteurs non étatiques dans la réalisation de l'engagement de l'Acte constitutif pour créer une communauté axée sur les peuples dans l'Union africaine.

## **Collaboration avec la société civile africaine**

**434.** Le rôle de participation de la société civile africaine dans les activités de l'Union revient à tous les départements et sections de la Commission et a été intégré dans tous ses travaux et dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

**435.** Par le CIDO, en 2016 la Commission s'est penchée sur un certain nombre d'initiatives spécifiques avec la société civile, outre l'appui apporté à l'ECOSSOC. Elle a également facilité les consultations avec la société civile et la diaspora dans les partenariats suivants : le Forum pour la Coopération Chine-Afrique (FOCAC); la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD); Afrique-Equateur; Afrique-Ligue des États arabes; Afrique-Corée, et enfin le partenariat Afrique-UE.

## **Forum de dialogue interconfessionnel et dialogue interconfessionnel sur l'extrémisme violent**

**436.** Pour promouvoir la tolérance religieuse, la paix et la cohésion sociale face à l'extrémisme religieux et aux conflits conséquents, la Commission a collaboré avec les partenaires pour promouvoir le dialogue inter et intra religieux au sein des croyants de différentes confessions. Cela s'est fait de deux façons. D'abord, un forum entre les conseils nationaux religieux de tous les États membres, de concert avec toutes les organisations religieuses, les universitaires, les femmes et les jeunes conjointement organisés avec le Centre Roi Abdullah Bin Abdel Aziz pour le dialogue inter-religieux et interculturel et dans la signature du protocole d'accord avec KAICIID en 2014.

**437.** Le forum a créé le dialogue sur le rôle des responsables religieux dans l'Agenda 2063, sur la paix et la sécurité, les femmes et le genre. L'objectif est de créer un forum de dialogue interconfessionnel, en s'inspirant de la déclaration d'Abuja en la matière, un plan d'action, et l'élection d'un comité directeur permanent, pour collaborer avec l'UA afin d'appuyer le processus de dialogue interreligieux et interculturel au sein des communautés africains et améliorer les partenariats entre les dirigeants religieux et l'UA.

**438.** Deuxièmement, des plans sont prévus pour un dialogue interconfessionnel sur l'extrémisme violent (iDOVE) entre l'Afrique et l'Europe en 2017. Le dialogue sera conjointement organisé entre CIDO, GIZ et l'IPSS (Institutions privées de service social). iDOVE s'intéresse particulièrement aux jeunes en les associant au dialogue avec les décideurs dans les organisations régionales, continentales et internationales qui traitent de ce thème. Les résultats sont de trois ordres, (i) la création de l'espace pour le dialogue entre les différents acteurs, (ii) le lancement d'un site web de vulgarisation, et l'éducation

des groupes cibles et la formation des parties prenantes respectives, et (ii) l'appui aux petits projets gérés par les jeunes qui encouragent les valeurs de la tolérance, le respect mutuel et la meilleure compréhension.

**439.** Le principal résultat attendu de ces dialogues interreligieux est que la religion soit reconnue comme une force positive pour promouvoir la tolérance et appuie les opérations de soutien à la paix dominées par les militaires lorsqu'ils abordent les questions liées à la religion ou à l'extrémisme violent. Une telle approche globale doit approfondir la compréhension des causes profondes de l'extrémisme, en adoptant des approches innovatrices et contemporaines pour lutter contre l'extrémisme violent sur le continent et entre les continents.

### **Partenariat avec l'Organisation de l'Unité syndicale africaine**

**440.** Dans le cadre du pilier des Valeurs partagées dans le plan stratégique de la Commission de l'UA, par le biais du CIDO, la Commission a créé le Forum de partenariat UA-OUSA. L'objectif est de créer un forum structuré pour tirer parti de l'appui des travailleurs syndiqués en vue des efforts d'intégration et de développement de l'Union africaine. Le 6<sup>ème</sup> forum conjoint UA-OUSA de 2015 avait adopté une feuille de route conjointe pour la popularisation du Cadre de l'Agenda 2063 et les rôles spécifiques par les syndicats dans la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda.

**441.** Le Forum a préconisé l'élaboration d'un plan de travail conjoint pour la mise en œuvre des aspects de l'Agenda 2063 qui a directement trait aux conditions décentes des travailleurs en mettant un accent particulier sur les droits de l'homme et les droits syndicaux, l'emploi, le dialogue social et la protection sociale. A cet égard, le Forum a prévu l'extension de la protection sociale à tous les travailleurs comme un élément essentiel du développement durable.

**442.** L'UA et l'OUSA ont par ailleurs convenu d'améliorer la collaboration sur d'autres questions thématiques de l'Agenda 2063 qui ont trait au travail, y compris sans pour autant s'y limiter : le travail des enfants, la santé et la sécurité professionnelles, les conditions sur les lieux de travail, le salaire minimum, le développement des compétences, la discrimination, et la parité homme/femme.

### **Programmes et réseaux de la diaspora africaine**

**443.** Le programme de la diaspora comporte trois priorités principales (a) la consolidation des réseaux de la diaspora, (b) la diaspora pour les projets de développement, et (c) le renforcement des capacités des points focaux de la diaspora des États membres.

### **Consolidation des réseaux de la diaspora**

**444.** Le programme est axé sur l'expansion de ces réseaux aux différents continents, en tant que forums pour la participation de la diaspora, qui ont réussi à étendre les réseaux aux divers continents. A ce jour, les réseaux suivants existent et le CIDO collabore avec eux pour assurer la parité homme/femme, la participation des professionnels et des jeunes.

**445. *Le Réseau panafricain de la diaspora d'Australasie (PAADN)*** a été créé en 2015, comprenant la diaspora africaine en Australie et en Nouvelle-Zélande. En 2016, suite aux activités du réseau, le parlement australien s'est rendu à l'Union africaine en 2016, et a manifesté un vif intérêt à financer les programmes de la diaspora et à collaborer avec le continent africain.

**446.** Une visite de suivi programmée préparera une conférence consultative régionale pour aider à finaliser la stratégie de participation de la diaspora de l'Australasie et méditer sur les projets de la diaspora convenables au sous-continent.

**447. *Le réseau panafricain et des Caraïbes (CPAN)***, opérationnel depuis 2004, demeure un interlocuteur majeur de l'Union africaine dans la communauté antillaise. Au cours de la période de référence, une séance de travail a été organisée entre le CIDO et le CPAN en marge de l'assemblée générale annuelle de cette dernière, qui a lancé un processus consultative pour des initiatives conjointes à entreprendre par l'UA, le CARICOM et le CPAN dans le cadre de décennie des Nations Unies des peuples de souche africaine. Les mécanismes suivants ont été proposés à l'examen du CARICOM et de la Commission de l'UA :

- la création d'un Bureau de l'Union africaine au Secrétariat du CARICOM;
- le déploiement mutuel du personnel diplomatique dans les deux organisations; et
- la prise de contact avec les Premiers ministres du CARICOM et les ministres de gouvernement pour instaurer l'appui à l'initiative UA/CARICOM/ CPAN dans le cadre de la Déclaration du Sommet de la diaspora africaine au niveau mondial.

**448.** Les officiels diplomatiques des Caraïbes de haut niveau, y compris Dr Edward Carrington, ancien secrétaire général du CARICOM et l'ambassadeur Patrick Edwards, ancien ambassadeur de Trinidad et Tobago à l'Union africaine, ont accueilli favorablement ces initiatives et ont promis d'orienter le processus de la création d'un groupe de travail informel comprenant les représentants de l'UA, le CARICOM et le CPAN pour superviser la mise en œuvre des conclusions de la réunions.

**449.** La cartographie et les consultations sont en cours pour développer des réseaux au **Canada, en Europe** et dans le **Moyen-Orient** dans le sillage des États de la Ligue arabe.

## Programmes de développement de la diaspora

**450.** Il existe cinq projets dans ce programme. Premièrement, une étude d'évaluation et de cartographie des populations de la diaspora africaine dans cinq pays en Europe, notamment, le Royaume-Uni, la France, la Belgique et les Pays-Bas. L'étude examinera l'effectif général des populations de la diaspora, la répartition démographique et géographique; le profil professionnel académique; le type et le niveau de collaboration actuelle avec le pays d'origine en particulier et de l'Afrique en général; évaluer le niveau de sensibilisation des diverses politiques de participation aux niveaux national, régional et continental; et l'évaluation des facteurs importants qui influencent la participation de la diaspora dans leur pays d'origine. Les conclusions du projet généreront des données fiables et des informations, orienteront et influenceront l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes de la diaspora à tous les niveaux : continental, régional et national. La cartographie de la diaspora africaine en Europe est particulièrement importante pour orienter la position africaine et le rôle de la diaspora africaine dans la crise migratoire actuelle en Europe.

**451.** Deuxièmement, et conformément à l'étude de la cartographie précitée, la Commission collabore avec le HCR et l'IGAD sur le rôle de la diaspora dans la migration irrégulière vers l'Europe. Le projet, encore à l'étape d'initiation, vise à mettre l'accent sur le rôle positif et de développement dans la Corne de l'Afrique. Un financement participatif en vue de consultation preuve au sein des trois parties et une diaspora sélectionnée – y compris les leaders communautaires, les universitaires et les professionnels permettra d'avoir des objectifs clairs et de proposer des projets.

**452.** Troisièmement, la cartographie des réseaux économiques en Europe, pour aider à consolider les compétences et les ressources des associations de la diaspora. Cet exercice sera complété par la cartographie des entrepreneurs locaux y compris les rapatriés de la diaspora. Le but est de constituer un réseau qui relie le monde des affaires en Afrique et les partenaires professionnels avec des groupes d'entrepreneurs compétents et créatifs au sein de la diaspora africaine en Europe.

**453.** Quatrièmement, l'organisation des événements, en collaboration avec la mission des États-Unis à l'UA, sur la transformation sociale par les arts, y compris un atelier pour promouvoir l'objectif d'une Afrique dotée d'une forte identité culturelle tel que défini dans le plan de mise en œuvre décennale. L'atelier a réuni les groupes de la diaspora qui ont réussi et qui collaborent avec les participants de la Commission de l'UA pour se servir des arts et de la musique pour encourager le dialogue, diffuser les messages de l'UA et de l'Agenda 2063 comme moyen de créer l'emploi.

**454.** Enfin, le CIDO comme faisant partie de la délégation de la Commission de l'UA, a participé au Sommet humanitaire mondial, où elle a clarifié le rôle de la diaspora africaine dans les réponses aux crises humanitaires. La lutte contre la fièvre Ébola en 2014-2016 a été utilisée comme une étude de cas dans la crise de la fièvre Ébola, en mettant en relief les contributions dans les trois domaines :

- Les efforts de plaidoyer de la diaspora, en particulier la diaspora professionnelle et de renommée, qui a aidé à battre les campagnes de l'UA, la déclaration d'Ébola en tant qu'urgence sanitaire mondiale et la mise à l'échelle des luttes menées par le PAM et l'OMS pour élargir et fournir l'assistance nécessaire;
- Les envois d'argent : même si les transferts d'argent représentaient moins de 50% des entrées de fonds, au cours de la crise, elles ont dépassé 800 million de dollars ;
- Les projets innovateurs et des volontaires : il s'agit entre autres, des missions médicales de la diaspora dans les pays touchés par Ébola, les organisations alimentaires chargées de fournir en toute sécurité des lots de produits alimentaires locaux aux régions mises en quarantaine, et la fourniture de matériel médical y compris la thérapie innovatrice par la Thérapie de sérum convalescent (CST).

## **Renforcement de la capacité des points focaux de la diaspora des États membres**

**455.** Renforcer la capacité des points focaux de la diaspora au sein des ministères et des bureaux des États membres de l'UA demeure un aspect important vers les meilleures stratégies d'intégration de la diaspora. Pour combler cette lacune, un atelier technique a été organisé à Addis-Abeba du 15 au 17 septembre 2016 pour concevoir le cadre d'un guide de participation de la diaspora à l'intention des décideurs de la diaspora dans les États membres et la diaspora. Le guide explorera les bonnes pratiques et les enseignements tirés sur la participation de la diaspora au plan mondial en mettant un accent particulier sur l'Afrique.

**456.** À cet égard, un atelier des points focaux continentaux de la diaspora a été organisé du 13 au 15 décembre 2016, regroupant les États membres, la Commission de l'UA, les CER, les experts de la diaspora, les réseaux et les organisations. Cet atelier a créé une plate-forme pour organiser des réunions, créer des réseaux, des partenariats dans le domaine de la participation de la diaspora et présenter à la diaspora de l'UA le guide de participation, fournir des informations pour concevoir un programme de certification de la participation de la diaspora.

## **Corps Pilote de la diaspora africaine**

**457.** Ce projet vise l'opérationnalisation de la Décision de la Conférence de l'UA (Assembly/AU/Dec.478 (XXI) sur la mise en œuvre de **Cinq projets 'patrimoine' de la diaspora africaine au niveau mondial**. La même décision a créé un comité technique d'experts d'autofinancement regroupant les directeurs de la Commission de l'UA, le NEPAD, la BAD, le PNUD, la CEA, les CER, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, les chefs des agences d'exécution et les représentants de la diaspora et

le secteur privé pour coordonner et suivre la mise en œuvre des projets de patrimoine qui ont été approuvés par la Conférence en juillet 2012. Les consultations ont été faites entre la Commission et les États membres sur des modalités opérationnelles du comité technique, en particulier son autofinancement.

**458.** Alors que ce processus se poursuit, les partenariats techniques en Amérique du Nord sont mis à profit pour piloter un projet de bénévolat de la diaspora afin d'orienter l'élaboration du programme mondial AUDVC dès qu'il sera prêt à être déployé par le Comité technique. Un atelier technique de projet sur la conception du projet pilote de corps de volontaires a été organisé en partenariat avec Cuso International, qui est un leader mondial des programmes de développement axés sur les bénévoles. L'atelier a élaboré le cadre technique final pour un projet de 6 millions de dollars sur quatre ans qui permettrait aux experts techniques recrutés dans la communauté de la diaspora africaine au Canada de se joindre à la Commission de l'UA et aux organisations partenaires locales et être affecté dans cinq (5) États membres de l'UA, en mettant l'accent sur le développement organisationnel et économique.

**459.** Outre le financement de projets déjà accordé par la Banque mondiale, le CIDO et Cuso International ont présenté un descriptif de projet au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (DFATD), et engagé des discussions de suivi avec le gouvernement du Canada. Canada. Un défi majeur a été le retrait de Cuso International de la coalition du projet en raison d'un exercice de restructuration interne. Toutefois, le CIDO est actuellement en consultation avec l'Entraide universitaire mondiale du Canada, qui est un organisme de service volontaire de renom, pour assumer le rôle d'organisme d'exécution canadien.

## **Activités et défis de l'ECOSOCC**

**460.** Suite à la décision prise par le Conseil exécutif à Malabo en juin 2014, la Commission a continué de soutenir l'ECOSOCC, en dépêchant notamment des missions de sensibilisation pour mieux faire connaître cet organe au niveau des États membres et demander à leurs organisations de la société civile de désigner des représentants à l'ECOSOCC, en tenant des réunions de l'ECOSOCC conformément à ses statuts, en formant des groupes thématiques nationaux et sectoriels et, tout récemment, en recommandant la relocalisation du siège de l'ECOSOCC à Lusaka (Zambie).

**461.** L'ECOSOCC joue également un rôle important dans la vulgarisation de l'Agenda 2063 et dans la promotion de la l'internalisation au niveau national et de la participation de la société civile. L'ECOSOCC a collaboré avec l'Initiative en faveur des jeunes leaders Africains (YALI) à travers son projet phare, le programme Mandela Fellowship. Il a organisé des conférences conjointes avec YALI en Afrique de l'Est, de l'Ouest et australe pour présenter l'Union africaine, l'ECOSOCC et Agenda 2063. L'ECOSOCC et le secrétariat ont été invités à participer au Sommet Mandela Fellowship à Washington DC. Au cours du Sommet, la CUA, par l'entremise de l'ECOSOCC, du CIDO et du SPPMERM, a participé à une exposition où des copies de l'Agenda 2063 ont été admises dans la Bibliothèque du Congrès ; a fait un exposé sur l'Agenda 2063 et a signé un protocole



d'accord avec l'IRES (International Research and Exchanges Board / Conseil international pour la recherche et les échanges) qui est une organisation non gouvernementale travaillant avec le Département d'État pour la sélection et l'organisation des récipiendaires de la bourse YALI-Mandela.

**462.** L'absence d'un plan stratégique pour l'organe a été un défi majeur pour la pleine optimisation de l'ECOSOCC en tant qu'organe chargé de remplir ses fonctions consultatives auprès de l'UA. Un processus interne d'élaboration d'un plan stratégique de l'ECOSOCC est en cours, dans le cadre de l'internalisation de l'Agenda 2063 dans tous les futurs plans stratégiques des organes de l'UA.

**463.** Les problèmes rencontrés par l'ECOSOCC sont l'insuffisance des ressources en personnel, la limitation de sa capacité à organiser des consultations avec les citoyens africains sur le thème de chaque année, la vulgarisation de l'Agenda 2063 au niveau local et la conduite de missions de sensibilisation auprès des États membres. Les vacances de poste au niveau de l'Assemblée générale constituent une lacune essentielle, et ce en contradiction directe avec la décision du Conseil (EX.CL/Dec.869 (XXVI), qui a demandé à la Commission et à l'ECOSOCC d'assurer une représentation aussi large que possible des États membres au sein de l'ECOSOCC.

## CULTURE, ARTS ET PATRIMOINE

**464.** L'année 2016, Année des droits de l'homme, s'est exprimée non seulement dans les sphères politiques et économiques, mais également dans les mouvements plus larges autour de la culture, des arts et du patrimoine. C'est parce que l'identité, l'action politique et le développement africains sont profondément enracinés dans la culture et le patrimoine, et façonnés et influencés par les conditions de vie concrètes et l'environnement. Les secteurs et industries de la culture et de la création jouent donc un rôle déterminant dans l'élaboration de l'Agenda 2063 et du projet d'intégration panafricaine.

*« L'une des choses positives (du panafricanisme) sur le plan idéologique, c'est qu'il y a un engagement très profond envers le continent.*

*Combien de fois voyez-vous le mot « Afrique » inscrit sur des albums de musique? Combien de fois vous-voyez l'Afrique sur des boucles d'oreilles, des t-shirts portant l'inscription « Afrique »? L'Afrique est probablement le continent qui ait été le plus dessiné, le plus sculpté, le plus chanté... L'on a le sentiment très fort que l'Afrique compte beaucoup pour les Africains. »*

Prof. Thandikwe Mkandiwire

**465.** À la lumière de cet « engagement très fort envers le continent » et en se fondant sur les cadres de l'UA sur la culture et le patrimoine, la Commission collabore avec les États membres et d'autres partenaires engagés dans ce domaine. À la demande du secteur culturel, une consultation spéciale sur le Hub créatif en Afrique a été organisée en 2014. Cette consultation a été la force motrice de l'*Aspiration 5* de l'Agenda 2063 :

*Une Afrique ayant une forte identité culturelle, un patrimoine commun, des valeurs et une éthique communes.*

**466.** La Commission a également coopéré avec la Fondation du patrimoine africain afin de vulgariser le mandat de l'agence, qui consiste à protéger et à faire reconnaître le patrimoine culturel africain, en partenariat avec l'UNESCO. La Commission, en collaboration avec la Commission de l'Union européenne, a entrepris l'*inventaire des biens culturels* afin de faciliter le retour des biens culturels acquis illicitement vers leur pays d'origine.

**467.** Un certain nombre d'autres évolutions intervenus dans le secteur culturel et créatif en Afrique et qui sont tout aussi encourageants sont notamment :

- Les progrès réalisés dans l'industrie cinématographique africaine, partant de la croissance du Nollywood nigérian, des incitations au niveau de l'industrie cinématographique dans plusieurs pays, l'essor du FESPACO et d'autres festivals de films sur le continent, jusqu'au nombre croissant de films africains dans les festivals internationaux. La Commission de l'UA s'est réunie en juillet 2015 à Nairobi avec les États membres, les organisations cinématographiques panafricaines et les Commissions cinématographiques nationales afin d'examiner un rapport sur le statut de l'industrie cinématographique africaine et sur les mesures à prendre pour le renforcer, ainsi que sur la nécessité pour les Centres / consortiums intra-africains de passer à la production et à la distribution. Les travaux sur les recommandations de cet atelier se sont poursuivis en 2016. Sur l'ensemble du continent, le secteur du cinéma et de l'audiovisuel représente 5 millions d'emplois, dont 1 million au Nigeria. Cette réunion a également demandé à l'UA de progresser vers la mise en œuvre de sa décision prise à Maputo en 2003, de créer la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC).
- Malgré les défis auxquels sont confrontés les secteurs africains de l'habillement, du cuir et du textile en raison de la concurrence internationale, des progrès encourageants ont été enregistrés dans ce secteur, en particulier dans l'industrie de la mode. Le rapport de la Banque africaine de développement sur *Fashionomics* a souligné le potentiel de cette industrie à forte intensité de main-d'œuvre et ce que le continent peut faire pour investir dans l'industrie de la mode et du textile durable. Les jeunes et les femmes entrepreneurs dans ces secteurs figurent désormais parmi les étoiles montantes des marques africaines, comme en témoignent le nombre croissant d'événements de mode organisés sur le continent.
- Dans le même ordre d'idées, les arts dramatiques, l'édition, la musique, les arts et d'autres secteurs sont florissants, malgré un soutien et des ressources insuffisants. À titre d'exemple, un rapport de

PriceWaterCoopers publié en 2016<sup>14</sup> a fait état d'une demande croissante de musique locale. Selon le rapport, la tendance indique « une croissance rapide des bénéfices dans de nombreux pays africains, alimentée en grande partie par des prestations Live des artistes locaux. » Les médias sociaux contribuent également à accélérer la diffusion des produits culturels à travers le continent. Il s'agit notamment du partage des produits musicaux, des livres électroniques, des comédies, des films et émissions de télévision portant sur ces produits culturels et créatifs sur les marchés en ligne. Au cours de l'année 2016, l'Afrique était en deuil. Elle a pleuré l'une de ses plus grandes icônes de la musique avec la mort de Papa Wemba à l'âge de 66 ans.

**468.** Le nombre croissant de festivals culturels panafricains constitue un domaine d'intégration, de promotion des contacts entre les peuples, de partage des expériences et de promotion de la Renaissance africaine, qui a été gravement négligé par la Commission de l'UA qui n'a pas su en tirer parti pour assurer sa visibilité, exposer les programmes de l'Union et s'engager dans le secteur culturel et créatif du continent. Comme le recommande l'Agenda 2063, ces festivals et rassemblements du secteur créatif jouent un rôle essentiel dans la promotion des valeurs du panafricanisme et de la Renaissance africaine. Nous devons encourager les États membres à soutenir la participation de leurs ressortissants à ces événements panafricains et prier instamment la Commission de l'UA et les institutions spécialisées compétentes d'assurer une présence visible de l'Union africaine lors de ces événements dans le cadre de l'Agenda 2063.

**469.** Le Rwanda, pays hôte du Sommet de juillet 2016, a reçu une proposition de la Fondation Thabo Mbeki sur la « *Promotion de la culture de la lecture en Afrique* ». Le raisonnement sous-tendant cette proposition est que l'aptitude à la lecture est essentielle au développement intellectuel et personnel de chaque personne, au progrès social, et que ces compétences doivent être activement cultivées. À cet égard, la note d'orientations formule des propositions sur les initiatives devant être soutenues par l'Union africaine, notamment :

- a. la Déclaration d'une Décennie africaine de la lecture ;
- b. un Prix des auteurs africains d'œuvre de fiction et de littérature non romanesques ;
- c. un soutien aux clubs de lecture et aux bibliothèques ;
- d. l'organisation d'une conférence sur les études africaines ; et

---

<sup>14</sup> <http://www.vanguardngr.com/2016/10/africas-music-industry-changes-tempo-to-local-beat/>

e. une initiative d'édition africaine.

**470.** Malheureusement, cette proposition n'a pas pu être inscrite à l'ordre du jour du Sommet, et nous recommandons à la prochaine Commission de porter cette proposition au niveau des organes délibérants.

### **Communication et sensibilisation**

**471.** Des activités de communication et de sensibilisation sont menées à l'échelle de la Commission, en plus du travail acharné abattu par son Département de l'information et de la communication (DIC).

**472.** En 2016, le DIC a mené des activités de communication autour de l'ensemble des activités de l'UA, y compris les Sommets et les programmes et activités de la Commission, des institutions spécialisées et des organes.

**473.** La réorganisation du site web de l'UA s'est poursuivie en 2016, en dépit du fait qu'un certain nombre de difficultés subsistent, principalement en raison de la pénurie de personnel au sein du département. La Commission continue d'accroître sa présence sur les réseaux sociaux, sur YouTube, Facebook, Flickr, Twitter et Linked-in.

**474.** La diffusion en direct des événements de l'UA s'est poursuivie et les événements de l'UA ont été mis en ligne en 2016. Toutes les vidéos chargées en lignes depuis 2013 sont facilement accessibles aux utilisateurs sur demande. Ils constituent un pan important des archives des activités et événements de l'Union, y compris les Sommets.

**475.** L'image de marque de l'UA gérée par le DIC est en bonne voie. Elle met l'accent sur le rôle de l'UA qui représente et promeut les aspirations de tous les Africains, et non pas des gouvernements uniquement. Les décisions de l'Union africaine sur des questions telles que le financement de l'Union et le lancement du passeport africain et des zones de libre-échange continentales ont contribué à promouvoir cette image de marque de l'Union.

**476.** La Commission de l'UA continue de produire et de distribuer des publications de l'UA, et de promouvoir ainsi les programmes continentaux. Il s'agit notamment de l'Écho de l'UA sur le thème de 2016, la production annuelle de du Manuel de l'UA (qui est maintenant dans sa quatrième édition) avec le soutien du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, et la trousse d'outils et le paquet de l'Agenda 2063. Les principaux canaux de distribution sont les Sommets, les visites guidées au siège de l'UA, les conférences et réunions à l'extérieur d'Addis-Abeba et le site Web. La Commission a également signé un protocole d'entente avec le Book of African Records en décembre 2016, afin de coopérer à la publication d'un manuel sur les activités africaines (*African Factbook*).

**477.** La Commission assure également des contacts permanents avec les médias, en facilitant leur participation aux Sommets et aux événements. En 2016, deux ateliers ont été organisés avec le Forum des éditeurs africains, à Kigali (juillet) et à Pretoria (octobre), sur le rôle des médias dans la vulgarisation de l'Agenda 2063 et l'élaboration de l'Histoire des africains. Au nombre des services média offerts par le DIC figurent les invitations aux médias, les communiqués de presse et les conférences, la diffusion en direct, les photographies, les vidéos et les médias sociaux.

**478.** L'Académie africaine de leadership a organisé, le 9 décembre 2016 à Addis-Abeba, le premier débat télévisé en direct, MjadalaAfrika, avec les cinq candidats à la présidence de la Commission de l'UA. Un rapport sur l'impact du débat dans la vulgarisation de l'UA et de ses programmes est en cours d'élaboration. Il vise à explorer les voies et moyens pour améliorer les débats à l'avenir.

## Résultat 7

### Réformes institutionnelles et développement

*Capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine, renforcées, et relations avec les Organes de l'Union africaine, les CER et avec les partenaires stratégiques, renforcées.*

#### RÉALISATIONS

- Capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine, renforcées,
- Relations avec les Organes de l'UA, les CER et les partenaires stratégiques, renforcées.

### Introduction

**479.** Quatre ans après son lancement officiel en 2002, l'Union africaine et ses organes continuent de se développer. Au cours de l'année 2016, les domaines développement institutionnel ci-après ont été les priorités de la Commission :

- la réforme en cours et la révision des processus et procédures de la Commission afin de promouvoir l'efficacité et la gouvernance ;
- l'intégration de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes genre au sein de la Commission ; et
- La rationalisation des méthodes de travail des Sommets et de l'Union.

**480.** Le développement institutionnel en cours a pour objectif principal de permettre à la Commission de mieux accomplir sa mission, d'influer durablement sur le développement de l'Afrique, et d'utiliser judicieusement ses ressources.

### Promotion de l'efficacité et de l'efficience au sein de la Commission

**481.** En vertu de ses Statuts (Article 3.2), la Commission :

- Représente l'Union, défend ses intérêts et agit en tant que dépositaire de l'Acte constitutif, des protocoles, des traités, des instruments juridiques, et des décisions adoptées par l'Union et ceux qui ont été hérités de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA).
- Formule des propositions, met en œuvre les décisions prises par les organes délibérants, notamment les plans stratégiques, les conclusions d'études, et soumet aux organes délibérants, pour examen, les programmes et budgets de l'Union.

- Assure le secrétariat de l'Union grâce à l'organisation et la gestion des réunions de l'Union.
- Propose des projets de positions communes et coordonne les actions des États membres lors des négociations internationales.
- Crée des unités opérationnelles, gère les ressources budgétaires et financières, les actifs et passifs, y compris le recouvrement des recettes et l'obtention d'autres financements.
- Prend des mesures relevant de sa responsabilité, qui peut lui être déléguée par le Conseil exécutif et la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA ; et dans d'autres domaines où une position commune a été déjà arrêtée.
- Élabore et soumet des rapports, s'attelle à la vulgarisation et à la promotion des objectifs de l'Union, recueille et vulgarise les informations de l'Union et crée une base de données fiable.
- Mobilise les ressources et élabore des stratégies visant à assurer l'autofinancement, la promotion d'activités génératrices de revenus et les investissements de l'Union.
- Promeut l'intégration, le développement socio-économique, la paix et la sécurité, le renforcement des capacités en matière de recherche scientifique et de développement pour soutenir le développement socio-économique au sein des États membres, et intègre la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les programmes et activités de l'Union.
- Renforce la coopération et la coordination des activités entre les États membres dans les domaines d'intérêts communs, harmonise, élabore, coordonne et promeut les programmes de l'Union avec ceux des CER.
- Mène des activités de recherche sur les moyens de bâtir une Union et sur les processus d'intégration.

**482.** En 2016, la Commission a réalisé des progrès dans l'amélioration de ses capacités institutionnelles, de ses systèmes et procédures opérationnelles, notamment la prise de mesures visant à améliorer la performance et l'efficacité opérationnelle dans les domaines de la finance, des ressources humaines et de l'administration et d'autres méthodes et services de base. Au même moment, la Commission de l'Union africaine a continué d'améliorer sa gouvernance administrative et institutionnelle, de promouvoir les changements institutionnels et d'accélérer la mise en place des mesures pour améliorer

la gestion du capital humain et le statut des femmes et des jeunes au sein de la Commission.

**483.** La Commission a dû relever des défis sur plusieurs fronts, notamment la question du financement en raison des défis sans cesse croissants, qui nécessitent une action coordonnée au plan continental ; et le rôle important de coordination que joue la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Toutefois, le programme de réforme des processus et services de fonctionnement de base est en bonne voie. La Commission a concentré ses efforts sur les stratégies de réforme prioritaires, notamment l'amélioration de la gouvernance institutionnelle, l'amélioration de l'efficacité des processus et la réduction des dépenses de fonctionnement.

**484.** Au cours de l'année 2016, le Code d'éthique et de conduite de l'UA et la politique de lutte contre le harcèlement sexuel ont été adoptées par la Commission. Un fonctionnaire principal indépendant, chargé des questions d'éthique a pris ses fonctions et rend directement compte à la présidente de la Commission. Pour encourager l'apprentissage entre pairs, des arrangements institutionnels ont été conclus avec la Banque africaine de développement, afin de veiller à la mise en œuvre du Code de conduite, à l'élaboration de politiques complémentaires. À partir de l'année prochaine, un programme obligatoire de formation annuelle à l'éthique sera mis en œuvre dans deux langues officielles au moins. De même, un système sera mis en place afin de promouvoir la responsabilisation des membres du personnel.

**485.** Les Statut et Règlement du personnel de l'UA (SRR) ont fait l'objet d'une révision et d'un débat par les membres du Comité des représentants (COREP), en décembre 2016. Cette révision a été effectuée à la suite de l'analyse des lacunes menée en 2015. Les nouveaux Statut et Règlement du personnel élargissent le champ de gestion des carrières et de planification de la relève afin de permettre à l'Union africaine d'attirer, de recruter et de sélectionner les talents.

**486.** Le tribunal administratif de l'UA a été reconstitué et s'est réuni pour la première fois en 2015 dans l'intervalle de presque une décennie pour instruire et juger les affaires en instance. Le Bureau du Conseiller juridique a représenté la Commission de l'Union africaine et défendu huit (8) cas lors de la session du Tribunal administratif du 5 au 16 octobre 2015, tenue à la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). Les juges du Tribunal administratif ont rendu leurs jugements le 26 octobre 2015 et convoqué une fois encore une session régulière du 30 mai au 3 juin 2016. Au cours de cette session, des audiences préliminaires ont été menées, dont les jugements seront rendus au cours du premier trimestre de l'année 2017.

**487. *Amélioration des processus d'approvisionnement* :** Les nouveaux règlements d'approvisionnement ont fait l'objet d'une révision en 2016. Le manuel d'achat a été aligné sur les Règlements financiers de l'Union africaine et sur les politiques de lutte contre la fraude et la corruption, qui sont entrés en vigueur en 2014. Le nouveau manuel d'achats prend en compte les spécificités des approvisionnements dans le cadre des opérations de maintien de la paix et étend l'intégrité dans les procédures d'achat aux



bureaux externes, notamment les bureaux de liaison. Ce nouveau manuel est assorti de modules supplémentaires pour la gestion de subventions, des fonds destinés aux autres organes de l'Union africaine et aux autres parties prenantes, qui passent par la Commission. Des systèmes électroniques d'approvisionnement et de recrutement ont été introduits en 2016, afin de rendre les processus d'approvisionnement et de recrutement plus efficaces, et d'assurer la transparence et l'équité à l'égard des fournisseurs.

**488.** La Commission a continué de mettre en œuvre les normes comptables internationales du secteur public (IPSA), depuis 2014. La Commission de l'Union africaine va élaborer cette année ses troisièmes états financiers conformes aux IPSAS. L'introduction des IPSAS a permis d'améliorer la gouvernance institutionnelle dans la gestion comptable et financière.

**489. *Sûreté et sécurité*** : En réponse à l'évolution des conditions de sécurité et de sûreté en Afrique, l'Union africaine a mis à jour ses politiques et systèmes de sécurité et de sûreté. Un système de sécurité électronique a été mis en service et un programme d'intervention en cas d'urgence a été lancé en 2016.

**490. *Révision de la structure*** : Afin de mettre en place une structure susceptible d'accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2063, d'améliorer l'efficacité des opérations au sein de la Commission, la révision de la structure de la Commission a été achevée en 2015 et soumise lors du Sommet de janvier 2016. Ce processus s'est poursuivi en 2016 pour tous les organes de l'Union africaine, notamment l'harmonisation des mandats de la Commission avec ceux de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les propositions sur la restructuration ont été finalisées et soumises au Sous-Comité du COREP sur la restructuration.

**491. *Réforme financière*** : La Commission de l'Union africaine entreprend des réformes visant à moderniser ses systèmes et fonctions budgétaires, financières et comptables, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle en matière de gestion financière conformément aux normes internationales. Le facteur déterminant a été l'introduction des normes internationales du secteur public (IPSA), en 2014, qui ont contribué à l'amélioration de la gestion, et ont permis de réduire les coûts non éligibles, de faire face aux créances douteuses, et d'assurer une bonne répartition des tâches.

**492.** En 2016, la Commission a continué de miser sur les effets positifs du système améliorée de gestion de risques qu'elle a mis en place au cours des quatre dernières années. Ce système a permis de transformer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en un modèle d'opérations réussi de soutien à la paix pour le continent. Cette initiative a été saluée par les partenaires financiers et les autres parties prenantes. La formation et la mise en place effective du Conseil des vérificateurs externes a permis d'assurer le professionnalisme et la crédibilité des audits auprès des parties prenantes.

**493. Procédures de fonctionnement normalisées :** *Elles ont été introduites au niveau de toutes les opérations administratives de base de la Commission de l'Union africaine, notamment les ressources humaines, les achats et les finances, et a permis, en moyenne, de réduire la durée du cycle d'achat et des délais de recrutement. L'acquisition des biens et services prend maintenant 105 jours contre 150 en 2013. Au même moment, le taux de conformité a augmenté de 75 pour cent à la suite des recommandations des rapports de vérification, par rapport à celui de 2013. La mise en œuvre du programme de réforme administrative va permettre à la Commission d'économiser de milliers d'heures de travail et d'obtenir de meilleurs délais de traitement.*

**494. Informatisation :** La Commission de l'Union africaine a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie sur les technologies de l'information, conformément aux meilleures pratiques internationales en matière d'infrastructure de Technologie de l'information, aux pratiques de mise en réseau. L'année dernière, l'Union a mis en place son premier centre centralisé de données vers lequel il a été procédé cette année la migration de la documentation pertinente de l'Union africaine, ce qui a contribué à l'augmentation de la capacité de stockage, à un accès plus rapide aux outils informatiques et à l'amélioration de la sécurité informatique.

**495.** L'expérience en matière d'utilisation des technologies de l'information s'est considérablement améliorée au cours de cette année et s'est traduite par l'installation de 2000 nouveaux ordinateurs performants pour les membres du personnel. En outre, il a été procédé à la mise à niveau du système de planification des ressources de l'entreprise. Par ailleurs, tous les organes et bureaux de l'UA ont été équipés de nouveaux matériels informatiques.

**496. Planification du budget :** La Commission de l'Union africaine a lancé un important projet de modernisation de ses systèmes de gestion du capital humain et financier, afin de mieux soutenir les procédures, d'assurer le perfectionnement et les mouvements du personnel. Un nouveau module de planification du budget est mis en œuvre afin d'améliorer la gestion du budget. Tous les modules SAP ont été convenablement harmonisés avec les IPSAS. L'utilisation du SAP et des IPSAS a permis de réduire substantiellement les délais de traitement et de soumission de rapports sur toutes les opérations administratives de base.

**497.** S'agissant des prochaines étapes, la Commission de l'Union africaine va concentrer ses efforts sur les technologies de l'information afin d'assurer la continuité des opérations. Surtout, l'Union africaine va renforcer son système d'intervention informatique dans les situations d'urgence par la mise en place d'un système informatique de gestion de risques, y compris la mise en réseau des bureaux régionaux pour faciliter la communication par vidéoconférence.

**498. Apprentissage et développement :** Au cours de l'année 2016, la Commission de l'Union africaine a mené une analyse systématique des besoins de l'organisation, élaboré sa stratégie pour l'apprentissage et le développement, qui a été conçue sur la base des

valeurs de l'Union africaine. Il a été ensuite élaboré un programme de formation qui a été approuvée en 2016.

**499.** L'Académie de leadership de l'Union africaine (AULA) a été mise en service cette année. L'AULA est le principal mécanisme par lequel l'Union africaine met en œuvre la stratégie d'apprentissage et de développement. Depuis son inauguration en janvier 2016, 300 fonctionnaires de l'Union africaine et du Comité des représentants permanents (COREP) ont été formés à la gestion des projets et participé au programme de dialogue. Par ailleurs, l'Union africaine a établi une coopération technique avec l'Union européenne, la Banque africaine de développement et avec les Nations unies dans le cadre de l'apprentissage entre pairs et des échanges entre les membres du personnel, dont ont bénéficié nombre de départements de la Commission de l'Union africaine.

**500. *Fiche d'évaluation équilibrée*** : Cette année, l'Union africaine a lancé un projet visant à élaborer un système d'évaluation équilibrée fondé sur les objectifs de l'Agenda 2063, qui a été soumis aux Communautés économiques régionales, aux Agences, au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et sera transmis par la suite aux États membres. Grâce à la carte de pointage équilibré, le projet va permettre de renforcer les capacités de l'Union africaine, d'assurer le suivi et la mise en œuvre des programmes afin d'obtenir un meilleur impact et de meilleurs résultats. Ce système permettra de renforcer les capacités à l'interne et d'améliorer le système de gestion de la performance du personnel de l'UA et de mieux exécuter les projets économiquement rentables susceptibles d'avoir un impact.

**501. *Réduction des dépenses de fonctionnement*** : Plusieurs mesures prises au cours de cette année ont permis de réduire de manière substantielle les dépenses de fonctionnement. Les réformes financières ont également contribué à la réduction de ces dépenses. À titre d'exemple, le système de paiement électronique mis en place par la Commission permet le traitement en une journée des paiements contre une semaine en 2012. Par ailleurs, les délais d'élaboration de rapports conformes aux IPSAS ont été considérablement réduits de 70 pour cent par rapport aux méthodes utilisées précédemment.

**502. *Système de gestion intelligente des conférences*** : Outre le système de DVD visant à réduire l'utilisation du papier, l'introduction des dispositifs intelligents destinés à l'usage des participants au cours des conférences va permettre à la Commission de se hisser au niveau supérieur de l'organisation intelligente des conférences. L'application de cette technologie de pointe au cours des Sommets de 2016 et d'autres réunions importantes a eu un impact positif sur les activités de la Commission et permis à la Commission d'économiser environ 600.000 dollars américains par an.

**503.** La Commission a procédé à la modernisation de **ses équipements d'impression**. Les nouveaux équipements d'impression qui ont été acquis sont capables d'assurer des services professionnels ci-après : reliure simple, reliure cousue, pliage, empilage, perforation et intégration. Avec les équipements de reproduction de pointe, l'unité

d'impression va répondre aux besoins de la Commission, et permettra de réduire de manière significative les dépenses d'impression.

**504. *Système de gestion KAIZEN*** : Grâce au soutien du gouvernement japonais, l'Union africaine a mis en place le Système KAISEN pour améliorer le traitement des dossiers, l'efficacité opérationnelle et pour réduire le gaspillage. Certains membres du personnel y ont été formés cette année, et les processus d'achat, de gestion financière, de gestion des ressources humaines ont été harmonisés avec le modèle de fonctionnement de l'organisation.

**505. *Systèmes de prestation médicale*** : Les systèmes de soins de santé ont été renforcés en dotant d'équipements de pointe les cliniques et les services de diagnostic, afin de renforcer les connaissances et les compétences du personnel de santé et les politiques de santé de la Commission de l'Union africaine. Le projet de cette année s'appuie sur les progrès accomplis au cours des quatre dernières années, notamment l'amélioration des soins de santé offerts aux membres du personnel, ceux des opérations de soutien à la paix et aux représentants des États membres. L'amélioration des soins de santé a permis de réduire les dépenses et le temps du personnel qui reçoit des soins médicaux de base hors de la Commission. Cette initiative permettra également de générer à l'avenir des revenus pour assurer l'autofinancement de ces systèmes.

## **Intégration de la dimension Genre à l'UA**

**506.** Suite à l'évaluation de l'intégration de la dimension genre au sein de la Commission en 2014, la Commission a pris des mesures en vue de réaliser l'objectif de la parité entre les hommes et les femmes et la mise en place d'institutions respectueuses de la dimension Genre.

**507.** L'adoption de la dimension Genre a été favorisée par la formation et assistance technique dans les départements. Dans chaque département, des points focaux en charge des questions de genre ont été nommés pour assurer l'intégration de la dimension Genre dans les plans de travail départementaux et personnels, en collaboration avec la Direction Femmes, Genre et Développement de la CUA.

**508.** Les progrès en matière d'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes à la CUA, sont suivis à travers un système d'indicateurs visant à assurer que la Commission de l'UA atteigne ses objectifs en matière de représentation équitable des hommes et des femmes.

**509.** Les autres activités suivantes du Plan d'action institutionnel sur les questions de genre ont été entreprises en 2016 : un projet de Politique des questions de genre sur le lieu de travail se poursuit pour veiller à ce que les politiques révisées et de nouvelles politiques, notamment le projet de Règlement du personnel, le Manuel des achats, la Revue du Plan d'assistance médicale aux personnes vivant avec le VIH/SIDA sur le lieu de travail, reflètent l'égalité entre les hommes et les femmes.

**510.** Les pratiques et les politiques de recrutement et de Promotion révisées ont également visé à asseoir l'égalité entre les hommes et les femmes, afin de maximiser la possibilité d'attirer des femmes qualifiées pour pourvoir des postes en vue d'atteindre la parité entre les hommes et les femmes au sein de la Commission. Ainsi, la proportion de femmes dans les postes professionnels à la Commission de l'UA en 2016, est de 34,25%, contre 29,5 % en 2015 et 15 % en 2014.

**511.** Au plus haut niveau, la Figure 11 ci-dessous montre les progrès en matière de parité entre les hommes et les femmes dans le cadre de la nomination aux postes de Directeur à la Commission. En décembre 2016, nous avons 7 sept femmes et huit hommes directeurs, avec quatre postes vacants pour lesquels le processus de recrutement est en cours.

**Figure 11 : Profils Genre des Directeurs à la Commission de l'UA (2016)**

	POSTE	GENRE	PAYS	REGION
1	1. Secrétaire général	F	Mali	AFRIQUE DE L'OUEST
2	2. Directeur Affaires sociales	H	Nigeria	AFRIQUE DE L'OUEST
3	3. Directeur Affaires économiques	H	Cote d'Ivoire	AFRIQUE DE L'OUEST
4	4. Directeur Services médicaux	H	Gambie	AFRIQUE DE L'OUEST
5	5. Directeur Genre	F	Guinée	AFRIQUE DE L'OUEST
6	6. Directeur Finances	F	Sénégal	AFRIQUE DE L'OUEST
7	7. Directeur Vérification interne	F	Zambie	AFRIQUE AUSTRALE
8	8. Directeur Commerce et Industrie	F	Swaziland	AFRIQUE AUSTRALE
9	9. Directeur Affaires politiques	H	Lesotho	AFRIQUE AUSTRALE
10	10. Directeur Information et Communication	F	Kenya	AFRIQUE DE L'EST
11	11. Directeur Économie rurale et Agriculture	H	Ouganda	AFRIQUE DE L'EST
12	12. SPPREM	H	Éthiopie	AFRIQUE DE L'EST
13	13. Conférences	F	Algérie	AFRIQUE DU NORD
14	14. Infrastructure et Énergie	H	Mauritanie	AFRIQUE DU NORD
15	15. Administration et RH	H	Tchad	AFRIQUE CENTRALE
16	16. HRST	Poste vacant		
17	17. CIDO	Poste vacant		
18	18. Paix et Sécurité	Poste vacant		
19	19. Conseiller juridique	Poste vacant		

## **Rationalisation des Sommets et des Réformes de l'UA**

**512.** La Retraite ministérielle de Bahir Dar de 2014 a chargé la Commission de formuler des recommandations sur la rationalisation des sommets de l'UA afin de les consacrer aux questions stratégiques et de les organiser de manière plus efficiente et plus efficace.

**513.** La Commission a mené une étude comparative entre l'UA et d'autres institutions régionales telles que CARICOM, l'Union européenne, l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est. Sur cette base, un certain nombre de leçons ont été tirées et prises en compte dans nos recommandations formulées sur la rationalisation des activités de l'UA et le projet de Restructuration de la Commission. Le rapport a été également soumis dans le cadre des documents de référence de l'Équipe de travail présidé par le Président Kagamé sur les Réformes de l'UA.

**514.** Les recommandations sur la rationalisation des Sommets ont été adoptées lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de juillet 2015 à Johannesburg (Assembly/AU/Dec.582 (XXIV)). Les éléments de base suivants sont en cours de mise en œuvre :

- La délimitation plus claire des décisions de la Conférence et du Conseil exécutif, la délégation des pouvoirs de prise de décision et le mandat du Conseil exécutif, sauf sur les questions stratégiques ;
- L'opérationnalisation des comités techniques spécialisés et leur pouvoir délégué à prendre des décisions sur les questions relevant de leur compétence, sauf en cas d'implications financières ou juridiques, ou là où les pouvoirs sont du ressort d'un autre organe.
- La rationalisation des programmes de la Conférence, notamment en matière de normalisation des sessions d'ouverture, d'introduction de sessions à huis clos pour discuter de questions stratégiques de gouvernance, de paix et de sécurité, d'intégration ou de toute autre question d'importance stratégique ;
- Les Sous-comités de la Conférence ne font rapport au Sommet qu'une fois l'an, et leurs membres changent tous les 2 ou 3 ans ;
- La Conférence organise des retraites pour disposer de temps suffisant pour traiter de questions stratégiques. La première retraite du genre a été tenue à Kigali en juillet 2016 sur le Financement de l'Union africaine et la deuxième se tiendra en janvier 2017 à Addis-Abeba sur les Réformes de l'UA.
- La réduction du nombre de décisions prises lors de chaque Sommet, afin de pouvoir en mettre en œuvre quelques-unes de manière plus efficace ;
- La rationalisation de la participation de partenaires extérieurs aux sommets, afin que les délégations des États membres puissent se concentrer sur les questions avant les sommets, et afin de les encourager à visiter des pays africains pour discuter de questions bilatérales ;

- La participation pleine et entière des CER aux délibérations des Sommets, pour le partage de leurs expériences dans l'avancement du Programme d'intégration continentale ; et
- L'allocation de ressources supplémentaires pour la traduction à temps opportun des documents et l'efficacité des services de traduction et d'interprétation.

**515.** Depuis l'introduction de ces réformes, les Sommets sont en effet de plus efficaces et efficaces.

**516.** Les retraites ministérielles du Conseil exécutif sont devenues un important forum de réflexions stratégiques sur les questions d'intégration et de mise en œuvre de l'Agenda 2063, dans des environnements informels ou seul un nombre limité de questions retiennent l'attention. En 2016, trois retraites ont eu lieu, à Me'kelle (janvier 2016), Nairobi (mai 2016) et Addis-Abeba. Parmi les questions soulevées lors de ces retraites, et qui ont été ou feront l'objet de recommandations au Sommet, figurent :

- les propositions sur les mesures pour faire avancer la libre circulation des personnes : l'introduction du visa de 30 jours à l'arrivée pour tous les citoyens africains dans tous les pays africains ; le passeport africain ; et un protocole sur la libre circulation en 2018 (Retraite de Me'kelle) ;
- la nécessité d'une plus grande attention à la résolution du paradoxe africain et, plus particulièrement, l'adoption de la Stratégie africaine des produits de base (présentée à la Retraite d'Addis-Abeba) ; et
- la prise de mesures pour renforcer et appuyer l'innovation dans l'agriculture et les technologies agro-alimentaires (Nairobi).

**517.** La Retraite à Nairobi a également officialisé le Comité de suivi ministériel de Bahir Dar sur l'Agenda 2063 et ses Termes de référence.

**518.** Les relations avec les communautés économiques régionales se déroulent bien, avec la coopération dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture, de l'industrialisation, de la gouvernance, de l'égalité entre les hommes et les femmes, et aussi la paix et la sécurité.

**519.** La Commission attend avec empressement le rapport du Président Kagamé sur les Réformes de l'UA, qui sera présenté aux chefs d'État et de gouvernement en janvier 2017.

## L'AFRIQUE ET LE RESTE DU MONDE

**520.** Dans la poursuite de son objectif de construire un continent qui joue un rôle dynamique dans le monde, la Commission facilite l'élaboration de positions africaines communes sur les processus mondiaux, collabore avec le COREP sur les partenariats stratégiques de l'Afrique et représente l'Union africaine à divers fora mondiaux, pour la promotion des programmes et intérêts de l'Afrique.

### Accréditation auprès de l'Union africaine

**521.** Conformément à la Partie II, Section II (3) des Critères d'octroi du statut d'observateur et pour la mise en place d'un système d'accréditation au sein de l'Union africaine, adoptés par le Conseil exécutif en juillet 2005, la Commission a reçu et a examiné la demande d'accréditation d'États et d'organisations non africains, effectivement accrédités au cours de la période couverte par le présent rapport.

**522.** Le nombre total d'États non africains et d'organisations internationales accrédités auprès de l'Union maintenant s'élève à cent cinq 105, dont quatre-vingt-quatre 84 États non-africains et vingt et une organisations régionales et internationales.

### Bureaux de liaison et de représentation de l'UA

**523.** L'Union africaine dispose actuellement de missions permanentes/bureaux de représentation à Bruxelles, au Caire et à Genève, d'un bureau de représentation en Afrique australe au Malawi, et de bureaux de représentation au Siège des Nations Unies à New York, et à Washington. Les missions sont chargées de promouvoir les programmes, l'image et les décisions de l'Union africaine, et de défendre les positions communes et les intérêts des États africains ; de représenter l'Union africaine aux niveaux multilatéral et bilatéral ; de rencontrer la société civile, les médias et la Diaspora ; et aussi de faciliter et d'appuyer le Groupe des ambassadeurs africains.

**524.** L'UA compte actuellement des bureaux de liaison dans les pays suivants : Burundi, Tchad, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, RDC, Guinée Bissau, Liberia, Libye, Madagascar, Soudan, Soudan du Sud, République arabe sahraouie démocratique (RASD), Kenya (QG arrière de l'AMISOM) ; et en Somalie (QG avancé de l'AMISOM). Les bureaux de liaison, qui font partie du Département Paix et Sécurité, ont été initialement établis pour appuyer les processus de paix, mais depuis 2013, ils jouent également un rôle plus large de représentation et, plus particulièrement, de promoteurs des programmes de l'UA. L'UA a, en outre, créé des bureaux de liaison au sein des CER suivants afin de renforcer la coordination et la collaboration : COMESA (Lusaka, Zambie), CEDEAO (Abuja, Nigeria), CEEAC (Libreville, Gabon), EAC (Arusha, Tanzanie), IGAD (Djibouti) et SADC (Gaborone, Botswana).



## **PARTENARIATS STRATEGIQUES**

**525.** La revue des partenariats stratégiques, finalisée par la Commission en 2015, a été présentée au Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale en 2015. Le sous-comité l'a examinée, y a apporté ses propres contributions et l'a soumise à l'examen du COREP pour d'autres directives. Il est prévu que le rapport soit présenté aux organes délibérants dès que possible.

**526.** L'évaluation a souligné les défis généraux et spécifiques des neuf (9) partenariats stratégiques actuels. Elle a identifié les principes qui guideront les partenariats stratégiques de l'Afrique, et l'importance de la coopération sur la base de l'égalité, de la complémentarité et des avantages mutuels, ainsi que la mise d'un plus grand accent sur les mécanismes de suivi adéquat, d'évaluation et d'élaboration de rapports pour faciliter leur mise en œuvre et leur impact positif sur le continent.

**527.** En conclusion de l'évaluation, l'étude indique que la plupart des partenariats couvrent des domaines de coopération trop ambitieux et pas réalistes, avec trop d'activités qui ne sont pas réalisables dans les délais stipulés. D'où le relèvement et la proposition de la nécessité de renforcer et de mettre en place un bureau pour la coordination et la gestion des partenariats pour la poursuite du processus de réalisation des objectifs des partenariats. Il est prévu que le Rapport, s'il est adopté, permettra la levée du moratoire sur la mise en place de nouveaux partenariats, dans les limites des principes adoptés.

**528.** Bien que l'examen stratégique revienne toujours aux organes délibérants, il est important de noter qu'en 2016, l'accent a été davantage mis sur le dynamisme des partenariats de l'UA. La nouvelle tendance de ce dynamisme découle de la nécessité de simplifier et de rationaliser la portée des relations entre l'Union africaine et ses partenaires, et plus important encore, l'alignement ces relations sur les objectifs stratégiques de l'Afrique, tel que stipulé dans l'Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre.

**529.** Au cours de la période qui nous intéresse, la Commission a encouragé une collaboration plus étroite avec tous les partenaires stratégiques de l'UA, la mise en œuvre des domaines de coopération convenus, la promotion des intérêts de l'Afrique et l'encouragement des relations mutuellement avantageuses. Elle a également organisé des sommets et des réunions sur les partenariats.

### **La Sixième Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (TICAD VI), tenue à Nairobi**

**530.** La sixième édition du Sommet de la TICAD (TICAD VI) a été organisée conjointement par la Commission, le Gouvernement du Japon, le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique, le Programme de développement des Nations Unies et la Banque mondiale. Elle s'est déroulée à Nairobi (Kenya) du 23 au 28 août 2016, en tant que tout premier sommet de la TICAD tenu en Afrique. Ce Sommet a adopté

la Déclaration de Nairobi et le Plan de mise en œuvre dans lequel le Japon s'est engagé à investir 30 milliards de \$E.U. en Afrique de 2016 à 2018, dans les trois domaines prioritaires suivants : (i) la transformation économique structurelle par la diversification économique et l'industrialisation ; (ii) la mise en place de systèmes de santé résilients pour une meilleure qualité de vie; et (iii) la stabilité sociale pour une prospérité partagée, tel qu'inscrit dans l'Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre.

**531.** Bien que le Sommet ait permis à la partie africaine d'avoir plus d'influence sur le processus de la TICAD, notamment à travers les rôles de l'Union africaine et du Japon, il devient de plus en plus important de concentrer la mise en œuvre du Plan de la TICAD VI sur les programmes phares régionaux, ainsi que sur leurs engagements bilatéraux, conformément à l'Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre, et aussi d'adopter un mécanisme de suivi et de préparation de rapports plus efficace et plus responsable.

#### **Quatrième Sommet Afrique-Monde arabe, organisé à Malabo**

**532.** La Commission, en collaboration avec le Secrétariat général de la Ligue des États arabes et le Gouvernement de Guinée équatoriale, a organisé le 4<sup>ème</sup> Sommet Afrique-Monde arabe à Malabo (Guinée équatoriale), le 23 novembre 2016. Ce Sommet a examiné les développements politiques et socio-économiques intervenus en Afrique et dans les régions du monde arabe, la mise en œuvre des Résolutions du 3<sup>e</sup> Sommet Afrique-Monde arabe, et a adopté la Déclaration de Malabo, appelant à un engagement politique renouvelé des deux parties. Le Sommet a également approuvé une déclaration sur la Palestine et adopté des résolutions pertinentes sur la question.

**533.** Malgré ces progrès, le Sommet a dû faire face à un défi majeur sur la question du Maroc et du Sahara occidental, qui a poussé certains membres de la Ligue arabe à quitter la salle. Étant donné que le reste des membres de la Ligue arabe constituait un quorum, le Sommet a conclu ses travaux malgré les perturbations et les retards.

#### **4<sup>ème</sup> Réunion ministérielle Afrique-Corée**

**534.** La Commission, en partenariat avec l'Éthiopie, pays hôte, et la Corée a organisé le quatrième Forum ministériel Afrique-Corée les 6 et 7 décembre 2016 à Addis-Abeba. Le Forum a adopté la Déclaration d'Addis-Abeba et un cadre de coopération. Il a souligné la nécessité des pays africains et de la Corée de renforcer leur coopération politique, sociale et économique et de promouvoir un partenariat pour une croissance durable. Le prochain Forum Afrique-Corée se tiendra en 2021 à Séoul (Corée).

#### **Afrique-Union européenne**

**535.** La Commission de l'UA a participé à une réunion technique conjointe Afrique-UE en date du 4 avril 2016 à Addis-Abeba. La 8<sup>ème</sup> réunion conjointe a également eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie) le 7 avril 2016. Ils ont examiné les progrès réalisés dans la mise

en œuvre des résultats du 4<sup>ème</sup> Sommet Afrique-UE à Lisbonne en 2014 et discuté des préparatifs du 5<sup>ème</sup> Sommet Afrique-UE, qui aura lieu en 2017 en Côte d'Ivoire.

### **Afrique-Turquie**

**536.** Les six projets prioritaires, qui seront réalisés sur une période de cinq ans, convenus lors du 2<sup>ème</sup> Sommet Afrique-Turquie, tenu en novembre 2014 à Malabo, sont en cours d'exécution. Un forum de gens d'affaires Afrique-Turquie a eu lieu à Istanbul en Turquie en novembre 2016. Les deux parties comptent beaucoup sur le forum de réflexion, la 7<sup>ème</sup> réunion des hauts fonctionnaires et la Conférence ministérielle d'évaluation Afrique-Turquie qui seront tenu en 2017.

**537.** En 2017, la Commission continuera d'investir dans un engagement solide et axé sur les résultats avec les partenaires afin de s'assurer que l'intérêt de l'Union africaine énoncé dans l'Agenda 2063 et son premier décennal plan de mise en œuvre constituent la pierre de voûte de tous les engagements.

### **Organisations multilatérales**

**538.** La Commission a participé aux réunions de diverses organisations internationales, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies et les réunions de divers organismes des Nations Unies.

**539.** Lors du Sommet extraordinaire sur la sécurité maritime, la sécurité et le développement à Lomé en novembre 2016, une réunion consultative a été organisée sur l'avenir des pays ACP. La réunion a formulé des recommandations pour examen par les organes directeurs de l'UA.

### **HOMMAGE DE L'AFRIQUE A LA MEMOIRE DE FEU FIDEL CASTRO**

**540.** Le continent a déploré le décès de Fidel Castro, qui a apporté une contribution indélébile à la libération et au développement de l'Afrique, au Mouvement des pays non alignés et au développement des régions du sud. Les funérailles et le service commémoratif au Cuba ont été suivis par un certain nombre de chefs d'État africains et d'autres représentants. La Commission a été représentée aux funérailles par son Président. Une exposition sur sa vie sera ouverte lors du Sommet de janvier 2017, et le COREP a décidé de consacrer une session spéciale en hommage à Castro.

## **PARTIE C CONCLUSION**

### **Recommandations et décisions à prendre**

**541.** Suite au rapport annuel 2016 de la Commission, les questions suivantes sont présentées à la décision des organes délibérants au Sommet de janvier 2017:

- (a) S'agissant du mandat du promoteur actuel de l'UA sur la nutrition ;
- (b) À propos des recommandations de la réunion ministérielle de Sendai sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe ;
- (c) [Concernant le statut d'Agence technique spécialisée octroyé à l'Organisation panafricaine des femmes (PAWO) et la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF)] ;
- (d) Sur le Processus concernant l'Archipel des Chagos ;
- (e) Pour ce qui est des recommandations sur l'Avenir des ACP.

### **Passation de pouvoir à la nouvelle Commission**

**542.** En préparation de la passation de pouvoir à la nouvelle Commission, qui aurait dû prendre fin en octobre 2016, pour la décision de proroger le mandat de la Commission actuelle à janvier 2017, tous les commissaires ont remis l'avant-projet de leur rapport de passation de pouvoir. Le processus administratif de fin de service des précédents commissaires a déjà été également approuvé et démarré.

**543.** Suite à la décision du Sommet de Kigali de proroger le mandat de la Commission actuelle jusqu'en janvier 2017 période au cours de laquelle de nouvelles élections auront lieu, la feuille de route a été révisée afin que la passation de pouvoir soit achevée en avril 2017.

**544.** La Commission achèvera un rapport consolidé de ses quatre années de fonction, en vue de la distribution aux États membres au cours de la période de passation de pouvoir. La date de la passation officielle de pouvoir sera fixée avec la présidente de la nouvelle Commission et le Président en exercice de l'Union.

### **Conclusion**

**545.** Ce dernier rapport de la Commission actuelle pour ses quatre ans de fonction marque le progrès d'une Union et d'un continent, en dépit des défis à relever. L'Union africaine en tant qu'institution se développe et a fait preuve d'une aptitude remarquable, de s'adapter et le cas échéant, de saisir les occasions.

**546.** Beaucoup reste à faire pour accélérer l'agenda de l'intégration, dans la mesure où cela contribuera à la transformation structurelle du continent et vers les niveaux de vie meilleurs de tous les Africains.

---

<sup>1</sup>Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2017

# ANNUAL REPORT OF THE CHAIRPERSON OF THE AFRICAN UNION COMMISSION FOR THE PERIOD JANUARY TO DECEMBER 2016

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/5073>

*Downloaded from African Union Common Repository*